

Séance de lundi 3 mai 2004

## PROJET

# CONSEIL GÉNÉRAL QUARANTE SEPTIEME SEANCE

de lundi 3 mai 2004, à 19 h 30  
à l'Hôtel de Ville

Présidence de Mme Béatrice Bois (soc).

Y compris la présidente, 39 membres sont présents: Mmes et MM. Doris Angst (popecosol), Olivier Arni (soc), Pierre Aubert (lib), Françoise Bachmann (soc), Jean-Pierre Baer (soc), Christian Boss (rad), Sébastien Bourquin (soc), Alexandre Brodard (rad), Madeleine Bubloz (lib), André Calame (rad), José Caperos (lib), Mario Castioni (soc), Gérald Comtesse (lib), Jean Dessoulavy (rad), Nicolas de Weck (soc), Daniel Domjan (rad), Dorothee Ecklin (popecosol), Thomas Facchinetti (soc), Jean-Marie Fauché (soc), Jimmy Gamboni (popecosol), Laurence Gauchat (soc), Eliane Henry Mezyl (popecosol), Blaise Horisberger (popecosol), Bernard Junod (popecosol), François Konrad (popecosol), Philippe Loup (soc), Roland Mäder (rad), Ingrid Mouglin Mora (popecosol), Mathieu North (lib), André Obrist (lib), Nicolas Pépin (popecosol), Blaise Péquignot (rad), Philippe Ribaux (lib), Didier Rochat (soc.), Pascal Sandoz (rad), Fabienne Spichiger (rad), Cristina Tasco (soc) et Raymonde Wicky (soc).

Absences excusées : MM. Jean-Charles Authier (lib), Raymond Maridor (soc).

Le Conseil communal était représenté par MM. Antoine Grandjean (lib), président, Pierre Bonhôte (soc), vice-président, MM. M. Didier Burkhalter (rad), Eric Augsburger (popecosol) et Mme Françoise Jeanneret (soc), conseillers communaux.

Séance de lundi 3 mai 2004

## PROCÈS-VERBAUX

Le procès-verbal de la 45<sup>e</sup> séance, de lundi 15 mars 2004, est adopté. Celui de la 46<sup>e</sup> séance, de lundi 29 mars 2004, sera adopté ultérieurement.

## LECTURE DE PIÈCES

A ce chapitre, la présidente, **Mme Béatrice Bois**, mentionne :

1. Envoi par la Chancellerie, en date du 21 avril 2004, de la question écrite no 04-803 de M. Nicolas de Weck, au nom du groupe socialiste, demandant au Conseil communal des précisions en vue des votations fédérales relatives au « paquet fiscal ».
2. Envoi par la Chancellerie du rapport de gestion du CPLN pour l'exercice 2003.
3. Lettre de la Chancellerie donnant les informations suivantes :
  - Confirmation de la tenue d'une séance ordinaire du Conseil général, lundi 17 mai 2004 ;
  - Précisions au sujet de la Journée du Conseil général, qui se déroulera le 4 juin 2004 ;
  - Date de la séance de constitution des nouvelles autorités communales, fixée à lundi 28 juin 2004, à 18h30, et première planification des séances du Conseil général pour le deuxième semestre de l'année 2004

Séance de lundi 3 mai 2004

## ORDRE DU JOUR

### QUARANTE SEPTIEME SEANCE

#### Rapports du Conseil communal et de la Commission financière

##### 04-009 - 04-203

**Rapports du Conseil communal et de la Commission financière** concernant la gestion et les comptes de l'exercice 2003.

#### Rapports du Conseil communal

##### 04-012

**Rapport du Conseil communal** concernant l'organisation d'un forum destiné à l'élaboration du plan directeur sectoriel « Le lac et ses rives » et d'un nouveau projet d'aménagement des Jeunes-Rives.

##### 04-011

**Rapport du Conseil communal** concernant la réaffectation du site de l'actuel Hôpital des Cadolles.

##### 04-007

**Rapport du Conseil communal** sur la stratégie globale de modération et de sécurisation du trafic dans les quartiers.

##### 04-006

**Rapport du Conseil communal** concernant l'octroi d'un droit de superficie pour la réalisation de 48 logements dans le cadre du projet Europan 4 à Serrières.

##### 04-014

**Rapport du Conseil communal** concernant le Règlement de la Commission scolaire de Neuchâtel.

#### Rapports de Commissions

##### 04-201

**Rapport de la Commission spéciale** concernant l'« Eligibilité du personnel communal » du Conseil général de la Ville de Neuchâtel.

**04-202**

**Rapport intermédiaire de la Commission spéciale** pour l'examen des questions liées à l'ouverture des marchés de l'énergie au Conseil général.

**Autres objets**

**03-509**

**Postulat du groupe socialiste, par Mmes et MM. Olivier Arni, Nando Luginbuhl, Raymond Maridor, Françoise Bachmann, Cristina Tasco, Nicolas de Weck, Béatrice Bois, Mario Castioni, Raymonde Wicky, Didier Rochat et Philippe Loup**, pour une "animation socioculturelle dans les quartiers" (Déposé le 5 mai 2003):

« Dans le but d'améliorer la qualité de vie des habitantes et habitants de Neuchâtel près de leur lieu de vie et d'habitation, le groupe socialiste demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer des centres d'animation socioculturels ou maisons de quartiers en ville de Neuchâtel, notamment aux Acacias, à La Coudre et à Serrières.

La mission de ces centres/maisons de quartier devrait être, entre autres, de développer et d'améliorer la qualité du « vivre ensemble » des habitantes et habitants, de renforcer l'action communautaire, de contribuer à développer des liens positifs et constructifs entre les personnes par la création de lieux de rencontre, d'animation et d'échange.

L'étude proposera un mode d'organisation, de coordination ainsi qu'une ligne d'animation globale en lien avec la politique de la jeunesse de la Ville de Neuchâtel.

**Développement écrit**

Nous vivons une époque dans laquelle sévit une féroce compétition économique, avec comme conséquence notamment la précarité de l'emploi mais aussi l'exclusion des plus faibles, qu'ils soient jeunes ou plus âgés.

Notre société connaît une crise du lien social et des valeurs communes qui régissent la vie sociale. Chacun est poussé à entrer dans une logique qui favorise un individualisme forcené, le « chacun pour soi ». Ce système du « que le meilleur gagne » induit un climat d'insécurité et met à rude épreuve la solidarité entre les gens. Cependant, les problèmes et les enjeux de la société d'aujourd'hui concernent chacun et affectent d'ailleurs la vie de tous.

Une question importante qui se pose est : comment permettre aux gens de participer activement à la vie en commun, de pouvoir s'exprimer et d'avoir une action sur leur environnement, plus particulièrement dans leur quartier, près de leur lieu de vie, d'habitation.

## Séance de lundi 3 mai 2004

Il est important de soutenir et de renforcer les liens sociaux et les valeurs communes du « vivre ensemble » qui rassemblent les gens par-delà les différences générationnelles, culturelles, socio-économiques ou liées à l'appartenance religieuse.

Les liens entre les personnes dans leur vie quotidienne, le sentiment d'appartenir à une même société et de pouvoir agir sur l'environnement immédiat, tout cela contribue sans doute à construire une solidarité forte entre les habitantes et habitants, et rend possible, par le dialogue et la rencontre, la résolution de nombreux problèmes liés à la vie en société. Des projets peuvent aussi émerger et dynamiser en retour la société.

C'est pourquoi, dans le but d'améliorer la qualité de vie des habitantes et habitants de Neuchâtel près de leur lieu de vie et d'habitation, le groupe socialiste demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer des centres d'animation socioculturels ou maisons de quartiers en ville de Neuchâtel, notamment aux Acacias, à La Coudre et à Serrières.

L'animation socioculturelle comprend toutes les initiatives qui visent à mobiliser des personnes, des groupes, des collectivités en vue de la ré appropriation des divers aspects de leur vie quotidienne liés à l'environnement socioculturel.

L'animation socioculturelle vise à :

- Mettre en relation des acteurs sociaux au sein de groupes naturels, d'associations volontaires, de collectivités locales ou d'institutions socio-éducatives, afin de favoriser la communication et la participation ;
- Permettre à ces acteurs de formuler leurs divers besoins et d'y répondre par eux-mêmes ;
- Favoriser une dynamique de l'innovation et du changement social et culturel.

Au travers de ces finalités, l'animation socioculturelle remplit certaines fonctions sociales qui peuvent être résumées ainsi :

- Une fonction d'adaptation et d'intégration,
- Une fonction de récréation,
- Une fonction de promotion culturelle,
- Une fonction de régulation sociale.

La mission de ces centres d'animation socioculturels/maisons de quartier devrait être, entre autres, de développer et d'améliorer la qualité du « vivre ensemble » des habitantes et habitants, de renforcer l'action communautaire, de contribuer à développer des liens positifs et constructifs entre les personnes par la création de lieux de rencontre, d'animation et d'échange.

L'étude proposera un mode d'organisation, de coordination, ainsi qu'une ligne d'animation globale en lien avec la politique de la jeunesse de la Ville de Neuchâtel.

Discussion

### **Amendement proposé par le Conseil communal**

« Le Conseil communal est prié d'étudier les mesures de soutien à mettre en place afin de permettre à des associations socioculturelles ou de quartier de développer et d'améliorer la qualité du « vivre ensemble » de la population, de renforcer l'action communautaire, de contribuer à développer des liens positifs et constructifs entre les personnes par la création, par exemple, d'espaces de rencontre, d'animation et d'échange notamment aux Acacias, à La Coudre et à Serrières ».

**03-510**

**Postulat** du groupe popecosol, par Mmes et MM. **Dorothee Ecklin, Ingrid Mouglin Mora, Jacques Dind, Bernard Junod, Doris Angst, Eliane Henry Mézyl, François Konrad et Blaise Horisberger**, intitulé "en faveur d'une politique active en matière de logements à loyers modérés" (Déposé le 5 mai 2003):

« Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens d'encourager et de favoriser la création de coopératives d'habitation en ville de Neuchâtel, dans le sens d'une politique du logement sociale, conviviale et écologique. Le Conseil communal pourra associer à cette démarche également les autres communes de la région ainsi que, dans la mesure de leur compétences, le Canton et la Confédération ».

Développement écrit:

La pénurie de logements qui sévit à Neuchâtel depuis plusieurs années est criante, et néfaste aux yeux de tous, notamment des locataires qui constituent les 70% de la population. Cette situation rend également plus difficile l'accès au marché des logements à loyers modérés. Les Suisses consacrent en moyenne déjà 26% de leurs revenus à leur habitat, ce qui est très élevé par rapport à une moyenne européenne. Parmi les moyens de contrer la pénurie de logements, on cite généralement l'aide aux investissements. Il en est un autre, moins connu, mais aussi efficace et socialement intéressant, la coopérative d'habitation. Parmi les avantages, mentionnons entre autres:

- la possibilité d'utiliser le 2<sup>e</sup> pilier pour souscrire à des parts sociales
- la qualité de coopérateur qui permet de participer à la gestion de l'immeuble
- la coopérative implique certains avantages semblables à ceux d'une propriété par étage, mais avec un investissement nettement inférieur.

Alors qu'on sait que 70% de la population suisse est locataire, consacrant près de 30% au loyer, nous pensons qu'il est juste de favoriser ce type de logements, ce qui contribuerait à augmenter l'offre en logements à loyers modérés.

Discussion

**Amendement proposé par le Conseil communal :**

« Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens d'encourager et de favoriser la création **de logements en ville de Neuchâtel, dont une part à loyers modérés**, dans le sens d'une politique du logement sociale, conviviale et écologique, **notamment par le biais** de coopératives d'habitation en ville de Neuchâtel. Le Conseil communal pourra associer à cette démarche également les autres communes de la région ainsi que, dans la mesure de leur compétences, le Canton et la Confédération ».

**03-511**

**Postulat** du groupe popecosol, par Mmes et MM. **Dorothee Ecklin, Ingrid Mouglin Mora, Blaise Horisberger, Jacques Dind, Eliane Henry-Mézil, Doris Angst et Bernard Junod**, intitulé « pour la mise en

## Séance de lundi 3 mai 2004

place d'un service de livraison à domicile pour la population de la ville de Neuchâtel » (Déposé le 2 juin 2003) :

« Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens de mettre en place un service de livraison à domicile, efficace et bon marché, pour la population et valable à partir de tous les commerces de la ville de Neuchâtel »

### Développement écrit:

L'accès au centre ville est une question qui préoccupe beaucoup les commerçants qui ont pignon sur rue dans la zone piétonne. Ceux-ci craignent en effet qu'une accessibilité restreinte des automobiles dans ce secteur n'entraîne un ralentissement conséquent de leurs activités. Cette crainte s'oppose toutefois aux avantages avérés que constitue la possibilité pour les piétons, clients de ces commerces, de déambuler en toute liberté au centre ville. Personne n'envisagerait sérieusement aujourd'hui de permettre à nouveau la circulation automobile dans ces rues. L'attractivité du centre ville dépend donc certainement d'un réseau de transports publics efficace et performant. Il est cependant clair que certains achats sont encombrants ou lourds à porter au point de dissuader les clients de venir s'approvisionner au centre ville.

En vue de concilier ces éléments apparemment contradictoires, et dans la perspective des développements urbanistiques importants à venir dans notre ville, nous demandons au Conseil communal d'envisager la mise sur pied d'un service efficace et bon marché de livraison à domicile.

Ce service devrait être accessible durant les heures d'ouverture des magasins à toutes les personnes résidant sur le territoire de la commune pour des achats qu'elles auront faits au centre ville mais qu'ils leur seraient difficile voire impossible de ramener à bon port en utilisant les transports publics.

### Discussion

#### Amendement proposé par le Conseil communal :

« Le Conseil communal est prié d'étudier ~~les voies et moyens de mettre~~ **l'opportunité d'encourager la mise** en place d'un service de livraison à domicile, efficace et bon marché, pour la population et valable à partir de tous les commerces de la ville de Neuchâtel ».

### 03-512

**Postulat** du groupe pepecosol, par Mmes et MM. Doris Angst, Bernard Junod, Eliane Henry-Mézil, Ingrid Mouglin Mora, Jacques Dind, Dorothee Ecklin, Blaise Horisberger et M. Sylvain Affolter (non affilié), intitulé « pour infléchir, voire inverser la tendance à l'augmentation du trafic motorisé en ville » (Déposé le 2 juin 2003) :

« Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens dont il dispose en vue d'inverser la tendance actuelle à l'augmentation du trafic motorisé en ville ».

## Séance de lundi 3 mai 2004

### Développement écrit

Divers rapports du Conseil communal ayant affaire à la circulation partent du principe que le trafic motorisé augmente chaque année de 2%. Cela semble être considéré comme une fatalité.

Parallèlement à cette augmentation du trafic motorisé, la pollution de l'air et le bruit augmentent également. Plusieurs secteurs de notre ville s'approchent dangereusement des valeurs limites légales, s'ils ne les dépassent pas déjà (bruit).

Pourtant, il existe des mesures capables d'inverser cette tendance (cf. les divers rapports et études du pfn41). Un exemple : dans la ville de Freiburg im Breisgau, une volonté politique ferme et des mesures adéquates ont réussi à diminuer de 15% la proportion des déplacements urbains effectués en voiture entre 1982 et 1999. Pourquoi cela ne serait-il pas possible pour la ville de Neuchâtel ? »

Discussion

### **03-513**

**Postulat du groupe popecosol, par Mmes et MM. Dorothee Ecklin, Ingrid Mougin Mora, Blaise Horisberger, Jacques Dind, Bernard Junod, Eliane Henry-Mézil et Doris Angst, intitulé « pour un suivi conséquent de l'état de la pollution de l'air en ville de Neuchâtel » (Déposé le 2 juin 2003) :**

"Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens de contrôler en permanence la pollution de l'air et le niveau sonore dans le quartier de la Maladière, notamment aux abords du futur stade et de la sortie de l'autoroute."

### Développement écrit

L'aménagement du futur complexe multifonctionnel de la Maladière entraînera une augmentation sensible de la circulation automobile dans le quartier. Or, selon les informations actuelles, les habitants de ce quartier sont, par endroit, déjà soumis à des niveaux sonores dépassant les normes.

En ce qui concerne la pollution de l'air, la charge actuelle de NO2 est proche de la valeur limite OPair. Le respect de cette limite après la mise en service de la Maladière n'est pas assuré. Ceci ressort clairement du rapport d'impact sur l'environnement et des discussions au Conseil général relatives au projet en question.

Nous demandons par conséquent au Conseil communal de s'engager à tenir un contrôle scientifique permanent de la qualité de l'air et des émissions de bruit dans cette zone. Dans ce cadre, il devra également informer la population résidente sur les valeurs mesurées et prendre toutes les mesures utiles pour protéger les habitants et éviter un dépassement des normes admises.

Discussion

### **03-514**

**Postulat du groupe popecosol, par Mmes et MM. Dorothee Ecklin,**



Séance de lundi 3 mai 2004

**Ingrid Mougin Mora, Blaise Horisberger, Jacques Dind, Bernard Junod, Eliane Henry-Mézil et Doris Angst**, intitulé « pour une nouvelle conception du trafic automobile de transit en ville de Neuchâtel » (Déposé le 2 juin 2003) :

"Le Conseil communal est prié d'étudier, dans le cadre du réaménagement du site de la Maladière, les voies et moyens de modérer au maximum le trafic automobile de transit sur l'axe sud est/ouest, soit entre le Quai Ph.-Godet et la Rue des Falaises, en passant par la Place d'Armes, la Place A.-M. Piaget et l'Avenue du 1<sup>er</sup>-Mars, tout en donnant davantage de place à la mobilité douce (deux-roues, etc.), en favorisant la circulation des transports publics et en offrant un accès plus direct et plus convivial aux piétons entre le centre ville (zone piétonne) et le bord du lac."

#### Développement écrit

L'aménagement du futur complexe multifonctionnel de la Maladière opérera un changement important de la conception urbanistique de notre ville. Il laisse non seulement présager un relativement fort développement de l'agglomération mais étendra également l'activité et le centre économiques vers l'est, notamment au bord du lac, sur les rues bordant le Jardin anglais et aux alentours de l'Université.

Partant de cette nouvelle configuration, il nous semble important de reconsidérer les flux de circulation au sud de la ville, notamment sur l'axe qui va du Quai Ph.-Godet à la route des Falaises, en passant par la rue de la Place-d'Armes, la Place Numa-Droz et Place A.-M. Piaget, l'Avenue du Premier-Mars et la rue de la Pierre-à-Mazel. Cet axe coupe littéralement en deux notre ville, avec, d'un côté, les quartier et les espaces sis directement au bord du lac et, de l'autre, le centre commercial de la ville.

Par ailleurs, la circulation étant, du moins à certaines heures, si dense sur ce parcours qu'il devient difficile aux usager des deux roues, aux véhicules des TN et aux piétons de s'intégrer sans autres dans ce flux de bagnoles et de camions polluants et pressés.

Nous demandons dès lors au Conseil communal de profiter de l'aménagement du complexe multifonctionnel de la Maladière pour améliorer, dans la mesure de ses compétences et de ses moyens, cette situation principalement au profit de la mobilité douce, des transports publics et surtout des piétons, généralement laissés pour compte dans la politique des transports. Dans une perspective globale, et peut-être idéale mais non irréaliste, on devrait tendre à une extension de la zone piétonne actuelle tant en direction du bord du lac que du Jardin anglais.

Dans son analyse, le Conseil communal devra tenir compte de la position des divers groupes d'intérêts organisés et représentés sur la commune. Si le besoin s'en fait sentir, on pourra également envisager une consultation populaire plus large.

#### Discussion

Séance de lundi 3 mai 2004

**Amendement proposé par le Conseil communal :**

« Le Conseil communal est prié d'étudier, les voies et moyens pour améliorer la cohabitation des trafics publics et privés sur l'axe qui relie le Quai Ph. Godet et la Rue des Falaises en passant par la Place d'Armes, la Place A.-M. Piaget et l'Avenue du Premier Mars. Les solutions préconisées doivent favoriser la circulation des cyclistes et des transports publics et offrir un accès plus convivial aux piétons entre le centre-ville (zone piétonne) et le bord du lac ».

**03-401**

**Proposition du groupe libéral, par MM. Pierre François Aubert, Jean-Charles Authier, Gérald Comtesse, Mathieu North, Mme Madeleine Bubloz, MM. André Obrist et José Caperos** (déposée le 30 juin 2003), relative à la modification du Règlement général de la Ville de Neuchâtel (délais de convocations) :

**« Projet**

Arrêté modifiant le Règlement général de la Ville de Neuchâtel, du  
17 mai 1972

(Du ...)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,  
Sur proposition du groupe libéral,

arrête :

Article premier.- Le règlement général de la Ville de Neuchâtel, du 17 mai 1972, est modifié de la manière suivante :

**Art. 21, al. 2** : La convocation est adressée par écrit ; elle contient l'ordre du jour et, sous réserve des cas d'urgence **dûment justifiés**, elle doit être envoyée aux membres **deux semaines** avant la séance.

**Art. 30, al. 2 (nouveau)** : Le délai d'envoi aux commissaires est de sept jours avant une séance de commission et de dix jours pour les

## Séance de lundi 3 mai 2004

rapports relatifs au budget, à la planification financière, à la gestion et aux comptes.

**Art, 101, al. 2** : La convocation est adressée par écrit ; elle contient l'ordre du jour et, sous réserve des cas d'urgence **dûment justifiés**, elle doit être envoyée aux commissaires **deux semaines** avant la séance.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2004. »

### Développement écrit

Comme le lecteur perspicace l'aura compris, le but de cette modification est de prolonger de dix jours à deux semaines le délai minimal de convocation des séances du Conseil général et de sept jours à deux semaines le délai minimal de convocation des séances des commissions internes, en réglant de manière (symboliquement) plus stricte la possibilité de déroger à ces délais.

De plus, mais nous pensons que cela ne porte pas atteinte au principe de l'unité de la matière, un délai de sept jours est fixé pour l'envoi des rapports du Conseil communal aux commissaires ; le délai est porté à dix jours pour les rapports relatifs au budget, à la planification financière, à la gestion et aux comptes. Actuellement, le règlement général ne fixe pas de délai à ce sujet, ce qui a pu avoir des effets dévastateurs sur les occupations dominicales de certains commissaires, et en particulier des membres de la commission financière. Notons que le fait de placer cette disposition à l'art. 30 al. 2 plutôt qu'à l'art. 101 a pour effet que la règle est valable non seulement pour les commissions internes mais aussi pour toutes les autres commissions de la Ville de Neuchâtel auxquelles sont soumis des rapports du Conseil communal.

### Discussion

### **03-515**

**Postulat** du groupe socialiste, par Mmes et MM. Jean-Pierre Baer, Sébastien Bourquin, Nando Luginbuhl, Olivier Arni, Jean-Marie Fauché, Raymond Maridor, Françoise Bachmann, Cristina Tasco, Didier Rochat, Raymonde Wicky, Philippe Loup et Thomas Facchinetti, intitulé « Déplacement en ville en deux-roues - pour une amélioration de la cohérence du réseau cyclable » (Déposé le 1<sup>er</sup> septembre 2003) :

« Le dernier plan directeur des pistes cyclables a été conçu avant l'ouverture des tunnels de l'A5. Nous demandons qu'un nouveau plan directeur des déplacements à vélo soit réalisé. Celui-ci devrait permettre une meilleure cohérence du réseau et surtout prendre en compte tous les éléments urbanistiques nouveaux réalisés ».

## Séance de lundi 3 mai 2004

### Développement écrit

Les projets présentés ces derniers temps au Conseil général modèlent l'image de la ville de Neuchâtel du 21<sup>e</sup> siècle. Ils sont susceptibles de modifier les flux de trafic pour de nombreuses années.

Si les incidences des nouvelles réalisations sur le trafic des automobiles et des transports publics sont régulièrement prises en compte, il n'en est pas de même pour le trafic deux-roues, en particulier les vélos. Par exemple, l'an dernier, l'étude sur le stationnement en ville de Neuchâtel ne comportait pas de chapitre en relation avec les modes de transport deux-roues (motorisés ou non). Il est regrettable que les modifications des flux de circulation laissent souvent les équipements cyclables en dehors de toute réflexion.

Plus de dix ans se sont écoulés depuis l'acceptation du dernier plan directeur des pistes cyclables. Celui-ci a été conçu avant l'ouverture des tunnels, sur la base de prévisions de trafic probables. Expo.02 a créé un réseau de pistes cyclables. Des études sont en cours pour offrir des vélos en libre service.

Certaines réalisations existantes ne sont pas judicieuses, d'autres ne sont conceptuellement pas terminées : en particulier, à l'ouest de la ville, sur la route cantonale. Les places de stationnement pour vélos et pour les deux-roues motorisés en bordure de la zone piétonne sont insuffisantes. Alors que les bus ont été déplacés de certaines rues, il est possible d'imaginer une traversée est-ouest en ouest-est de la zone piétonne par les vélos.

La traversée nord-sud de la zone permet difficilement d'en repartir. Certains équipements signalétiques enlevés en principe pour la durée de l'expo n'ont toujours pas repris leur place.

Alors que la réflexion pour prolonger le Littorail est en cours et que la réorganisation des environs de la Maladière démarre, nous souhaitons que les déplacements en deux-roues et leur stationnement soient réétudiés. Bref, il est temps de remettre l'ouvrage sur le métier et de l'adapter au 21<sup>e</sup> siècle !

### Discussion

#### **03-516**

**Postulat du groupe radical par Mmes et MM. Pascal Sandoz, Daniel Domjan, Fabienne Spichiger, Blaise Péquignot, Odile Tissot-Daguette, Christian Boss et Alexandre Brodard** concernant la Caisse de pensions du personnel de la Ville de Neuchâtel (déposé et développé le 29 septembre 2003):

«Le Conseil communal est prié d'étudier en collaboration avec les instances dirigeantes de la Caisse de pensions du personnel de la Ville de Neuchâtel, les voies et les moyens afin d'atteindre le taux de couverture réglementaire de 70% prévu par le règlement de la Caisse de pensions.

Il étudiera entre autre les conséquences:

- de la création d'une caisse de pensions unique cantonale
- de l'augmentation paritaire des cotisations

## Séance de lundi 3 mai 2004

- du passage du système en primauté des prestations à celui dit en primauté des cotisations
  - de la parité des contributions employé/employeur.»
- Discussion (regroupée avec celle relative au postulat 03-517)**

### **03-517**

**Postulat du groupe libéral par MM. José Caperos, Pierre Aubert, Jean-Charles Authier, Gérald Comtesse, Philippe Ribaux et André Obrist** intitulé pour un taux de couverture global de la Caisse de pensions du personnel de la Ville de Neuchâtel de 60% en l'an 2008 et de 70% en 2012 (déposé et développé le 29 septembre 2003):

«Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et les moyens de permettre à la Caisse de pensions du personnel de la Ville de Neuchâtel d'atteindre un taux global de couverture de 60% en l'an 2008 et de 70% en l'an 2012.

Dans la simulation sont à évaluer en particulier les scénarios suivants:

1. passage du plan actuel dit "en primauté des prestations" à celui dit "en primauté des cotisations";
2. Transfert du personnel hospitalier et enseignant de la commune vers le canton;
3. association à une plus grande Caisse de prévoyance si la masse critique pour assurer le taux de couverture global de 70% s'avère difficile à obtenir sans mettre en danger les équilibres financiers de la Ville ou de ses employés.»

**Discussion (regroupée avec celle relative au postulat 03-516)**

### **03-519**

**Postulat du groupe popecosol**, intitulé « pour la mise en place d'une compensation des charges de centre au niveau de l'agglomération » (déposé le 1<sup>er</sup> décembre 2003) :

« Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens de mettre en place une forme de péréquation financière en matière de politique culturelle avec les communes périphériques de la ville (au niveau de l'agglomération) ».

#### **Développement écrit**

Si, comme nous l'avons dit, la taxe sur les spectacles permet d'opérer une forme de compensation des charges de centre pour la ville, nous invitons dès lors le Conseil communal à procéder à une rapide enquête, afin de connaître la provenance du public des spectacles donnés en ville de Neuchâtel. Sur la base des résultats, il vaudrait peut-être la peine de s'approcher des communes de l'agglomération dans le but de négocier une forme de péréquation financière.

## Séance de lundi 3 mai 2004

On nous dit souvent que la péréquation financière cantonale ne reconnaît que partiellement les charges de centre que supporte la Ville. Il y aurait peut-être aussi moyen d'intervenir au niveau du canton, en association avec les autres villes.

### Discussion

#### **04-501**

**Postulat du groupe radical par MM. Pascal Sandoz, Christian Boss, Alexandre Brodard, Robert Vauthier, André Calame, Blaise Péquignot, Roland Mäder, Mme Fabienne Spichiger, M. Daniel Domjan**, intitulé « Pour un coût de l'électricité compétitif et équitable » (déposé avec son développement écrit le 12 janvier 2004):

« Nous prions le Conseil communal d'étudier tous les moyens pour abaisser d'ici à 2006 le prix du courant électrique vendu aux citoyens alimentés par le réseau propriété de la Ville de Neuchâtel.

Le prix de vente du courant sera identique pour tous les ménages et en tous cas au niveau de celui facturé aux citoyens d'Hauterive au moment de l'achat de leur réseau électrique ».

#### Développement écrit

L'objectif de la stratégie des Services industriels est la présence sur le marché selon trois axes, à savoir celui d'un service global, celui de l'extension de l'activité des Services industriels sur les communes urbaines de l'agglomération, et celui du service continu 24h/24h.

L'acquisition du réseau électrique d'Hauterive s'inscrit dans cette stratégie mais fait ressortir de manière évidente deux insuffisances importantes, à savoir le prix de vente trop élevé de l'électricité d'une part, et l'iniquité des prix de vente facturés aux citoyens d'Hauterive et à ceux de Neuchâtel, d'autre part.

Sur ce dernier point nous sommes d'avis que le Conseil communal doit facturer au même prix l'électricité qu'il vend à tous les citoyens alimentés par le réseau des Services industriels, propriété de la Ville de Neuchâtel.

A notre sens il n'est en effet ni équitable, ni politiquement et encore moins du point de vue des droits des consommateurs, défendable qu'un produit d'une collectivité publique soit vendu à deux prix différents alors que ce produit est identique et qu'il est distribué par une seule et même entité, de surcroît publique.

Nous demandons donc au Conseil communal de tout mettre en œuvre afin de proposer un prix de vente identique pour tous les ménages.

Sur la question du prix de vente trop élevé du courant électrique, nous aimerions rappeler que les recettes des Services industriels dans une certaine mesure constituent un impôt déguisé. De plus, le prix de vente est manifestement trop élevé eu égard aux constats que les comparaisons nous permettent de faire.

Comment expliquer que le courant vendu aux Altaripiens soit passé de 28 cts/kWh à 22 cts/kWh alors que sur le territoire communal neuchâtelois il est facturé à 25,19 cts/kWh.

Plus explicite encore. Comment expliquer les différences de prix de vente de courant relevées par la surveillance des prix du Département fédéral de l'économie qui permet justement de comparer grâce au site internet de M. Prix.

## Séance de lundi 3 mai 2004

Actualisé au mois de juillet 2003, ciblé sur un appartement de 4 pièces avec une cuisinière électrique, le kWh coûte au citoyen neuchâtelois 29,65 cts selon le Département fédéral de l'économie. Il est en moyenne nationale à 22 cts environ. Nous sommes très largement dans le peloton de tête.

Nous demandons donc au Conseil communal d'étudier la baisse des prix de vente du courant électrique pour 2006, afin d'être à la fois concurrentiel mais aussi équitable.

Discussion

### **04-301**

**Motion (postulat 03-518 transformé) du groupe popecosol, par Mmes et MM. Blaise Horisberger, François Konrad, Dorothée Ecklin, Doris Angst, Eliane Henri-Mezil, Ingrid Mouglin Mora et Bernard Junod**, intitulée « pour une application systématique de la taxe sur les spectacles » (déposé le 1<sup>er</sup> décembre 2003) :

« Le Conseil communal est prié d'étudier toutes les voies et moyens lui permettant de prélever systématiquement une taxe spéciale du public assistant à des spectacles, représentations et autres manifestations publiques payantes, telle que le lui permet le décret cantonal du 28 janvier 2003 autorisant les communes à percevoir une taxe spéciale du public assistant à des spectacles, représentations et autres manifestations publiques payantes (DTS) ».

#### Développement écrit

Suite à l'adoption par le Grand Conseil neuchâtelois en date du 28 janvier 2003 du décret cantonal mentionné en titre et à l'adoption par le Conseil général de la Ville de Neuchâtel en date du 1<sup>er</sup> décembre 2003 d'un arrêté modifiant le règlement concernant la taxe sur les spectacles et autres divertissements du 29 décembre 1947, le Conseil communal de Neuchâtel se trouve dans la situation désagréable de devoir prélever une taxe sur le prix d'entrée aux spectacles et autres manifestations payantes, tout en ne pouvant appliquer cette obligation qu'aux organisateurs disposés à encaisser le prix d'entrée à leur manifestation par le biais de la vente de billets.

Dans l'état actuel des choses, cette situation crée des inégalités de traitement flagrantes entre organisateurs de manifestations vendant ou ne vendant pas de billets. Par ailleurs, elle ne règle en aucune façon – bien au contraire – le scandale des 13 années durant lesquelles les dancings et autres night-clubs neuchâtelois n'ont payé aucune taxe sur les spectacles.

Dans un avenir proche et sur la base de cet exemple, il est probable que le prix d'entrée aux spectacles et manifestations payantes organisées sur le territoire communal ne soit financé que de plus en plus rarement par le biais d'une vente de billets. Les organisateurs faisant preuve d'imagination, ce seront des casquettes ou des écharpes – selon la saison – à l'effigie d'un club sportif, des paquets de confettis, des cornets de pop-corn au logo d'un cinéma, que sais-je des autographes de l'artiste se produisant, qui feront progressivement office de sésame.

A nos yeux, cette situation est politiquement intenable et juridiquement non conforme. Elle doit donc être résolue rapidement. Nous n'y voyons que deux issues. Soit la Ville de Neuchâtel est habilitée à interdire aux organisateurs de spectacles et autres manifestations d'utiliser tout autre moyen que la vente de billets d'entrée pour

## Séance de lundi 3 mai 2004

encaisser la contre-valeur du droit d'assister à la manifestation concernée, et elle adopte une telle interdiction, soit elle ne l'est pas et c'est alors le décret cantonal, qui, n'étant pas applicable, devrait être modifié pour permettre le prélèvement de la taxe en supplément d'autres types de contremarques que celui du billet d'entrée.

Nous attendons que le Conseil communal fasse diligence en cette affaire, de façon à ne pas laisser pourrir plus avant une affaire qui ne sent déjà que trop mauvais.

### Discussion

#### **04-302**

**Motion** du groupe popecosol, par Mmes et MM. Blaise Horisberger, François Konrad, Dorothee Ecklin, Doris Angst, Jimmy Gamboni, Eliane Henry-Mezil, Ingrid Mougin Mora et Bernard Junod relative à la prévention du tabagisme dans les écoles, bâtiments publics et établissements publics de la Ville de Neuchâtel (déposée le 2 février 2004) :

« Le Conseil communal est prié d'étudier, en collaboration avec les instances concernées, la mise en œuvre rapide d'un programme ambitieux de prévention du tabagisme actif et passif dans les bâtiments scolaires et publics de la Ville de Neuchâtel, ainsi qu'à l'attention des propriétaires et gérants d'établissements publics.

Son rapport fera le tour du problème et formulera des propositions permettant de prévenir activement le tabagisme de façon adaptée aux diverses situations. Il définira en particulier les zones et conditions dans lesquelles la fumée peut rester autorisée ».

### Développement écrit

Les méfaits du tabac sur la santé des consommateurs actifs comme passifs sont aujourd'hui incontestablement avérés, à tel point que l'industrie du tabac est régulièrement condamnée à verser des dédommagements très importants à certaines autorités en dédommagement des frais de santé occasionnés par le tabagisme, ainsi qu'à certaines familles de victimes du tabac.

Le tabagisme passif quant à lui augmente les risques de maladie cardiovasculaires et du système respiratoire de 25%. Le fléau social et sanitaire qu'est le tabagisme est cependant en pleine recrudescence, surtout auprès des jeunes. Or de l'avis même de l'industrie du tabac, la consommation de ce produit devrait être limitée aux adultes et procéder d'un choix délibéré. Voici d'ailleurs un extrait provenant du site internet d'un grand cigarettier installé dans la commune:

*"Le public devrait prendre en compte les conclusions des experts en matière de santé publique lorsqu'il décide de se rendre ou non dans des lieux où de la fumée de tabac ambiante est présente, ou, s'il est fumeur, si et où il peut fumer en présence d'autres personnes. Des précautions particulières sont à prendre lorsque les enfants sont concernés, et les adultes devraient éviter de fumer en leur présence.*

*Philip Morris International est convaincu que les conclusions des experts en matière de santé publique sont suffisantes pour justifier la mise en place de mesures*



## Séance de lundi 3 mai 2004

*réglementant le tabagisme dans les lieux publics. Nous pensons également que dans les lieux où il est permis de fumer, le gouvernement devrait imposer l'affichage de notices d'avertissement présentant les conclusions des autorités de santé publique indiquant que le tabagisme passif cause des maladies chez les non-fumeurs. "*

Par ailleurs, il est avéré aujourd'hui qu'une campagne active de prévention permet de réduire le pourcentage de fumeurs en particulier jeunes dans une population. Enfin en Suisse 60% de la population ne fume pas.

Or que constate-t-on à Neuchâtel?

Le milieu scolaire est encore loin de bénéficier d'une politique suffisamment globale et active de prévention du tabagisme auprès des enfants comme des adultes. A titre d'exemple, la question du tabagisme du corps enseignant à l'intérieur et aux abords des établissements scolaires n'est pas encore réglée de façon claire et satisfaisante dans tous les collèges ; les rampes intérieures du collège du Mail sont même équipées de cendriers. Par ailleurs, en dépit des recommandations émanant même des cigarettiers et dans le déni total de la fonction formatrice et éducative de l'école, fumer en présence d'élèves dans le contexte scolaire ne semble pas remis en cause. De façon similaire, le tabagisme à l'intérieur des bâtiments publics et administratifs ne fait l'objet d'aucune politique claire et homogène et sa prévention ne semble pas y être une priorité.

Enfin, il ne faut pas oublier la question sensible des établissements publics, dont seule une partie propose une zone non-fumeur digne de ce nom.

Les pouvoirs publics doivent cependant faire leur travail dans ce domaine comme dans les autres.

Si la volonté y est, l'introduction d'une stratégie anti-tabac peut sensiblement améliorer la situation, notamment avec l'aide du Département cantonal de la santé publique et du secteur prévention de l'OFSP, qui mettent à disposition de nombreux programmes de prévention du tabagisme adaptés à tous les contextes et tous les acteurs potentiels.

En outre, dans l'état actuel des connaissances et en fonction de la volonté exprimée par les autorités de la Ville d'appliquer les principes du développement durable, il nous apparaît urgent et prioritaire qu'une commune qui bénéficie de façon importante du produit de la vente de cigarettes s'engage activement dans la prévention de leurs méfaits sur la santé.

Discussion

### **04-602**

**Interpellation du groupe popecosol, par Mmes et MM. Blaise Horisberger, François Konrad, Dorothee Ecklin, Doris Angst, Eliane Henry-Mezil, Jimmy Gamboni et Ingrid Mouglin Mora** concernant les fontaines à eau présentes dans les bâtiments publics de la Ville de Neuchâtel (déposée le 2 février 2004) :

« Le Conseil communal peut-il :

- nous communiquer les raisons qui ont amené à l'installation de fontaines à eau dans les locaux qui dépendent de la Ville, et à la mise à disposition de bouteilles d'eau minérale lors des diverses séances

## Séance de lundi 3 mai 2004

des autorités communales, alors que nos services industriels vantent de façon assidue et relativement coûteuse auprès de la population les mérites de l'eau du réseau.

- nous indiquer si la gestion des fontaines à eau est assurée par les services de la Ville ou par des privés et, dans ce dernier cas, les raisons de ce choix.
- Nous indiquer en outre le prix de revient au litre, la consommation énergétique, les garanties de qualité sanitaire, en particulier bactériologique, de l'eau fournie par les fontaines à eau, ainsi que les avantages que cela présente par rapport à un approvisionnement en eau du réseau ».

### Développement écrit

En tant que fournisseur d'eau potable de qualité, nos SI s'efforcent, en particulier à l'occasion de diverses manifestations, de mettre en valeur une denrée alimentaire de qualité vendue seulement 0,3 ct le litre.

On peut donc manifester quelque surprise à la vue de fontaines réfrigérées à eau plate qui fleurissent un peu partout dans certains services municipaux.

En outre, même si ce n'est que dans une moindre mesure, la cohérence entre le marketing des SI et la présence de bouteilles d'eau gazéifiée mises à disposition des élus lors de leurs diverses séances nous échappe également.

Faut-il en conclure que l'eau du réseau est considérée comme assez bonne pour la population neuchâteloise mais pas pour ses autorités? Nous espérons pouvoir en douter et souhaitons donc connaître les raisons, avantages et inconvénients de ces dispositions par rapport à l'approvisionnement en eau du réseau.

Par ailleurs, ces bonbonnes à la mode peuvent se transformer en bombes sanitaires en cas de soutirage insuffisant ou d'exposition prolongée à la chaleur et à la lumière. Les distributeurs conscients du problème recommandent notamment une consommation dans les 15 jours. Dès lors, nous nous demandons s'il n'y a pas des moyens moins risqués respectivement moins coûteux, basés en particulier sur l'utilisation de l'eau du réseau, pour satisfaire les intéressés.

### Discussion

#### **04-303**

**Motion** du groupe socialiste, par MM. et Mmes Olivier Arni, Françoise Bachmann, Sébastien Bourquin, Didier Rochat, Jean-Marie Fauché, Jean-Pierre Baer, Raymond Maridor, Philippe Loup, Cristina Tasco, Thomas Facchinetti et Béatrice Bois relative à la création d'un service de la jeunesse pour une politique de la jeunesse claire, cohérente et moderne (déposée le 2 février 2004) :

« Le Conseil communal est prié d'étudier la possibilité de créer un service de la jeunesse afin de réunir en un seul service, les secteurs d'aide et de soutien à la jeunesse et à la petite enfance actuellement dispersés dans plusieurs services et offices de l'administration : service

Séance de lundi 3 mai 2004

des sports, instruction publique (service des écoles), services sociaux, office du travail, affaires culturelles.

L'étude comprendra une définition de la politique de la jeunesse que le Conseil communal met en œuvre, les buts et objectifs définis et poursuivis, notamment dans les domaines de la prévention et de la promotion de la santé, des loisirs et des sports, de l'intégration socioprofessionnelle, de l'éducation à la citoyenneté et aux processus participatif.

Développement

Neuchâtel, le 14 avril 2004

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président,

Le chancelier,

Antoine Grandjean

Rémy Voirol

Séance de lundi 3 mai 2004

**1**

**04-009/04-203**

**Rapports du Conseil communal et de la  
Commission financière concernant la  
gestion et les comptes de l'année 2003**

---

**Rapport du Conseil communal concernant  
la gestion et les comptes de l'année 2003**

(Voir tiré à part du 8 mars 2004)

Les textes de ces rapports figurent dans la rubrique "rapports et autres objets" ci-contre.

Séance de lundi 3 mai 2004

**M. Blaise Péquignot**, rapporteur de la Commission financière, déclare :

- Je ne ferai que me référer à ce rapport, car si j'ajoutais quelque chose cela voudrait dire que le rapport est incomplet. Je ne crois pas que tel est le cas puisqu'il a été adopté par la Commission financière. J'en resterai donc là.

**M. François Konrad**, porte-parole du groupe pepecosol, déclare :

- Il est bien sûr moins agréable d'intervenir à propos de la situation financière de la Ville lorsque celle-ci ne se porte pas aussi bien que pendant les 10 années précédentes, qui plus est lorsque le déficit est bien plus élevé que celui qui a été prévu. Toutefois, force est de constater que nous sommes confrontés à une situation conjoncturelle particulièrement morose, situation péniblement ressentie par d'autres collectivités publiques, communales et cantonales. En regard de la dégradation de la situation économique, le Conseil communal a su réagir, dans le courant de l'année 2003, afin de limiter les conséquences pénibles qui en découlent. En effet, face à une chute du produit de l'impôt de 17 millions de francs, nous ne pouvons que reconnaître les efforts entrepris à tous les niveaux de l'administration, du Conseil communal à chaque employé de la Ville, pour limiter les dégâts occasionnés par cette dégradation dont l'ampleur pouvait difficilement être prévue. Nous en voulons pour preuve la réduction des charges de près de 1,5 million de francs.

Toutefois, la mesure consistant à ne pas remplacer, pendant 6 mois, un employé qui s'en va doit avoir un caractère tout à fait exceptionnel et être appliquée le moins longtemps possible, afin de ne pas rendre les conditions de travail du personnel communal difficilement supportables à long terme et de ne pas provoquer de diminution de la qualité des prestations. Nous aimerions encore relever que le poste du délégué au développement durable n'a pas été repourvu pendant 11 mois, ce qui nous paraît inacceptable. La situation financière que nous vivons actuellement pose toutefois, de manière cruciale, le problème du montant de la fortune communale car, en un seul exercice, elle se voit réduite de moitié. Cela va représenter un réel défi pour les années à venir. Il serait cependant faux de voir, dans cet état de fait, le résultat d'une politique dépensière, la Ville de Neuchâtel ne pouvant pas être accusée de réalisations fastueuses. Il s'agit plutôt des effets d'une politique des caisses vides qui tend à réduire les ressources de la Ville et, donc, les prestations offertes à la population neuchâteloise. Nous regretterons donc plutôt ici l'erreur qu'a représentée, à nos yeux, la

## Séance de lundi 3 mai 2004

décision de baisser le coefficient fiscal de 94 à 90 points, ce qui représente près de 4 millions de francs de perte pour notre ville. Lorsque nous remarquons que c'est le produit de l'impôt sur les personnes morales qui a le plus spectaculairement chuté, avec un montant de 13 millions de francs, nous ne pouvons que constater la fragilité de la structure fiscale en ville de Neuchâtel. En effet, si ces dernières années se sont particulièrement bien passées, nous le devons, pour une part importante, aux contributions des entreprises installées sur le territoire communal, entreprises qui ont été confrontées à une forte récession, dont les effets sur les finances de la ville sont amplifiées par le système d'imposition post-numerando.

Une interpellation du groupe popecosol, présentée au Grand Conseil en décembre 2002, demandait l'étude d'un projet de cantonalisation de l'imposition des personnes morales. Cette proposition, qui n'a pas été acceptée, aurait représenté une piste intéressante, permettant de mieux répartir le revenu de cet impôt sur l'ensemble du Canton et d'atténuer les effets d'une période de récession vécue par certaines entreprises. Afin de réduire les effets d'une période de crise telle que celle que nous connaissons actuellement, nous pourrions envisager de créer une réserve permettant d'absorber les fluctuations d'impôts. Pour terminer, nous dirons que si notre groupe votera l'arrêté I, il n'en va pas de même de l'arrêté II portant sur une réduction du subventionnement des abonnements Onde verte. A l'occasion de l'Expo.02, il avait été décidé de subventionner cet abonnement afin d'offrir une compensation aux habitants de la ville dont les déplacements motorisés étaient fortement limités par la présence de l'exposition. L'objectif était également de rendre plus attractifs les transports publics auprès de personnes qui n'avaient plus coutume de les utiliser. Cette mesure, qui a été prolongée, a démontré qu'elle avait tout son sens et qu'elle était plébiscitée par les Neuchâtelois. Aujourd'hui, le Conseil communal nous propose de n'accorder un soutien qu'aux seuls abonnements annuels, partant du postulat que cela fidéliserait bien plus les usagers des transports publics. Nous pensons que cette mesure sera contre productive. En effet, l'habitude de prendre les transports publics s'inscrit dans la durée et, afin de maintenir l'intérêt de la population pour ce mode de déplacement, il est important de favoriser un soutien stable. A cet égard, nous regrettons que le Conseil communal ait envoyé, aux habitants de la ville, un document offrant la réduction de l'abonnement annuel exclusivement, sans apporter d'explication sur la procédure en cours. Plus d'un Neuchâtelois n'a pas compris cette démarche et l'a simplement ressentie comme une baisse du soutien de la commune. Car, à ce stade de la réflexion, nous nous devons de prendre fait et cause pour tous ceux dont

## Séance de lundi 3 mai 2004

le budget ne permettra simplement pas d'envisager l'achat d'un abonnement annuel. Nous pensons en particulier aux familles dont la situation financière est précaire. Notre position pourrait éventuellement être revue dans le cas où le Conseil communal pourrait nous assurer que la solution d'un abonnement annuel, payé en plusieurs tranches, sera introduite cette année encore.

**M. Blaise Péquignot**, porte-parole du groupe radical, déclare :

- A proprement parler, ces comptes 2003, ne susciteraient pas de commentaire particulier dès lors que le déficit, nonobstant son montant démesuré, s'explique assez aisément par la chute importante du produit des impôts, chute essentiellement due aux personnes morales. La cause principale de ce mauvais résultat échappe donc, en définitive, à la gestion effective de la Ville. On peut toutefois, a priori, se poser légitimement la question de la fiabilité des pronostics de la Direction des finances par rapport à ce poste particulier. Cependant, dans la mesure où la majorité des collectivités publiques ont "repris un bouillon" pour cette même raison, cette interrogation est quelque peu tempérée. On pourrait se contenter de la satisfaction avouée du Conseil communal d'avoir, à défaut, pu maîtriser les charges durant cet exercice 2003, et d'avoir pu utiliser la fortune de la Ville, accumulée durant ces 10 dernières années, pour encaisser ce mauvais coup du sort.

En définitive, ces comptes 2003 nous amènent plus à parler du futur qu'à parler d'eux-mêmes. L'inquiétude est grande et nos finances sont manifestement mises à mal. Le budget 2004 n'a ainsi pas pu éviter de prévoir une perte de 4 millions de francs. Rappelons que notre groupe n'a finalement accepté ce budget que sur la base des engagements pris par le Conseil communal de prendre toutes les mesures, non seulement conjoncturelles mais aussi structurelles, pour réduire les pertes. Il est clair cependant qu'un tel exercice 2003 n'est plus possible à l'avenir et que les efforts doivent être poursuivis et intensifiés pour réduire, autant que faire se peut, les charges et rétablir l'équilibre budgétaire. Toutefois, le groupe radical tient à déclarer ici qu'il est hors de question de cautionner sans autres la possibilité d'envisager aussi facilement une augmentation du coefficient fiscal pour remédier à la situation, ainsi que le laisse entrevoir le rapport du Conseil communal, en page 55 de ses conclusions. Il faut avoir prouvé que toutes les solutions structurelles ont été envisagées et qu'il s'agirait vraiment de "l'ultima ratio", et encore. Il s'agit de souligner que tous les services doivent faire un effort, ce qui ne semble peut-être pas encore être le cas dans certaines Directions où on a constaté que le recours à l'article 153 du Règlement général

## Séance de lundi 3 mai 2004

notamment, avait été abondant, quand bien même certaines limites avaient été fixées. Mais il est vrai qu'il faut savoir gré au Conseil communal d'avoir eu une bonne réaction, en automne 2003, en prenant un premier train de mesures, lesquelles ont apparemment permis de réduire quelque peu la perte. Quelques interrogations ont parcouru le groupe radical. Parmi les mesures d'économies, ce fameux Ordre de service no 362, semble montrer que l'on pouvait fonctionner avec moins de personnel. Mais qu'en est-il exactement? En effet, finalement, un examen du tableau qui figure en page 25 du rapport montre une croissance incessante des postes effectifs dans notre administration depuis 2001, et cela même si l'écart entre le budget 03 et les comptes 03 donne une baisse globale de 6,36 postes. Certes, ce Conseil général a donné son aval à la création d'un certain nombre de postes, dans le cadre du budget 2003, par exemple pour l'accueil de la petite enfance ou dans le cadre de la Police du feu pour ne prendre que ces exemples. Mais, je rappelle que, tant le groupe radical que le groupe libéral, s'inquiétaient alors néanmoins des augmentations de postes éparses, postes qui, contrairement à ceux qui viennent d'être cités, ont une influence économique négative, comme l'avait relevé le porte-parole du groupe libéral à l'époque, dans la mesure où les services qu'ils apportent ne permettent pas à d'autres d'en tirer un avantage économique. Quelle est la réflexion du Conseil communal sur cette question particulière?

Ensuite, quelle est la stratégie exacte de la Ville s'agissant du prélèvement aux réserves, dès lors qu'une telle pratique peut avoir une incidence sur le résultat des comptes? Qu'en est-il enfin de la péréquation financière, spécialement des démarches auprès de l'Etat pour obtenir une révision de cet épineux problème? A toute chose malheur est bon, cet exercice a le seul mérite de confirmer que, seule la diminution des ressources d'une collectivité publique oblige celle-ci à reconsidérer ses dépenses. Ce processus est en cours et nous espérons qu'il saura porter ses fruits à moyen et à long termes et nous espérons que la réflexion saura se faire dans le véritable intérêt de tous les citoyens de notre commune. Sans vraiment avoir d'autre choix, le groupe radical acceptera en définitive les deux arrêtés qui lui sont soumis ce soir.

**M. Philippe Ribaux**, porte-parole du groupe libéral, déclare :

- Voilà qu'après plusieurs années de comptes équilibrés, voire excédentaires, voilà qu'après toute une série de bonnes surprises, qui sont régulièrement venus compenser, et au-delà d'inévitables excédents de charges, voilà que la machine budgétaire, qui semblait si bien



## Séance de lundi 3 mai 2004

fonctionner, grâce à nos uniques mérites bien entendu, s'est soudainement grippée. Alors que tout allait si bien, que les indicateurs étaient au beau fixe, que les recettes étaient invariablement supérieures à notre prévision, voilà que, sans crier gare, les contributions des personnes morales nous font le mauvais tour de chuter de manière inattendue. On sert le frein à main en catastrophe en cours d'exercice mais, rien à faire, les comptes communaux finissent dans le mur. Pleurs et grincements de dents mais, au moins, croit-on ou affirme-t-on, l'honneur est sauf. On avait tout bien fait, on avait tout bien calculé, comme les années passées. Rien n'annonçait un pareil retournement de situation et d'autres s'y sont laissés prendre aussi. Et même, chez eux, c'est parfois pire. N'a-t-on pas maîtrisé les charges? Non, vraiment, on n'y peut rien. Est-ce de notre faute si les personnes morales font tout à coup moins de bénéfice? Si ceci ou cela coûte plus cher que ce que nous avons pensé?

C'est vrai, ce n'est pas de notre faute si les personnes morales ont moins rapporté que l'an passé. Ce n'est pas de notre faute si certaines charges augmentent alors que des recettes baissent. Par contre, c'est de notre faute, Exécutif et Législatif compris, si la politique financière et budgétaire suivie toutes ces dernières années a pour résultat unique, malgré la hausse systématique des recettes et les nombreux événements favorables qui les ont émaillées, de nous laisser démunis et désemparés devant le premier vent contraire. Il y a deux éléments qu'il convient de mettre en évidence, qui concernent la manière dont nous gérons, et notre politique, et nos finances, ou plutôt les défauts dont nous faisons preuve.

Notre premier défaut majeur est de l'ordre de la boulimie. Nos désirs sont sans limites. A peine un besoin réel ou supposé est-il satisfait qu'on s'en découvre un autre, ou plusieurs autres, bien entendu, tout aussi urgents et impératifs auxquels il faut répondre sans délai. La devise de Jürg Staubli pourrait être la nôtre : "Toujours plus". Tout ce qui peut être dépensé doit, par conséquent, être dépensé. Si la situation économique est mauvaise, c'est pour pratiquer une politique anticyclique. Si elle se présente sous un jour plus favorable, il faut développer les prestations, augmenter le rayonnement de la ville, améliorer le cadre de vie, remplacer le neuf par du plus neuf encore, le simple et le pratique par du plaisant et du ludique, le beau par de l'audacieux et de l'ébouriffant, investir à tous crains pour un avenir qui, sans cela, ne saurait être radieux, développer ceci ou cela et vite, avant que la situation se péjore à nouveau. Le résultat, nous l'avons sous les yeux. Des budgets qui ne cessent d'enfler, année après année, avec une constance inébranlable.

## Séance de lundi 3 mai 2004

Encore, s'ils ne faisaient que suivre l'augmentation générale du coût de la vie et du produit intérieur. Non, il faut qu'ils croissent plus vite encore, sans quoi nous nous croirions malheureux, faibles, incapables, misérables. Que ces budgets qui ne cessent de grossir pèsent de plus en plus sur le fonctionnement de la société, qu'importe, vu que c'est pour son bien.

Notre deuxième défaut rédhibitoire est l'optimisme budgétaire. Si quelques années sont mauvaises, qu'importe. Il en viendra bien de meilleures et on épongera l'ardoise. Et si les années sont bonnes, il n'y a pas de raison pour que cela s'arrête, ou du moins pas tout de suite. C'est ainsi que l'on a bien vite oublié que la majeure partie des résultats excédentaires de ces dernières années était due à des facteurs extraordinaires et non à nos talents budgétaires et financiers et qu'il ne suffisait pas d'extrapoler les augmentations de recettes de ces dernières années pour faire de bonnes prévisions. Nous nous sommes allégrement endormis sur des lauriers qui n'étaient pas les nôtres et nous voilà tout surpris de ce qui nous arrive, étonnés de voir que ce qui avait si bien fonctionné jusqu'à présent ne marche tout à coup plus. Or, notre politique budgétaire n'en est tout simplement pas une. C'est une navigation à vue, à bord d'un esquif déjà tellement chargé qu'une ou deux vagues un peu plus grosses que les autres le feront inmanquablement chavirer. On dira alors que c'est la faute du gros temps, mais surtout pas du capitaine, ni de l'équipage. Et, en attendant, la croisière se sera amusée.

On dira que je force le trait, que je caricature, que je noircis le tableau. Pas tellement. Et, à moins de faire preuve de mauvaise foi, il faudra bien admettre que ce qui est décrit ici n'est rien d'autre que les tendances lourdes qui, depuis plusieurs années, une fois dépassé le niveau de péripéties occasionnelles, marquent invariablement une année comptable après l'autre. Oui, cette situation désagréable c'est nous qui l'avons voulue et non pas la malignité des temps. Nous l'avons voulue en dépensant d'avance tout ce que nous pensions pouvoir engranger et même au-delà, en empruntant à tout va parce que les taux étaient bas et parce que la charge financière avait l'air bien légère au regard de tout ce que l'on pouvait s'offrir, en retardant tous les remboursements possibles, que ce soit au niveau de la Caisse de pensions du personnel ou en diluant au maximum les amortissements, par exemple, pour faire durer encore le plaisir. Cela, c'est ce que l'on appelle une conduite à risque et comme dans toute conduite à risque celui-ci finit par se réaliser un jour ou l'autre et le réveil est brutal. Il n'y a pas grand chose d'autre à dire au sujet de ce déficit, sinon qu'il va bien nous falloir changer d'attitude et

## Séance de lundi 3 mai 2004

sans tarder. Il va falloir enfin apprendre à définir et à sérier nos priorités, non en fonction de ce qu'il reste à dépenser au fond des caisses ou de ce que nous pourrions encore emprunter, mais en fonction des nécessités et urgences avérées, fondées sur des besoins clairement établis et documentés et non sur des déclarations de principe aussi vagues que générales ou des options à géométrie variable. Il va falloir apprendre à penser financièrement dans le long terme, à établir des stratégies qui dépassent le prochain horizon budgétaire ou électoral, reposant sur des principes fermes qui ne soient pas remis en cause à la moindre houle. Il va falloir se rappeler que la prudence et la modération ne sont pas des "gros mots" ou la caractéristique patente d'esprits chagrins et timorés, mais bien des vertus essentielles sans lesquelles, si vous me passez encore une expression maritime, les finances des collectivités publiques finissent assez rapidement par évoquer le radeau de la méduse, le côté esthétique en moins.

Les modèles comptables, qui rendent compte de l'activité de notre administration doivent être adaptés aux exigences d'une gestion administrative et politique moderne. Cela implique également une indispensable réorganisation de l'administration. Nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises, budgets et comptes sont aujourd'hui, lorsqu'ils sont utilisés seuls, des outils dépassés, opaques et filandreux, qui ne permettent plus au Législatif d'effectuer correctement son travail, à tel point que les élus se cantonnent dans des lieux communs ou se perdent dans les points de détails souvent insignifiants. Le Législatif ne doit pas être celui qui contrôle tout, mais celui qui est en mesure de garantir, autrement que sur la bonne mine de l'Exécutif, l'efficacité réelle et non pas seulement supposée de l'utilisation des moyens mis à disposition par les contribuables.

En conclusion, il ne nous reste qu'à souhaiter une seule chose : c'est que l'on sache voir dans ce déficit autre chose qu'un accident de parcours et qu'il ait au moins pour effet de dessiller quelques yeux, auquel cas il n'aura pas été tout à fait inutile. C'est un peu cher, mais il semble que les changements des mentalités soient à ce prix.

**M. Philippe Loup**, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- J'ai bien aimé le parallèle du porte-parole du groupe libéral qu'il a fait avec l'évocation marine de la situation économique et financière de la ville. Je vais donc reprendre cette évocation marine. Effectivement, il y a gros temps, c'est clair. Mais il faut quand même admettre qu'il n'y a pas de prise d'eau car il y a la maîtrise, ce en quoi nous pouvons avoir

## Séance de lundi 3 mai 2004

maîtrise. Il y a une gêne acceptable, inquiétante mais acceptable, déficit de 11 millions de francs. J'en conclus quand même que la barre est tenue fermement et avec précaution. Revenons à l'évocation marine du navire Ville de Neuchâtel qui serait géré à vue. Il faut voir qu'une situation économique change malheureusement et qu'une ville ne se gère pas comme cela, que les infrastructures se montent et s'établissent souvent en regard d'obligations légales, cantonales et fédérales, et aussi par la volonté de la Ville. Mais si vous regardez son budget, ses comptes, c'est peut-être le 20 % qu'on peut ressentir et déclarer être une volonté politique de cette ville. Le reste n'est pas cela, cela vient d'au-dessus, ne l'oubliez donc pas.

Prenons cette situation de gros temps. Oui, il y a un déficit qui est provoqué en grande partie par cet impôt sur les personnes morales qui a diminué de 13 millions et un peu sur les personnes physiques de 3,5 millions de francs. Bien sûr que c'est une cause qui nous est extérieure. On l'a voulu ce changement de la fiscalité pour les personnes morales, en post-numerando, il y a quelques années déjà. On a aussi voulu que cette fiscalité soit posée sur les bénéficiaires et un peu sur le capital et pas autrement. Nous en subissons les conséquences : il y a une grande difficulté à percevoir ce que le monde économique sera demain. Et c'est tout à fait inquiétant, d'autant plus inquiétant pour les collectivités publiques qui, elles, ne peuvent pas travailler au jour le jour. Si on regarde, on a une perte sur le budget de 16,5 millions, par rapport aux comptes 2002, de 25 millions de francs. Si j'entends bien le porte-parole du groupe libéral, mais, dans une certaine mesure, aussi celui du groupe radical, il faudrait virer du tout au tout.

Je pense qu'être précautionneux, ce n'est pas cela. C'est gérer une ville au mieux de ses finances, mais surtout au mieux de ses habitants. J'ai regardé le personnel car, là, il y a maîtrise. J'ai dit tout à l'heure qu'il n'y avait pas prise d'eau car les charges ont baissé de 1,5 million de francs, trois fois rien par rapport à une baisse de 25 millions entre deux comptes annuels. Mais prenons le personnel. Contrairement à ce qui a été dit sur d'autres bancs, selon moi, il y a maîtrise. Si on prend les comptes 2002, pas le budget car les hôpitaux nous perturbent toute la vision, je pense qu'on peut dire qu'il y a maîtrise. Prenons les chiffres par rapport à l'an 2002, sans remonter trop loin. Où cela a-t-il augmenté le plus? Car les grandes déclarations ne nous amènent pas dans la réalité des faits. Ce sont les Services sociaux qui ont augmenté de 10 postes. C'est bien malheureux qu'ils augmentent autant, je suis bien d'accord avec vous. Si nous avons le plein emploi, je serais heureux de pouvoir les diminuer de 15 postes. Mais voilà, les Services sociaux sont issus et provoqués par

## Séance de lundi 3 mai 2004

une situation que la Ville subit, que les collectivités publiques subissent et surtout que les travailleurs et les habitants de ce pays et de cette ville subissent. Je n'entends personne me dire que ces 10 postes sont de trop. Cela fait partie d'une mission première d'une collectivité. Ensuite, la Police, plus 6 postes. Nous sommes tous d'accord que la sécurité était bien sûr économique, mais elle passe effectivement par une présence policière. Nous l'avons admis. Aux Services industriels ce n'est pas ce soir que nous allons parler des SI dans le détail du sujet. Il y a une commission spéciale qui, pendant 4 ans, s'est penchée sur l'évolution de ces Services industriels. Ces plus 9 postes en quatre ans, participent à une évolution des SI pour être plus en rapport avec le marché, vers une évolution de ces SI pour mieux répondre à une clientèle qui n'est pas seulement composée des gens comme vous et moi, mais aussi des grandes entreprises et des moyennes entreprises. N'est-ce pas cela ne pas naviguer avec seulement un vigile mais avec un radar qui voit très loin? Même avec des relations satellites? C'est dans ce sens que je vois les augmentations de personnel et c'est dans ce sens que celles-ci ont été validées par nous tous.

Cela me rend très triste de voir que certains ne perçoivent pas ces réalités et ces éléments importants pour une collectivité publique. Des solutions structurelles pleinement étudiées, oui, d'accord, il faut regarder à ce que la collectivité publique Neuchâtel s'intéresse à ses missions les plus importantes, mais je pense que c'est déjà le cas et qu'il y a fort peu à retirer, voire rien du tout. D'autres augmentations de postes ont été validées par nous, tout simplement parce qu'elles sont autoporteuses. Cela aussi, les chiffres de la page 25 du rapport, ne le disent pas. Si on veut faire une analyse du personnel, il faut aussi regarder ces éléments.

Je reviendrai un peu sur les "Biens, services et marchandises", parce que hormis le personnel, c'est la seule chose qu'une ville peut évaluer et diminuer. Là, on voit qu'ils ont été diminués très largement. Il y a une chose que l'on a pas dite c'est que tout est post-numerando, mais pas les charges facturées par l'Etat. Elles sont basées sur l'année d'avant, c'est la péréquation. C'est une charge de 5 millions de francs de plus, en deux ans, car l'Etat a fait cette péréquation par rapport aux chiffres de 2001 et de 2002, pas de 2003. Les collectivités publiques, surtout au niveau de la Ville, ne peuvent pas déclarer que tout est post-numerando ou rien ne l'est. Là c'est 2,5 à 3 millions de francs qui, sans que la Ville fasse quoi que ce soit, seront récupérés l'année prochaine car la péréquation sera beaucoup moins défavorable pour la ville. Cela vaut la peine de le dire car ce ne sont pas des sommes insignifiantes. A part le personnel et les charges, ce sont les investissements qui font qu'une

## Séance de lundi 3 mai 2004

ville est telle qu'elle est, telle que nous sommes fiers de l'avoir. Ces investissements, les plus importants, sont incontournables. C'était un nouvel hôpital et le personnel augmente dans les hôpitaux et dans les homes aussi, tout simplement parce que le gens vieillissent, qu'ils sont plus malades et plus longtemps malades. Parfois, la charge première d'une ville c'est de répondre à ces maux et à les soigner. Je ne vois pas de problème à cela. Un autre élément, c'est la construction d'écoles et de salles de gymnastique et il faut faire en sorte que le Service du gaz et de l'électricité devienne plus performant. Les voilà les principaux investissements si vous les regardez. Ce n'est pas du carnaval. Nous allons rénover, dans les quatre prochaines années, le réseau basse tension qui mérite de l'être. Je serais très curieux de voir la main qui se lèvera pour dire : "non, pas maintenant".

Effectivement les dettes sont importantes, il faut bien voir que pour les deux tiers de ces dettes, nous sommes les banquiers de la moitié du canton. Tout le monde le sait, je n'insisterai pas. Mais il est vrai que l'autofinancement a très largement diminué, mais qu'il est encore là pour les investissements administratifs totalement à la charge de la Ville. C'est une bonne chose, mais il ne faudrait pas que l'autofinancement reste à un niveau aussi bas. Mais c'est la conjoncture qui l'a voulu car s'il reste aussi bas, l'endettement, évidemment, pourrait augmenter encore, ce qui ne nous convient pas. Un déficit de 11 millions de francs signifie que la fortune diminue d'autant. Il reste encore plus ou moins l'équivalent, soit 10 millions de francs et des réserves pour 16 millions. J'ai entendu le porte-parole du groupe libéral parler des amortissements qui sont faits à la petite semaine, qui sont étalés. Par exemple, en 2002, nous aurions pu étaler un peu plus l'amortissement des bâtiments de la Maladière. Nous les avons amortis d'un coup, ce qui fait pas mal de millions et cela me porte à penser qu'il devrait y avoir pour la Ville et le Conseil communal, un autre outil, qu'il y ait effectivement des réserves non attribuées, qui sont interdites par la loi sur les communes et par l'Etat, mais que l'Etat utilise et qui permettraient justement d'avoir des coussins qui permettraient d'éviter ces aléas de la conjoncture économique. Car ils seront toujours là. Nous aurons peut-être une année 2004 moyenne et 2005 ira très bien et 2006 ce sera à nouveau moins bien. Effectivement, il faudrait des coussins et je pense que des réserves non attribuées pourraient jouer ce jeu. Ce déséquilibre est totalement dû à des éléments conjoncturels et à une situation économique défavorable a des conséquences immédiates. On le voit, mais cela ne nécessite pas un retournement total qui serait préjudiciable et peu réfléchi de la part de la Ville. C'est bien de prendre des mesures conjoncturelles et, au nom du groupe socialiste, je tiens à remercier le Conseil communal d'avoir pris le

## Séance de lundi 3 mai 2004

taureau par les cornes, de façon à travailler, à limiter ses dépenses, là où il pouvait le faire, mais sans attaquer des éléments importants des prestations à cette ville. Mais si la Ville change quelque chose, veut diminuer certaines prestations, de toute manière, quoi que l'on fasse, la mise en œuvre est lente et difficile car on ne ferme pas des services. On n'extériorise pas des activités de la Ville du jour au lendemain, ce n'est pas possible et cela n'aurait eu aucune conséquence pour 2003 et cela n'en aura non plus pas sur 2004.

Pour nous, en conclusion, le Conseil communal garde la maîtrise et notre confiance. Cela montre aussi son sérieux face à l'analyse qu'il a fait de la situation et de réagir au plus rapide, avec des remèdes adéquats, en tous cas pour une année, et ces mesures d'assainissement que les membres de la Commission financière ont pu voir, ont montré que, dans une rapidité, dans un instantané, on ne pouvait effectivement pas demander d'autres choses de la part du Conseil communal. Ce qui nous importe beaucoup c'est de ne pas travailler dans la précipitation c'est qu'il n'y a pas d'attaques contre les prestations nécessaires aux habitants de cette ville et pas d'attaque non plus contre la fonction publique car il serait, pour le groupe socialiste, fort de café que, parce que la conjoncture est mauvaise une année, immédiatement, nous assistions à un blocage des salaires, à une non compensation du renchérissement. Pour nous c'est inconcevable d'agir ainsi du jour au lendemain et cela montrerait un manque de respect des gens qui donnent leur meilleur pour cette commune. Pour nous, le navire Neuchâtel, effectivement tangué, mais il demeure bien barré et c'est la raison pour laquelle nous voterons les arrêtés I et II.

**M. Pierre-François Aubert**, deuxième porte-parole du groupe libéral, déclare :

- Je vais apporter au discours de M. Ribaux quelques chiffres qui, je crois sont un peu plus précis que ceux que nous évoquait M. Loup tout à l'heure, mais, auparavant, je me permettrai une petite remarque générale sur nos conditions de travail. Il y aurait une amusante nouvelle à écrire sur les états d'âme d'un conseiller général recevant dans sa boîte aux lettres, un vendredi après-midi, le volume de 1,6 kg et de 630 pages que constituent les comptes de la Ville dont il devra débattre sagement le mardi suivant, au lendemain d'une séance de Conseil général particulièrement arrosée, et juste deux jours avant de se déterminer sur l'opportunité d'investir une vingtaine de millions de francs dans diverses installations productrices d'électricité. Imagine-t-on une manière plus délicate de la part du Conseil communal pour nous dire ce qu'il pense de

## Séance de lundi 3 mai 2004

l'utilité de notre travail et, de manière plus générale, pour nous exprimer la haute estime en laquelle il tient notre Conseil ? Ne nous en plaignons pas ; comme l'aurait dit le héros d'un roman particulièrement édifiant de la Comtesse de Ségur que je lisais la semaine dernière à ma fille, toute leçon d'humilité est un cadeau de la divine Providence et je remercie donc bien le Conseil communal de s'être fait son intermédiaire ici-bas. Là s'arrêtent je le crains les rapports entre notre exécutif et le Ciel car, pour le reste, il ne semble pas avoir reçu le don de divination en partage.

En dépit des conditions de travail qui nous sont offertes, il m'a pris la fantaisie de me livrer à quelques intéressantes comparaisons entre les comptes de ces dernières années. J'avais en effet de la peine à me satisfaire de la lénifiante explication de la Direction des finances, selon laquelle le déficit de 11 millions de francs provient d'une baisse inattendue des recettes fiscales, qui chutent de 17 millions par rapport au budget. Pour un peu, nous aurions dû décerner au Conseil communal un certificat d'excellence pour avoir su si vaillamment se défendre dans des circonstances aussi contraires et je ne suis à vrai dire pas loin d'admettre que, si l'on se limitait à l'examen des comptes de l'exercice écoulé, il ne faille effectivement se déclarer satisfait de ce que les dégâts aient été ainsi limités. C'est en tout cas ce qui me permettra de voter tout à l'heure l'arrêté 1 qui nous est proposé. Mais ces comptes ne sont pas les seuls que nous ayons sur les rayons de nos bibliothèques. Par bonheur, je ne suis pas si ancien dans cette assemblée et je me suis limité aux cinq derniers exercices, soit ceux que je possédais. Pour faire bien, il aurait fallu remonter plus loin, à une époque où les taux d'intérêts n'étaient pas ce qu'ils sont aujourd'hui, mais je me suis réfugié derrière la confortable excuse que nous ne sommes que des miliciens pour renoncer à aller chercher chez d'autres les volumes qui me manquaient. Comme les comptes de 1999 donnent encore beaucoup d'indications sur l'exercice 1998, c'est à cette dernière année que je me suis arrêté.

Premier chiffre, à titre indicatif : l'indice suisse des prix à la consommation était, en 1998, de 98,0 points en moyenne ; il avait passé à 102,6, ce qui représente une augmentation de 4,7%. Pourquoi cette référence à l'IPC ? Parce que toute augmentation des dépenses supérieure à ce pourcentage traduit un alourdissement réel de la charge communale qui devrait correspondre à de nouvelles prestations offertes par la collectivité aux membres qui la composent.



## Séance de lundi 3 mai 2004

Pendant cette même période, et malgré le revers du dernier exercice, les recettes fiscales globales passaient de 119'164'000 à 134'592'000 francs, ce qui représente une augmentation de près de 15'500'000 francs, ou de presque 13%. Vues sous cet angle, les explications du Conseil communal relatives à la diminution par rapport au budget de 17'000'000 de francs perdent une grande partie de leur saveur.

Tournons-nous alors vers les ressources globales. Elles passent de 443'548'000 à 513'158'000 francs, soit une augmentation de 15,7%, tandis que les charges globales passent de 444'198'000 à 524'312'000 francs, soit une augmentation de 18,03% ou de plus de 80'000'000 de francs. Oui, mes chers collègues, notre ville dépense aujourd'hui 80 millions de plus qu'il y a six ans, soit près de 60 millions de francs de plus en termes réels, déduction faite de la part de l'inflation.

C'est la faute des autres, a-t-on coutume de nous dire dans de pareilles circonstances, en pensant aux nombreuses charges imposées qui limitent d'autant la marge de manœuvre des communes. Ces charges sont réelles et elles ont certainement augmenté elles aussi plus rapidement que le taux de l'IPC. Les vérifier l'une après l'autre aurait dépassé mes modestes possibilités. Je me suis donc penché sur ceux des postes du budget qui dépendent plus directement de notre sphère de compétence ; je pense aux traitements et aux "Biens, services et marchandises" dont je limite mon premier examen à l'administration proprement dite, sans tenir compte des Hôpitaux, de l'Instruction publique ou, pour les seconds, des Services industriels.

Les charges de personnel passent de 69'124'000 à 85'066'000 francs, soit une augmentation de près de 16 millions ou 23%, alors que les "Biens, services et marchandises" passent de 35'502'000 à 48'041'000 francs, soit une augmentation de 12,5 millions ou 35%. Vous avez bien entendu, 35%. Derniers chiffres que je vous assénerai à titre de comparaison, les postes correspondants aux Hôpitaux : on sait que le personnel hospitalier a dû être complété et que ses traitements ont connu un ajustement assez appréciable ; eh bien malgré tout, l'augmentation nette est légèrement inférieure puisqu'elle est de 22,9%. Quant aux "Biens services et marchandises" ils augmentent de 21%, ce qui fait tout de même presque 15 points de moins que pour l'administration.

## Séance de lundi 3 mai 2004

Que déduire de cet exposé un peu aride ? D'abord que le Conseil communal a une vue un peu limitée quand il affirme en page une de son rapport avoir maîtrisé les charges de personnel et de "Biens, services et marchandises" ; ce qui est juste sur ce seul exercice apparaît très faux dès que l'on prend un peu de recul. Ensuite que les mesures d'assainissement envisagées, qui n'atteignent pas trois millions, semblent bien timides, surtout quand on constate que plus de 500'000 francs proviennent de la baisse des cotisations patronales à la Caisse de pensions dont on sait que le taux de couverture est notablement insuffisant et peine à augmenter malgré toutes les belles déclarations d'intention faites à ce sujet. Or prenez-y garde, car cette situation posera des problèmes inextricables le jour assez probable et même sans doute assez proche où le personnel hospitalier dépendra du budget de l'Etat et sera par conséquent affilié à la Caisse de pensions de l'Etat, pour ne prendre qu'un exemple parmi d'autres. Enfin, que les promesses faites par tous les partis lors de la dernière campagne électorale de profiter de l'amélioration de la situation économique pour rembourser autant que faire se pouvait notre dette n'ont globalement pas été tenues, pour la simple raison que nous avons considéré que l'explosion des recettes fiscales des premières années de la législature se perpétuerait et que nous pouvions donc augmenter nos charges en conséquence, en oubliant malheureusement que le nouveau système de taxation qui nous avait si bien profité au début a aussi ses revers dont nous faisons aujourd'hui la cuisante mais prévisible expérience. Nous devons donc apprendre, lors de la prochaine amélioration, à en garder le produit en réserve pour un exercice moins favorable. Et quand je dis nous, je sais à qui je pense.

### **M. André Calame** ajoute :

- Mon intervention est à titre personnel et n'engage que ma responsabilité. Toutefois, j'espère que vous partagerez en partie ou en totalité mes propos. Je pensais siéger ce soir pour la dernière fois dans cette salle, ce jour où l'on traitera un seul sujet, soit les comptes 2003. Eh bien c'est une erreur vu que le Conseil communal, peut-être élections obligent, nous a gratifié de nombreux rapports ces dernières semaines. Il souhaite certainement montrer aux habitants et aux électeurs de notre commune qu'il pense à leur avenir et à leur bien-être. Or, c'est faux, le travail n'a pas été parfait. Lors de la séance précédente, il a retiré un rapport qui montrait des erreurs d'estimation des coûts, un autre devait passer par la Commission financière qui avait été oubliée, en plus accepté à la majorité, donc avec des oppositions ne faisant peut-être pas l'unanimité auprès des habitants. Quant aux autres rapports, il n'y avait

## Séance de lundi 3 mai 2004

pas d'urgence. J'en déduis donc que certains membres du Conseil communal pensent plus à leur publicité qu'à la situation pénible de notre ville. Je vais abuser de mon temps de parole et de votre attention. J'estime que, durant pratiquement 20 ans de présence, je n'ai pas abusé, au contraire d'autres collègues et surtout des conseillers communaux qui répondent largement à nos questions et qui reprennent souvent les textes qui se trouvent déjà dans leurs rapports. Je vais dire, en partie seulement, ce que j'ai sur le cœur et qui, parfois, m'a fait sursauter du fait des arguments utilisés. Je suis aussi, quelquefois, intervenu énergiquement et je vous prie de m'en excuser si vous l'avez mal compris.

Il me semble qu'il y a 30 ou 40 ans et même au début de mon premier mandat, on trouvait plus facilement des consensus dans nos relations inter partis, ceci tout spécialement sur les projets importants. Or, depuis deux ou trois législatures, c'est la majorité de ce Conseil qui montre sa force. Un jour, les électeurs trancheront. Pour imager mes propos, je me rapporte à des sujets brûlants pour l'ensemble des pays européens, voire même au-delà. Il s'agit des problèmes fiscaux, des dépenses de la santé et primes de l'assurance maladie et de l'éducation, pour ne parler que de ceux-là. Je n'entrerai pas dans le détail, cela prendrait trop de temps. Mais je veux simplement dire que ces problèmes concernent tous les pays, de gauche ou de droite. Ne serait-il pas possible de trouver des compromis acceptables? Vous me direz que cela ne concerne pas notre commune, du moins en totalité, mais je ne voulais pas imager cette remarque par des problèmes inhérents à notre ville car j'aurais peut-être subi les foudres des autres collègues de ce Conseil.

Après cette introduction j'en viens à des remarques et questions. J'espère que les conseillers communaux concernés en prendront note et qu'ils me répondront au moment de l'examen de détail. Dans le secteur des finances, j'aimerais savoir si l'on est conscient qu'une forte classe moyenne est le garant d'une bonne santé financière, et ceci à long terme. Or, j'ai vraiment l'impression que l'on taxe cette classe moyenne fortement et qu'on la considère comme une bonne vache à lait. Je suis d'accord qu'il faut tenir compte et aider la population qui a des difficultés. Par contre, on veut souvent faire payer beaucoup plus aux riches qui sont d'ailleurs peu nombreux et qui peuvent facilement se déplacer ailleurs, dans notre pays ou à l'étranger. Ils sont souvent accueillis à bras ouverts et à de très bonnes conditions fiscales. Il est difficile de fixer les limites des différentes classes des contribuables. On fait dire un peu n'importe quoi aux statistiques. J'ai étudié celles figurant à la page 139 des comptes 2003 et je me suis dit qu'il y avait, dans notre ville, 14'945

## Séance de lundi 3 mai 2004

contribuables qui ont un revenu imposable de 0 à 50'000 francs, soit le 67,23 % de la population. Ce n'est pas là que l'on va pouvoir taxer plus fortement. Par contre, ma classe moyenne va de 50 à 120'000 francs, soit 6'332 personnes. Elle représente le 28.42 %, soit ceux qui devraient payer sans rien dire. Les riches, au-dessus de 120'000 francs, 951 personnes, soit le 4,29 %. Cette catégorie peut partir très facilement ailleurs. Un petit clin d'œil, les conseillers communaux doivent faire partie des 4,29 % de la population, si je suis bien renseigné sur leur salaire.

Je suis un Neuchâtelois pure souche et souhaite finir mes jours ici, sans avoir recours aux Services sociaux. Je fais partie d'une bonne frange de la population qui a appris à se battre et a aussi mis un petit pécule de côté, ceci afin de faire face aux difficultés de l'existence. J'admets qu'il faut aussi avoir de la chance, mais il faut aussi la provoquer. Je connais beaucoup de mes contemporains, heureux, et qui ont, comme moi, parfaitement géré leur vie, du point de vue financier en tous cas. Il ne s'agit pas de gens riches mais surtout d'ouvriers et employés qui ont accompli avec satisfaction leur vie de labeur. Qu'ils vivent correctement, avec quelquefois une petite propriété et quelque argent à la banque et on voudrait leur prendre le peu qui leur reste. Attention, la classe moyenne est peut-être plus forte que vous le pensez.

Un autre point m'a toujours fait sursauter, c'est le fait que durant les belles années, de 1992 à 2002, on n'ait affecté que 21 millions de francs à la fortune. Selon certains experts, il aurait fallu avoir au moins 40 à 50 millions pour faire face à des années difficiles. Depuis que la gauche gouverne, j'ai entendu, chaque année, que de l'ordre serait mis dans les finances. Il y a eu des exercices équilibrés, voire bénéficiaires. Ceci a été fait grâce à de fortes rentrées fiscales mais 2003 plonge dans le rouge et le Conseil communal met la faute sur l'apport fait par les personnes morales. Par contre les personnes physiques ont répondu présent. D'ailleurs, dans notre canton, plusieurs communes annoncent des bénéfices grâce à ces personnes physiques. J'espère que ces difficultés financières ne vont pas se poursuivre trop longtemps. Permettez-moi un autre clin d'œil au parti à la rose. Il pourrait mettre un nouveau bandeau sur ses affiches, avec le texte suivant : "2003, déficit 11 millions = promesses tenues" ou plutôt "promesses non tenues". Ne m'en tenez pas rigueur car vous avez utilisé ce moyen publicitaire à chaque fois qu'il y avait une réussite importante. Je dirai que vous avez tout fait, dans cette commune, construit le théâtre, le NHP, la Maladière, etc, mais avouez que l'ensemble des membres de ce Conseil ont souvent participé intensivement. Par contre, pas de trace d'échecs,

## Séance de lundi 3 mai 2004

Place du port, Jeunes-Rives et vous vous êtes même attribués la diminution des impôts alors que c'est le centre-droite qui a fait le travail de base en lançant une initiative.

Cette dernière remarque m'a été dictée par le fait qu'il y a deux ou trois ans, le parti socialiste avait mené une campagne d'affichage qui mentionnait : "Comptes équilibrés, crèches plus nombreuses, onde verte, plus de lignes pour moins cher et moins d'impôts, promesses tenues". Peut-être que les citoyens de cette ville attendent des explications. J'ai bien peur que nous restions sur notre faim. Encore une question concernant la péréquation. Nous y contribuons alors que, lors de la votation, le Conseil communal disait que notre ville, en tant que centre d'agglomération, équilibrerait sa participation avec ce qu'elle recevrait en retour. Quel est l'avis du Conseil communal aujourd'hui? Je ne trouve toujours pas trace, dans les comptes, des montants provenant de nos investissements dans le théâtre et les crèches, soit 1 franc d'investissements égal 3 francs de rentrées.

Durant mes années de présence dans ce Conseil, j'ai eu le plaisir de collaborer avec un certain nombre de conseillers communaux et généraux, deux chanceliers, de nombreux fonctionnaires et chefs de services. Je les remercie tous de m'avoir souvent facilité la tâche et de m'avoir supporté. Depuis ma retraite professionnelle, j'ai arpenté beaucoup d'endroits de notre ville et de la région. C'est magnifique. Il y a tout de même encore beaucoup de choses à améliorer, mais sans dépenses somptueuses. J'ai décidé, à 70 ans, de mettre aussi un terme à ma carrière politique, non pas que l'envie de continuer n'est plus là mais surtout avant de ne plus pouvoir m'exprimer distinctement ou de dormir durant les séances. Cette dernière situation, je l'ai connue, aussi bien dans cette salle qu'au Grand Conseil. Je précise que cela ne me concernait pas, mais je ne dirai pas à qui je pense en ce moment. Je regrette aussi de ne pas comprendre certains élus ou élues qui ne parlent pas assez fort. J'ai encore bien des questions mais je me limiterai. Pour ce faire, je part de mon domicile de Serrières, lorsque je fais mes marches journalières. J'habite une zone dans laquelle la vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h et cette limitation est souvent peu respectée, comme toutes les limitations d'ailleurs. Le Conseil communal peut-il me dire dans quelle mesure il procède à des contrôles dans cette zone, le nombre de contrôles et le nombre de contraventions dressées durant l'année 2003 par exemple? Avons-nous un ou plusieurs radars, sont-ils ou est-il utilisé ailleurs qu'à Neuchâtel? Je ne suis pas pour un régime policier, je ne souhaite pas l'achat de 10 radars pour contrôler nos futures zones limitées.

## Séance de lundi 3 mai 2004

Ensuite, je passe par le bord du lac et j'aimerais savoir si les Parcs et promenades ne pourraient pas aussi fleurir un peu le port de Serrières et éventuellement les rives jusqu'au hangar des trams. Il n'y a pas seulement l'esplanade du Mont-Blanc et les quais du centre-ville. J'arriverai au point de rencontre des "Bains des drames", c'est la version utilisée par le Directeur de l'urbanisme lors de la discussion du rapport de la reconstruction de ces bains. Il me semble que s'il y avait eu recours à une votation, nos concitoyens auraient refusé cette dépense. A titre indicatif, une personnalité de gauche m'a dit que, pour une fois, il aurait voté comme moi et non avec la majorité de ce Conseil. D'ores et déjà je me réjouis de vous rencontrer, spécialement entre octobre et mars ou quand il fera mauvais temps à la buvette qui sera créée dans cette construction. Mais, j'ai bien peut d'être seul ou de trouver porte close.

Avant de revenir au bord du lac, je fais un crochet par notre magnifique château et la collégiale. Cette dernière mériterait une sérieuse remise en état, dans les délais les plus brefs. Je redescends par le chemin du Donjon et que vois-je? Les ruines d'immeubles situés au nord du château qui peuvent être admirées en parcourant le chemin de ronde de notre château et de la rue de l'Ecluse, bien entendu. J'avais déjà posé la question il y a environ 10 ans de savoir quand ils seront démolis. Il m'avait été répondu que la Ville l'exigerait dès que le canton aura mis sous toit une nouvelle loi sur les constructions. Si mes souvenirs ne me font pas défaut, cette loi a été votée et est entrée en vigueur depuis belle lurette. Quand le nécessaire sera-t-il fait? Rue des Terreaux, il y a les Caves du Palais. Le Conseil communal est-il toujours optimiste quant à la réalisation de la Maison du vin? Pouvons-nous avoir des précisions sur l'état de ce dossier?

Retour au bord du lac, avec un petit crochet pour voir que la station du défunt "ballon libre" est toujours en place. J'ai bien peur que ce soient les contribuables qui devront passer à la caisse afin de remettre en état ces lieux. Je dois bien passer par la Place du Port. Y a-t-il une évolution du dossier? Le Conseil communal pense-t-il toujours mettre en activité les jets d'eau et reposer les colonnes lumineuses, cette place étant utilisée régulièrement pour des manifestations, carrousels, cirques, etc et cela ne me semble pas adéquat? Pour ce qui est des Jeunes-Rives, point n'est besoin de créer un forum. Il suffit de quelques améliorations, place de jeux pour enfants, les plus grands pouvant faire du roller, se prélasser dans le gazon et pour les adultes se promener. C'est un endroit charmant et je vous rappelle que la saison est relativement courte. J'arrive au quai Robert-Comtesse où il y avait, à l'époque de mon

## Séance de lundi 3 mai 2004

enfance, le bord du lac et les bains du Crêt, réservés aux hommes et construits dans le même style que les bains des dames. Y a-t-il encore des gens qui regrettent ce bâtiment? Je ne le pense pas car, à la place des remblaiements sur le lac, nous avons le beau complexe des patinoires, la Faculté des lettres et sciences humaines et un aula fort apprécié. Il s'agit de très belles réalisations.

Je dirai encore que nous vivons une époque où l'on veut évoluer, moderniser, tout en gardant trop de vestiges du passé. Ce n'est pas toujours raisonnable. Attention, après la protection du bâtiment des Caves du Palais, on pourrait aussi demander la même chose pour les ruines de l'Ecluse, les anciens abattoirs de Serrières et même notre Panespo qui devrait être démoli depuis de nombreuses années. Je me permets une petite remarque concernant le NHP. Dans notre souci de conservation, on garde les murs de l'ancienne réception. N'aurait-il pas été préférable de démolir et construire un bâtiment entièrement neuf? Je passais ce matin et il y a, je crois, deux façades et demie qui sont conservées. Tout le reste est construit en béton.

J'en viens aux prochaines élections et souhaite à chacun d'y trouver les satisfactions recherchées et bien entendu en espérant un renversement de la majorité, (je ne pouvais pas ne pas le dire...). Je pense que tout ira mieux car le Conseil communal sera élu par le peuple. Je me réjouis déjà d'en connaître le résultat avec, peut-être, des grincements de dents. Je termine mon périple au stade de la Maladière, ce qui ne va pas vous étonner. Je me réjouis de la construction de ce complexe et je ne peux m'empêcher de regretter l'attitude de quelques habitants de Colombier qui ont refusé le déplacement de Neuchâtel-Xamax à l'anneau d'athlétisme. Si les gens de Serrières avaient appliqué les mêmes principes lors de l'extension des FTR c'est peut-être 1000 places de travail qui auraient passé à la trappe car les Américains n'auraient pas attendu très longtemps. Le Conseil communal élu par le peuple, c'est le Conseil général qui le contrôlera. Pourquoi ne pas demander aux électrices et électeurs de voter, chaque année, les comptes et en poussant le bouchon un peu plus loin, il se prononcerait aussi sur les naturalisations, par exemple. Je n'aurais pas dû le dire car on va me reprocher cette intervention. Il ne faut pas exagérer avec la démocratie et ne l'utiliser que quand cela plaît à un parti. Quant à moi, j'ai au moins une satisfaction, c'est le fait que je n'émargerais plus aux comptes de notre commune puisque nous touchons 40 francs par séance. Par contre, une moins bonne car je ne vais pas échapper aux impôts qui augmentent toujours, malgré tout ce que l'on dit et aux taxes qui se multiplient. On veut même créer une taxe sur les graisses et une pour

## Séance de lundi 3 mai 2004

entrer dans les villes car il y a toujours plus d'enfants obèses. On créera ainsi quelques nouveaux postes de fonctionnaires afin de gérer les sommes encaissées et que ferons-nous du solde? Je propose que l'on renonce à créer une telle taxe, mais développons le sport, aussi bien à l'école qu'en aidant les clubs qui s'occupent spécialement des jeunes. Nous pourrions demander à la culture d'être un peu moins gourmande, ce qui permettrait un équilibre entre culture et sports. D'ailleurs, pour cette taxe, je dois dire que, quand je vois les enfants aller acheter des sucreries dans les kiosques de notre ville, je pense que plus vous augmentez plus les gens achètent. On se demande où ils vont chercher l'argent qu'ils utilisent?

Pour terminer, j'aimerais vous dire que je suis entré dans ce Conseil avec des années financièrement difficiles et même une fois le budget avait été refusé par le Service des communes de l'Etat. Pour moi c'est un comble quand on voit sa façon de gérer le ménage cantonal. Je termine avec un déficit record de 11 millions de francs et malgré tout, je voterai les comptes, peut-être du bout des lèvres, mais je les voterai. En conclusion, je suis content de prendre ma retraite politique car il y a de plus en plus de personnes que je ne comprends pas, non pas seulement du fait de leur faible voix, mais également de leur attitude en général. Il faudrait penser à toutes les couches sociales de notre cité. Je suis conscient que la classe moyenne est au-dessus et doit faire des efforts mais un rééquilibrage n'est-il pas nécessaire? Je vous tire ma révérence et j'espère encore avoir quelques contacts avec vous durant mes marches journalières et pouvoir ainsi me tenir au courant de la situation de notre ville.

**Mme Françoise Jeanneret**, Directrice des finances, déclare :

- Tous les porte-parole des groupes l'ont relevé, la situation économique que nous avons vécue l'année passée a fortement influencé les comptes de la Ville. Le Conseil communal s'en est rendu compte rapidement à la rentrée des vacances d'été et a pris des mesures d'économies immédiates dès qu'il a eu connaissance de la situation. Effectivement, l'événement était nouveau puisque nous avons, nous aussi, pris l'habitude d'avoir plutôt une amélioration des résultats en cours d'année. C'était nouveau de prendre connaissance d'une dégradation aussi importante des recettes fiscales et de la situation économique qui a été en décroissance l'année passée, après une année plutôt satisfaisante. Il faut se souvenir qu'en 2000 nous avons une croissance, dans ce pays, de 3 %, c'est le niveau le plus élevé qui avait été atteint depuis dix ans et le retour, la chute, a été brutal au niveau de la situation économique qui



## Séance de lundi 3 mai 2004

a affecté à double titre les comptes de la Ville, compte tenu du système d'imposition que nous connaissons.

La consommation s'est détériorée, la situation de la guerre en Irak et des incertitudes qui ont découlé de la situation internationale a affecté la confiance générale ainsi que les affaires des entreprises de la ville et cela a eu ce résultat très important sur nos comptes. Nous avons pu constater cette évolution sur la base des comptes au 30 juin. Elle s'est confirmée, voire aggravée, sur la base des comptes au 30 septembre. A chaque fois, nous avons informé la Commission financière et le Conseil général de l'évolution de la situation, qui était à ce point brutale que l'on avait du mal à nous croire quand nous disions que les recettes étaient en recul puisqu'il s'agissait toujours d'estimations, l'an passé, et que chacun se souvenait encore plutôt de l'exercice 2002 où nous avons eu une forte croissance. La situation s'est retournée l'année passée. Il restait au Conseil communal d'agir sur les charges puisque, au niveau des recettes, l'exercice n'est pas possible.

Le Conseil communal a pris des mesures immédiates qui ont été diversement appréciées, des mesures pour freiner le navire, les dépenses et, à ce titre, il y est parvenu. S'agissant des mesures touchant le personnel, il est vrai que cela n'a pas eu un effet significatif sur 2003 puisque nous avons pris ces décisions à la fin du mois d'août 2003, de ne pas renouveler les postes durant 6 mois et de faire une analyse à chaque départ ou mise à la retraite. Mais il est évident que nous n'avons pas des dizaines de démissions ou de mises à la retraite par mois. C'est donc une mesure qui prend un certain temps pour déployer des effets significatifs. Le Conseil communal n'a pas non plus voulu bloquer certaines activités. Dès que l'analyse était faite et que la nécessité de remplacer un poste était démontrée, le Conseil communal prenait la décision de remplacer. Dans d'autres cas, il y a eu des études de réorganisation pour se passer de postes lors de démissions. Des études de nouvelles organisations sont assez courantes puisqu'il n'est pas nécessaire d'avoir un recul des recettes fiscales pour s'interroger sur la manière dont nous travaillons. Vous savez que nous avons un chargé d'organisation qui intervient ici et là pour examiner si nous avons une bonne organisation dans un service, pour conseiller le service, et cela fait une dizaine d'années qu'il fait également ce travail à la demande des directions. Cela permet effectivement aussi des gains de productivité. Nous ne remplaçons donc pas les yeux fermés à chaque départ, mais nous menons cette analyse dans les directions de manière régulière. Pour 2003, la question n'a pas été aussi douloureuse qu'on pourrait le penser sur les services et leur activité puisqu'il y a une certaine inertie au

## Séance de lundi 3 mai 2004

système et avec la situation économique que nous avons, nous constatons que nous avons moins de mouvement de personnel et qu'il a tendance à ne pas chercher du travail ou à ne pas changer de poste dans les périodes de situation économique difficile. Il y a donc moins de mouvements.

Globalement, nous sommes donc parvenu à diminuer les charges pour 2003, par rapport au budget et, vous l'avez constaté, c'est le cas dans toutes les directions. Des efforts significatifs ont été faits et l'excédent de dépenses de toutes les sections est inférieure au budget, voire inférieur aux comptes 2002, pour certaines d'entre elles. L'effort a donc été important. Nous savons aussi que, sans connaître un mécanisme de frein à l'endettement, il est vrai que le frein aux déficits existe de manière implicite par l'évolution de la fortune nette puisque nous ne pouvons pas avoir des budgets dont le déficit ne serait pas couvert par la fortune. C'est le mécanisme appliqué à toutes les communes neuchâteloises. Il s'agit donc d'être très prudent sur la question des résultats pour ne pas affecter de manière démesurée la fortune nette.

Les experts considèrent que nous devrions avoir une fortune nette de l'ordre de 40 à 50 millions de francs. C'est également notre discours. Nous avons d'ailleurs eu l'occasion de répondre au Conseil général à ce sujet. Nous pensons aussi que, vu la taille de la Ville, une fortune nette d'environ 40 à 50 millions de francs serait dans l'ordre des choses pour une collectivité qui comptabilise plus de 500 millions de francs de charges. Avec 500 millions, 11 millions de déficit, c'est 2 % des charges. Ce n'est pas extraordinaire, 11 millions, en termes réels, c'est une grosse somme, mais, comparée à l'ensemble de nos charges, ce n'est pas une sommes extraordinaire. Nous le disons depuis quelques temps déjà, il est vrai que la Ville a une certaine fragilité du côté de sa fortune nette mais il s'agit aussi, à tous les groupes politiques et aux conseillers généraux, de laisser croître cette fortune nette d'année en année sans réduire les dépenses pour avoir toujours des comptes équilibrés. Pour augmenter à 40 millions de francs, il faudrait pouvoir, durant quelques années, présenter des comptes avec 10 ou 12 millions de francs de bénéfices. Cela permettrait d'atteindre rapidement l'objectif de fortune. Pour les éléments liés aux réserves et provisions, là aussi, ces dernières années, cela faisait partie de l'augmentation des charges, nous les avons alimenté, ce qui explique peut-être en partie les pourcentages dont faisait état M. Aubert. Le fait d'alimenter une provision c'est une charge. Cela augmente globalement les charges, mais cela permet de renforcer la capacité financière de la Ville et surtout d'avoir une action anticyclique et de ne pas freiner trop les dépenses quand la situation

## Séance de lundi 3 mai 2004

économique est déjà péjorée mais de prélever dans les réserves pour lisser un peu les résultats pour les années déficitaires.

Il est vrai que c'est la première fois que nous avons eu à connaître un retour de situation économique en connaissant le système post-numerando pour les entreprises et ces dernières années, nous avons toujours une croissance très faible, mais une croissance, depuis 1995, depuis l'introduction du système post-numerando et nous n'avons jamais eu l'effet inverse, qui est amplifié par ce système d'imposition. Je vous rappelle, par exemple, que, dans le cadre des comptes 2002, les compléments sur les tranches payées par les entreprises, il y avait eu pour 32 millions de francs pour l'année en cours, et il y a eu des rappels au moment de la taxation du solde de 10 millions de francs qui concernaient les années antérieures. Lorsque nous avons encaissé, l'an passé, 41 millions de francs de recettes fiscales sur le bénéfice des personnes morales, 10 millions concernaient en fait les années précédentes. Par contre, il y avait aussi certaines entreprises à qui nous avons restitué certaines sommes, en 2002. Cela représentait environ 1,5 million de francs.

En 2003, nous avons connu le phénomène inverse. C'est pour cela qu'il a eu un impact aussi important sur nos comptes. Nous avons dû restituer, sur les années précédentes, ou sur l'année précédente, 3,5 millions de francs et nous avons pu compter sur une augmentation des recettes, par rapport aux tranches, de 1,7 million. Vous voyez que c'est 6 à 7 fois moins que l'année précédente. C'était la mauvaise surprise et l'effet amplificateur du système post-numerando, qui pourrait aussi exister pour les personnes physiques mais dont l'inertie est beaucoup plus forte puisqu'il n'y a pas, globalement, une diminution des revenus, même s'ils évoluent de manière lente. Il y a aussi peu d'inflation. Nous ne connaissons donc pas ce phénomène avec les personnes physiques. C'est peut-être la raison pour laquelle certaines communes neuchâteloises, comme vous avez pu le lire dans la presse ces derniers jours, bouclent très bien leurs résultats en matière de recettes fiscales et qu'elles sont parfaitement conformes aux prévisions budgétaires. C'est parce qu'elles ont moins d'entreprises et peut-être aussi des entreprises moins axées sur l'exportation et, finalement, sensibles à l'évolution de la conjoncture mondiale. Cela permet à ces communes d'avoir davantage de stabilité dans leurs recettes et pas ce mouvement de "yo-yo" que nous connaissons à Neuchâtel.

Je vous rappelle que, pour 2002, nous avons pu procéder à 8 millions d'amortissements extraordinaires. C'était aussi une somme importante.

## Séance de lundi 3 mai 2004

Cela a permis aussi d'envisager la construction de la Maladière en ayant fait table rase des équipements et des bâtiments du site. C'est vrai que si nous n'avions pas eu cette possibilité dans les comptes de 2002, le projet aurait sans doute été beaucoup difficile à monter et à réaliser dans ces délais puisque, lorsque l'on démolit un bâtiment, on doit amortir la somme au bilan. Là aussi, c'était une augmentation des dépenses en procédant à des amortissements extraordinaires. Nous partageons l'avis de la Commission financière sur la question de certains de ses membres sur la question des réserves. Il est vrai qu'avec un navire de la taille de la Ville, il serait utile de pouvoir disposer de davantage de marge de manœuvre, tout en restant parfaitement transparent à l'égard du Conseil général et de la population, pour pouvoir créer des réserves lorsque la situation est bonne et pouvoir les dissoudre lorsqu'elle est moins bonne, en particulier sur les risques liés au système post-numerando, en particulier sur les recettes. Avec ces réserves nous pourrions absorber cet élément du système post-numerando. Ce serait tout à fait dans la nature des choses pour les finances publiques d'avoir ces possibilités. Nous interviendrons auprès du Conseil d'Etat pour qu'il modifie la législation en conséquence. Mais il est vrai qu'il n'est pas très favorable, pour l'instant, à autoriser les communes de faire ce genre d'écritures comptables.

Pour la péréquation, nous n'avons jamais dit que la péréquation des ressources serait compensée par la péréquation de la compensation de la surcharge structurelle. Ce que nous disions à l'époque c'est que la péréquation, on payait à l'époque de manière indirecte et ce n'était pas très transparent, un montant de l'ordre de 6 millions. Globalement donc nous restions à un montant de l'ordre de 6 millions. C'était donc neutre pour la Ville avec le nouveau système. Simplement, le fait que nous avons connu une forte augmentation des recettes en 2001 et 2002 a l'effet pervers que la facture de péréquation nous la payons avec une année de retard et je dirais, juste au mauvais moment. Nous pensons donc que la péréquation devrait mieux coller à l'année en cours et à la réalité des ressources fiscales puisque c'est de cela dont on parle dans la péréquation. Par contre, la compensation de la surcharge structurelle est de l'ordre de 7 millions pour la Ville et elle est dans l'ordre de ce qui avait été décidé à l'époque par le Grand Conseil. Il n'y a donc pas de surprise. La surprise a été l'élément dynamique de la péréquation en période de diminution des ressources, surtout cette dynamique qui n'est pas freinée par une diminution des recettes et qui va finalement à contre courant de la situation économique. Nous pensons donc que la nouvelle péréquation devrait corriger ce phénomène ou trouver des solutions pour être plus en phase avec la réalité économique des communes.

## Séance de lundi 3 mai 2004

Le nouveau système de péréquation est actuellement en consultation auprès des communes puisque le Conseil d'Etat s'était engagé à faire une évaluation du système de péréquation après 5 ans. Il le fait après 3 ans, mais le nouveau système ne corrige pas, par contre, cette problématique. Nous ferons part de notre position à ce sujet car nous avons aussi constaté que le "pot" des communes qui financent les communes qui bénéficient, soit la part de l'ensemble des communes qui financent la péréquation, ne connaît pas de vases communicants avec ceux qui en bénéficient. En clair, si une commune qui finance de manière importante la péréquation, comme Marin par exemple, si elle va moins bien au niveau de ses recettes, ce ne sont pas les communes qui bénéficient qui vont recevoir moins, c'est une autre commune qui finance qui paiera plus. Lorsque, de manière générale, les ressources diminuent, et c'est le cas on le voit dans les comptes de l'Etat, les recettes fiscales ont, de manière générale baissé sur le canton. Il y a donc une sorte de solidarité entre les communes finançant la péréquation qui doivent en fait assumer la différence. Là aussi, nous pensons que ce n'est pas tout à fait adapté à la solidarité désirée.

Il y a eu beaucoup de remarques et de déclarations s'agissant des comptes. Je reprendrai la question des pronostics quant aux recettes fiscales. On nous a posé la question de savoir si nous étions correct dans nos pronostics. Effectivement, en 2003, nous avons eu une mauvaise surprise. Je l'ai expliqué, c'est lié au système d'imposition post-numerando mais toutes les années précédentes, nous avons au budget un niveau inférieur aux recettes de l'année précédente. Lorsque nous établissons un budget, par exemple si nous établissons maintenant le budget 2005, nous ne connaissons pas encore les recettes fiscales 2004. C'est donc sur la base d'éléments connus, c'est-à-dire le bouclage 2003, que nous pouvons faire l'estimation des recettes pour 2005. Nous constatons que ces dernières années, les estimations ont toujours été prudentes et les résultats finaux ont toujours été supérieurs au budget puisque c'est dans la nature de l'activité du responsable des contributions d'avoir une prudence concernant les recettes. La marge d'erreur peut effectivement coûter très cher. Cette prudence a donc été adoptée et nous pensions, s'agissant du budget 2003, avoir porté une somme tout à fait adéquate puisque nous n'avions pas d'éléments pour penser que la situation économique allait se dégrader aussi rapidement. La guerre en Irak n'était encore pas déclenchée, il y avait différents éléments qui faisaient qu'il n'y avait aucune raison de penser qu'il y aurait une crise économique l'année suivante, même s'il y avait une

## Séance de lundi 3 mai 2004

instabilité politique mondiale, nous n'avons pas les éléments pour être plus prudent encore dans l'estimation des recettes fiscales.

S'agissant de la Caisse de pensions, il a été dit que nous avons réduit notre part l'année passée. En 2003, nous avons augmenté la contribution de l'employeur à la Caisse de pensions à 180 %, vous vous en souvenez pour faire face aux difficultés boursières des années 2000, 2001 et 2002 et pour compenser les pertes que la Caisse de pensions avait subies les années précédentes. Là, nous avons aussi pris nos responsabilités à l'égard de cette caisse en n'attendant pas le résultat 2002 pour augmenter la part de la contribution de l'employeur. Nous l'avons fait, en 2003, de manière tout à fait responsable puisque l'évolution du taux de couverture, s'il inquiète les représentants des assurés et le personnel, inquiète bien sûr aussi le Conseil communal qui a pris ses responsabilités. Aujourd'hui, la situation est différente. La Caisse de pensions a vu ses ressources augmenter de manière importante du fait de la reprise boursière qui a eu lieu en 2003. Nous avons donc, pour 2003, un rendement de la fortune de 10 %, c'est tout à fait confortable. Nous avons plus de 20 millions de francs de bénéfice comptable sur l'exercice 2003. Je ne dis donc pas que la situation est complètement redressée, nous n'atteindrons pas l'objectif fixé dans le règlement, mais la situation s'est totalement inversée s'agissant de la bourse et de l'évolution du taux de couverture.

Voilà, globalement, dans le débat d'entrée en matière, les réponses que je pouvais apporter. S'agissant des remarques de M. Ribaux, je dirai que ce sont plutôt des affirmations sur la gestion communale. Je crois que le Conseil communal reste toujours prudent. Il n'a pas dépensé de manière trop importante ces dernières années, alors que les recettes s'amélioraient. Il a procédé à des amortissements extraordinaires. Il a renforcé les réserves et il a développé certaines prestations que vous connaissez, en particulier les structures d'accueil et les crèches et ce sont des montants très importants qui ont été affectés à ces activités. Je crois que le Conseil général nous avait suivi dans ces objectifs. D'autres dossiers sont en cours et il est bien évidemment pas possible de renoncer à certains chantiers déjà lancés pour freiner les investissements. Cette année, le Conseil communal a refait une estimation des investissements portés au budget et il a réduit globalement le volume des investissements qui ont été votés dans le cadre du budget 2004. Là aussi, nous intervenons pour n'agir que sur les chantiers obligatoire ou pour entretenir sans luxe et sans remplacer par du nouveau ce qui est déjà neuf, mais pour entretenir le patrimoine, que ce soit du côté des Services industriels ou du côté des bâtiments

## Séance de lundi 3 mai 2004

communaux. Nous n'avons donc pas, à notre sens, malgré les analyses très succinctes faites par M. Aubert, jeté l'argent par les fenêtres ces dernières années et toutes les dépenses qui ont été consenties, vous les connaissiez, vous les adoptiez dans le cadre des budgets. Elles touchaient souvent le personnel, bien sûr car, au niveau local, les tâches ne sont pas souvent déléguées à des établissements autonomes, mais ce sont nos services qui assument les tâches et les missions. Cela a donc un effet sur les effectifs de personnel et c'est la réalisation d'objectifs qui avaient été partagés par le Conseil communal.

### **M. Pierre-François Aubert** précise :

- J'aimerais d'abord rassurer la Directrice des finances sur ma modeste probité intellectuelle. Je n'ai pas compté les augmentations de réserves dans mes calculs de tout à l'heure. Vous disiez qu'effectivement vous aviez beaucoup mis dans les réserves et que cela faisait aussi augmenter les charges. En 1998 et en 2003, qui sont les deux années de référence, vous n'avez pas fait des attributions de réserves excédentaires, ni à l'une ni à l'autre de ces années. En revanche, vous avez prélevé davantage que ce que vous aviez prévu, ce qui est une forme de ressource complémentaire, 400'000 francs de plus en 2003 qu'en 1998; je vous en fais grâce dans mes calculs.

Sur la couverture de la Caisse de pensions, vous dites que vous prenez vos responsabilités. C'est comme si un contribuable payait la moitié de ses impôts en disant que ce n'est déjà pas si mal et que la commune se contente déjà de cela. Cela ne suffit pas. Nous ne couvrons pas ce que nous devons couvrir et si nous avons un taux de couverture de 55 %, le jour où nous avons des personnes en grand nombre qui partiront de notre Caisse de pensions pour aller dans une autre institution, ce qui se passera avec les hôpitaux, ce jour-là, nous devons mettre ce qui manque pour tous ceux-là. Car la Caisse de pensions de l'Etat ne va pas dire : "Oui, venez, gens de Neuchâtel, avec vos 55 % de couverture, nous ferons le reste". Elle ne le fera pas. Elle dira venez mais avec vos petits sous. Et les petits sous c'est la collectivité locale qui devra les mettre et cela c'est une dépense future extrêmement importante, sans parler du reste du personnel qui devra bien, un jour ou l'autre, être couvert comme il convient. En disant que vous avez pris vos responsabilités, ce n'est pas vrai. Vous avez dû, en catastrophe, compenser une baisse boursière. Les baisses boursières existent, on le sait. Maintenant vous dites que la bourse reprend, par conséquent vous voulez baisser les efforts. Ce n'est pas possible car un jour elle redescendra la bourse. Les efforts doivent donc être constants, jusqu'à

## Séance de lundi 3 mai 2004

ce que vous atteignez l'objectif de 70 %. Nous en sommes loin et cela fait longtemps, cela fait longtemps que nous le savons et cela fait longtemps que nous nous voilons la face à ce sujet.

Le corollaire de tout ce qui vient d'être dit c'est qu'on ne peut pas faire à moins. On ne peut pas parce que nous n'avons pas assez. Si c'est votre position, nous sommes à un mois des élections, alors dites-le. Le corollaire c'est que vous devez proposer une augmentation d'impôts et vous irez vous battre devant le peuple en disant : "Voilà, notre politique c'est de penser que la collectivité doit faire plus et elle a besoin de plus de ressources". C'est un débat loyal, mais cette année vous n'allez pas le faire. Vous n'êtes pas fous, vous le ferez l'année prochaine mais ce n'est pas loyal. Ou bien vous devez dire qu'effectivement les ressources sont en dents de scie et la moyenne n'est pas aussi élevée que nous le pensions et nous diminuons nos charges ou vous dites que les ressources sont insuffisantes, que vous y tenez et que vous les augmentez. Vous n'avez pas mille façons de les augmenter, vous n'avez que le barème de l'impôt des personnes physiques pour le faire. Alors dites-le honnêtement. Ce n'est pas pendable, c'est un choix de société auquel la population doit pouvoir être associée, maintenant que la question se pose et pas dans une année où elle se posera de manière biaisée.

**Mme Dorothee Ecklin** ajoute :

- J'aimerais juste revenir sur ce problème du coefficient fiscal. Je voudrais simplement rappeler que, lorsque nous en avons discuté en 2002, nous savions déjà que la situation allait se dégrader. Nous avons en tous cas quelques indices. Les arguments pour lesquels nous avons refusé cette baisse fiscale étaient aussi de dire que nous ne connaissions pas encore, à long terme, les effets du nouveau système de perception fiscale. Je crois qu'aujourd'hui on voit exactement ce qui arrive et que nous aurions pu, en fin de compte, éviter cette situation ou en tous cas la minimiser en partie grâce à une non baisse du coefficient fiscal. Aujourd'hui, évidemment on ne va pas proposer une hausse du coefficient fiscal. On se réserve cela pour le budget de 2005 car c'est peut-être aussi plus logique de déposer une telle proposition au moment du budget, mais je n'ai pas peur de le dire et la votation du 28 mars et le résultat des votations du 28 mars montre aussi que la population se rend compte aussi que baisse fiscale est aussi synonyme souvent de baisse de prestations. J'en viens à l'arrêté II que nous devons voter ce soir qui, pour certaines personnes, a été vraiment ressenti comme une baisse de prestations et une sorte de lâcheté de la part de la collectivité publique.



## Séance de lundi 3 mai 2004

Je crois qu'il y a, dans la population, une prise de conscience sur l'importance de la collectivité et des prestations qui sont offertes par cette commune.

Quant à l'arrêté II, à l'époque, quand on a fait cette proposition, il y avait un élément social qui nous disait qu'il y a des gens qui ne peuvent pas. Une famille qui a deux ou trois enfants, si elle doit acheter trois ou quatre abonnements annuels en une fois, cela devient très compliqué. On sait donc que, pour certaines personnes, il n'y a pas possibilité d'acheter des abonnements annuels. Il faut donc aussi subventionner les abonnements mensuels. Il y a une composante plutôt politique dans ce dossier et d'écologie afin de favoriser les transports publics dans la mesure où on ne comprend pas pourquoi on voudrait baisser le prix des abonnements annuels mais pourquoi pas, si on veut aller jusqu'au bout de notre politique, baisser aussi les abonnements mensuels. Pour ma part, j'aurais voté "oui" au Locle pour la gratuité des transports publics. J'aimerais encore ajouter que si nous refusons cet arrêté II c'est aussi parce qu'il y a une sorte de mentalité capitaliste dans la mesure où on nous dit que l'on cherche à fidéliser le client. Qu'est-ce que cela veut dire de fidéliser le client? Aujourd'hui, toute l'économie nous abreuve de publicité et de messages subliminaux pour aller fidéliser le client. A mon avis, une compagnie de transports publics n'a pas besoin de fidéliser ses clients dans la mesure où elle peut offrir un service correct et de qualité.

**Mme Raymonde Wicky** intervient :

- J'aimerais juste rappeler, au niveau de la Caisse de pensions, qu'en fait il y a un comité à sa tête, dans lequel tous les partis sont représentés ou censés l'être. Il serait bon aussi que les représentantes et représentants des partis à l'intérieur du comité de la Caisse de pensions rendent compte des travaux qui sont faits pour dire aussi ce qui s'y passe, ce qui s'y fait et les choses qui sont en cours. Cela éviterait aussi des attaques que l'on peut qualifier d'unilatérales contre notamment la Directrice des finances, ce que je ne trouve pas très loyal non plus.

**M. Pierre-François Aubert** précise :

- Vous n'allez pas prétendre que la Caisse de pensions est suffisamment couverte. Ce n'est pas possible. On peut connaître tout ce que l'on veut des travaux du comité, c'est la décision du Conseil communal de baisser sa participation et nous avons déjà dit, sur tous ces bancs, que la couverture était insuffisante. Je ne dis pas qu'il faut faire une attaque à la Directrice des finances, c'est une décision collégiale qui a été prise. Il y a

## Séance de lundi 3 mai 2004

cinq personnes qui l'ont fait, mais ce n'est pas responsable et si j'insiste sur cette question c'est que ce sont des millions qui sont en jeu. Ce ne sont pas quelques dizaines de milliers de francs, ce sont des millions à plus ou moins court terme. On ne peut pas plaisanter sur cette question. C'est comme l'entretien des routes, c'est facile de faire de l'entretien reporté dès que les rentrées sont moins bonnes, c'est facile, c'est l'économie de base. Nous l'avons fait à la fin des années 1980, au début des années 1990 quand la Ville s'était vue refuser son budget. Nous avons alors dit que nous entretiendrions les routes une année plus tard. Ce n'est pas de l'économie de diminuer cette année la part patronale sur la Caisse de pensions.

**M. Philippe Loup** intervient :

- Je suis obligé de revenir sur les déclarations du porte-parole du groupe libéral qui a des capacités reconnues pour donner certaines leçons. Effectivement, le taux de couverture de la Caisse de pensions est trop bas, c'est indéniable. Il n'avait pas les 70 % il y a 2 ans, mais 59 %. Je suis sûr que votre inquiétude, votre conscience vous disait qu'il était trop bas. Et pourtant, vous avez largement participé à lancer l'initiative fiscale pour diminuer la fiscalité en cette ville. Pourtant la Caisse de pensions était en déficit de couverture. Alors, c'est intéressant d'avoir de grandes perceptions, de grandes envolées et de dire à quel point nous sommes peu cohérents, peu responsables. Oui, mais, tout de même, il y a quelques limites.

Le taux de couverture et ce qui va se passer avec les hôpitaux va donner lieu à un débat tout à fait intéressant qui sera encore repris à moult reprises parce qu'avec les hôpitaux de la Ville bien des choses vont se dérouler. Il y a aussi deux postulats des groupes radical et libéral qui traitent de ce sujet. Nous aurons l'occasion d'y revenir. Mais cela me semble un peu facile de dire que de toute manière les hôpitaux seront repris par le Canton ou une fondation et de toute manière tous les employés quitteront la Caisse de pensions de la Ville pour aller dans celle de l'Etat. Cela fait partie d'une négociation en cours, mais il ne me semble pas qu'elle soit suffisamment avancée pour pouvoir dire ce genre de choses. Si vous le dites et que vous croyez que la Ville va accepter que tous ses actifs s'en aillent et que les retraités des hôpitaux resteront dans la Caisse de pensions. C'est ce qui s'est passé pour la Poste par rapport à Swisscom. On dira que c'est épouvantable que le taux de couverture soit aussi bas, c'est un scandale que les Chambres ont voulu car elles n'ont pas perçu que si Swisscom créait sa caisse de pensions, ce n'était pas seulement les actifs qu'il fallait prendre mais aussi les

## Séance de lundi 3 mai 2004

retraités. Ils ne l'ont pas fait alors évidemment que si on a beaucoup de retraités et peu d'actifs, il ne faut pas être grand clerc pour voir que le taux de couverture devient insupportable.

Ce que le porte-parle du groupe libéral donnait à penser c'est que, dans un manque de clairvoyance complet le Conseil communal allait tout simplement accepter cela. Et puis, au niveau de dettes par rapport aux hôpitaux, ils vont aussi les garder. Il me semble qu'une négociation aboutira à autre chose. C'est vrai que les caisses de pensions doivent atteindre, au niveau des collectivités publiques, une couverture de 70 %. Je pense qu'à terme nous n'aurons plus plusieurs caisses de pensions. C'est inimaginable et on va les regrouper. Mais c'est un discours qui n'est pas nécessaire, inutile de le tenir de façon démagogique aujourd'hui. Il y a un autre processus qui se déroule, ce n'est pas celui des hôpitaux qui se rassemblent dans une collectivité nouvelle, mais c'est simplement la mise en place d'un cheminement que l'on a décidé d'établir entre le Conseil communal et la Commission financière pour 2003 et pour 2004. Si vous attendez de moi que je dise que 2004 sera bien et que, les élections passées, cela ira encore mieux, vous vous trompez. Nous savons bien, dans le groupe socialiste, que pour 2004 le budget a été fait avec des considérants fiscaux qui ne sont pas aussi mauvais que ceux que nous avons vu en 2003 et que, conscients de cela, nous saurons accompagner et suivre, pas à pas le Conseil communal dans la gestion en 2004 aussi. Mais ce n'est pas parce que nous traitons les comptes 2003 avec une perte et en voyant les choses qui vont se passer en 2004 que l'on doit, urbi et orbi déclarer plein d'éléments qui sont nécessaires de faire sinon la Ville va s'effondrer, la Caisse de pensions également. Je crois que c'est parler dans la rapidité qui semble être exigée par un certain 6 juin.

**M. Pierre-François Aubert** réplique :

- Rassurez-vous, je ne serai pas long. D'abord pour votre fiscalité je suis très à l'aise. Je n'ai jamais signé cette initiative, je ne l'ai pas soutenue et au Conseil général j'ai voté non, contrairement au groupe socialiste. Pour la question de la Caisse de pensions, nous sommes d'accord, j'en prends note, qu'elle est sous-dotée, qu'elle devrait être à 70 %. Le reste n'est que du bavardage.

**M. Christian Boss** souligne :

## Séance de lundi 3 mai 2004

- Je souhaite revenir sur le plancher des vaches. Notre Autorité a généré une économie de 4,2 millions de francs en quelques mois suite au constat des prévisions de bouclage des comptes 2003 qu'il y avait grave problème. Je félicite l'administration, l'Exécutif pour avoir réussi à générer 4,2 millions de francs, c'est plus du tiers du déficit. En quelques mois qui, parmi nous, a-t-il déploré une quelconque dégradation du service public? C'est bien tout le débat auquel nous assistons ce soir. La droite dit qu'il faut diminuer les dépenses, réduire le déficit. La gauche dit que si on n'arrive pas à faire tout ce que nous voulons faire avec ce qu'il y a, augmentons les impôts. Je constate que, durant cette courte période, personne n'a constaté une quelconque dégradation du service public, que ce dernier ne s'est pas écroulé, que nous avons réussi à générer des économies. Plusieurs dizaines de mesures ont été discutées au sein de la Commission financière. Je ne suis pas membre de cette commission. Je sais simplement qu'une liste confidentielle a circulé et a été débattue en commission. Aujourd'hui, ce soir, demain, je me pose la question de la suite de la démarche.

Je rappelle qu'à l'époque le groupe radical avait fait une proposition d'entamer une démarche de débat sans tabou sur les économies structurelles et conjoncturelles à engager. Je constate qu'une partie de la démarche a été entamée, je constate aussi ce soir que la Directrice des finances nous a donné un certain nombre d'éléments que je considère encore trop vagues pour être concrets, pour voir où nous allons, puisque, dans le rapport du Conseil communal, on laisse sous-entendre que si jamais cela n'allait pas on augmentera les impôts ou on proposera une telle augmentation. J'estime que la démarche de discussion sans tabou doit se poursuivre. Je me réfère à la page 33 des conclusions du rapport de la Commission financière où nous avons 12 lignes qui nous donnent une vague idée de ce qui a été débattu mais sans description plus concrète de ce qu'il adviendra de la démarche entamée. Certes, les commissaires sont peut-être plus au courant de ce qui s'est passé et je souhaite avoir des éclaircissements aussi clairs que ceux pris lors du budget 2004 quant à la suite des démarches.

**M. Philippe Ribaux** déclare :

- Je suis moi aussi triste, comme le disait tout à l'heure le porte-parole du groupe socialiste, triste parce que ce que j'entends chez lui c'est qu'il lui est difficile, ainsi qu'à son groupe, d'aborder cette question de la gestion de la politique financière autrement que sous le seul angle des recettes que l'on a en plus et en moins. Jamais il n'est question du fonctionnement des dépenses ou du fonctionnement de l'administration.

## Séance de lundi 3 mai 2004

Ce fonctionnement a l'air d'être une sorte de boîte noire à laquelle il ne faut pas trop toucher et si on y touche, il faut le faire sans trop soulever de poussière, semble-t-il.

### **M. Blaise Péquignot** relève :

- J'aimerais revenir sur la question des impôts puisque, apparemment, on en parle beaucoup. Contrairement à ce que laissent entendre certains groupes de gauche, il semblerait effectivement que toutes les prestations du service public sont financées par l'impôt. Or, n'oublions pas que les produits de notre Ville sont constitués à 30 % par les impôts et parmi ce 30 % il y a un gros quart ou un petit tiers qui correspond à la perception des personnes physiques. On voit donc que, finalement, cet élément est relativement faible par rapport aux ressources. Venir dire que si on corrige, car l'initiative visait une correction du coefficient plus qu'une baisse effective, si l'on se rapportait à l'ancien et au nouveau système de l'imposition, attention à ne pas avoir des discours démagogiques. N'essayons donc pas de faire croire qu'en augmentant, si ce n'est pas en 2004 mais dans le budget 2005, car si vous voulez augmenter l'impôt ce ne sera pas de 2 ou 3 points, mais de 20 points si vous voulez effectivement compenser la perte qui pourrait subvenir. Mais, cela, vous n'oserez jamais le faire, le peuple vous dira non.

### **M. Blaise Horisberger** ajoute :

- L'intervenant avant moi, président du groupe radical, s'était engagé, à l'époque, en discussions lors de commissions financières, à effectivement engager la discussion sans tabou sur les meilleures solutions d'assainir les finances communales, y compris, textuellement, par des hausses de la fiscalité. J'aimerais donc rappeler cela au groupe radical, ce groupe s'est engagé, en Commission financière, par le biais de ses représentants, à considérer une hausse fiscale dans le cas d'une dégradation des finances communales.

### **M. Jean-Pierre Baer** souligne :

- Je me dois de réagir car j'entends des choses qui me laissent perplexe. On discute des comptes 2003. Faut-il rappeler que dans ces comptes, la taxation des personnes physiques, a eu lieu avec un impôt diminué auquel le groupe socialiste avait adhéré. Aujourd'hui on nous parle d'augmentation d'impôts, de diminution de déclarations de ceci et de cela. Personne n'a pris langue pour dire que nous allons augmenter les impôts. Ce que je constate, c'est que la Ville de Neuchâtel, comme les

## Séance de lundi 3 mai 2004

restant de la Suisse, est en train de réfléchir, puisque seuls 18 % des Neuchâtelois ont voté, pour les votations sur le paquet fiscal, que le groupe socialiste, par l'intermédiaire de M. Nicolas de Weck, a posé une question pour savoir quelle serait l'incidence de l'acceptation du paquet fiscal sur la Ville. Jusqu'à preuve du contraire, nous n'avons toujours pas eu de réponse mais l'incidence n'est pas négligeable puisque la diminution des recettes qui serait provoquée par l'acceptation du paquet, en ville de Neuchâtel, serait supérieure à la baisse d'impôts que nous avons acceptée l'année passée.

Alors, il est clair que si les Schwytzois, les Glaronais, les Thurgoviens et les Saint-Gallois, peut-être aidés par les Neuchâtelois, mais je ne l'espère pas, imposent à la Ville de Neuchâtel, une baisse du revenu fiscal, nous serons bien obligés, si nous ne sommes pas de cet avis en ville de Neuchâtel, de le corriger par une augmentation d'impôts. Mais comment peut-on parler, aujourd'hui de ce qui sera une réalité dans trois semaines? Aujourd'hui, avec la situation actuelle, et des comptes 2003 que nous avons sous les yeux, le groupe socialiste n'a, à aucun moment, dit que les impôts allaient être augmentés. Personne ne l'a dit même si certains laissent à penser que nous allons les augmenter. Ce n'est pas vrai.

### **M. Blaise Péquignot** réplique :

- Une fois de plus ne nous faites pas dire ce que nous n'avons pas dit. Dans les premiers propos tenus au début de cette soirée, nous avons clairement dit que nous ne saurions cautionner la pétition de principe que, puisque apparemment cela ne va pas, on va augmenter les impôts. Il est vrai que nous avons dit, dans toutes les discussions, que c'est une solution parmi d'autres, mais pour autant qu'il ait été démontré qu'il n'y avait plus rien d'autre à faire. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre les propos qui ont été tenus et pas venir, maintenant, faire croire que nous nous opposons à tout ce qui a été dit et que nous renions ce que nous avons dit par le passé. Il faut replacer les choses dans leur contexte. C'est une réflexion d'ensemble, une réflexion sans tabou et qui dit réflexion sans tabou implique aussi d'examiner cet élément. Il ne s'agit pas de se focaliser sur cet élément-là, mais il n'en demeure pas moins que c'est le groupe pepecosol qui a ressassé ces propos tout à l'heure et encore maintenant. Alors si vous récoltez la monnaie de votre pièce ne vous en plaignez pas.

Séance de lundi 3 mai 2004

**M. José Caperos** ajoute :

- Comme l'a dit tout à l'heure M. Aubert, on voit bien que le débat porte sur un choix de société. Je vous pose tout simplement la question : a-t-on mesuré l'influence sur l'emploi de l'augmentation des impôts de ces dernières années? Je pense que M. Aubert a fait la démonstration que quand un Etat augmente systématiquement ses charges par rapport au produit intérieur brut, par rapport à l'inflation, on met une pression énorme sur les industries. La conséquence c'est que ces industries sont obligées de licencier et c'est cela que nous sommes en train de vivre aujourd'hui. On peut continuer ainsi mais je le regretterais. En effet, les Services sociaux risquent d'augmenter. C'est ainsi que je suis tout à fait d'accord avec M. Loup, il faut essayer, on ne peut pas le faire du jour au lendemain, on a besoin de la collaboration de tous, mais on a besoin de trouver des solutions, peut-être à long terme, 10 ans, je ne sais pas. Mais on ne peut pas continuer comme cela. Nous sommes en train de mettre la pression sur les personnes qui créent de la richesse. La seule solution qui reste à ces gens c'est de licencier, de délocaliser. On va ainsi vers un cercle vicieux.

C'est pourquoi il s'agit d'un choix de société important. Il faut avoir la loyauté de l'expliquer. Quand on me dit, je l'ai vu l'autre jour dans les comités socialistes, que les patrons n'ont qu'à augmenter les salaires du personnel car c'est une manière d'augmenter la croissance, si on va au bout du raisonnement, à ce moment-là les marchandises produites qui va les acheter? Est-ce l'Etat qui va nous obliger à acheter les marchandises que l'on n'aura pas pu vendre à cause des augmentations de salaire? L'Etat va-t-il devoir nationaliser les banques pour pouvoir payer ces frais? C'est cela que nous devons expliquer aux gens. Il faut aller doucement car ce que nous venons de faire durant ces dix dernières années, nous ne pouvons pas continuer à le faire ainsi.

**M. Blaise Horisberger** déclare :

- C'est avec beaucoup de réticence que je reprends la parole, mais il y a des choses qu'on ne peut pas laisser dire. Ces dernières années, en particulier pour les entreprises, les impôts dans le canton de Neuchâtel, n'ont cessé de diminuer. Il faut arrêter. Si vous voulez que nous ayons un débat ouvert, transparent sur le choix de société, il faut que ce débat puisse se faire sur une base réelle. Il faut arrêté de tromper la population pour lui faire croire des choses, pour finalement qu'elle fasse des choix dans votre sens. Les impôts n'ont cessé de diminuer ces dernières années dans le canton de Neuchâtel. Ils restent bien inférieurs à la

Séance de lundi 3 mai 2004

fiscalité de la plupart des pays européens, si ce n'est du monde, en tous cas des pays de l'OCDE. Arrêtons de faire prendre aux gens les vessies pour des lanternes. Parlons sur une base réelle, transparente et véridique.

**M. José Caperos** souligne :

- Vous avez tout à fait raison. Actuellement, la situation de la Suisse est encore bonne par rapport aux critères de Maastricht, mais on avait une situation qui était deux fois moins péjorée. En effet, les personnes morales, les entreprises ont diminué leurs impôts mais les personnes physiques et les charges de l'Etat qui augmentent de deux ou trois fois le coût de la vie, c'est cela qui est en train de tuer notre industrie.

**Mme Françoise Jeanneret**, Directrice des finances, déclare :

- S'agissant de la Caisse de pensions, nous vous avons présenté un rapport en septembre de l'an dernier pour modifier son financement et introduire des contributions échelonnées qui amélioreront l'évolution du taux de couverture par un meilleur financement en fonction des risques. Le Conseil général avait ratifié cette proposition. En parallèle, le comité de la caisse étudie des mesures d'assainissement. Sur le plan suisse, le problème des caisses de pensions est devenu, l'an dernier, le problème numéro 1 s'agissant des taux de couverture. Il est vrai que les caisses privées qui doivent avoir un taux de couverture à 100 % ont souffert de la situation boursière avec des diminutions, trois ans de suite, des indices boursiers. Cela a amené certaines caisses, qui ont l'obligation légale d'être couvertes à 100 %, à prendre des mesures d'assainissement.

Pour les collectivités publiques, cette obligation n'existe pas. La loi fédérale n'impose pas aux caisses de pensions publiques d'avoir un taux de couverture à 100 %. Nous ne l'avons d'ailleurs pas dans notre règlement puisque l'objectif est fixé à 70 %. Simplement, le fait que nous avons connu, en 2003, un recul du taux de couverture et que l'année précédente, en 2002, nous avons dû faire appel aux provisions de la caisse, nous avons considéré, vu que la situation financière de la Ville allait mieux en 2002, qu'il était important d'agir par anticipation en consacrant davantage de moyens à la Caisse de pensions, en raison de l'évolution boursière. Notre discours n'était pas que nous allions atteindre, grâce à cela, le taux de couverture. Nous aurions aussi pu faire partager l'effort au personnel, puisque la Ville ou l'employeur n'est pas responsable de la chute des marchés boursiers mondiaux, nous



## Séance de lundi 3 mai 2004

sommes bien d'accord. Mais, nous avons pensé qu'il était de notre devoir de le faire et nous avons contribué davantage. Les mesures sont à l'étude pour ces assainissements. Nous verrons aussi si elles s'imposent ou si une partie de ces mesures s'imposent. Simplement, le Conseil général a accepté un règlement qui fixe à 70 % l'objectif à atteindre à terme. Le Conseil général n'a pas dit qu'il devait être atteint en 1998, lorsqu'il a fixé cela, en 1994. A terme il doit être atteint. Il n'y a aucune obligation légale de fixer un objectif dans le règlement.

S'agissant du personnel des hôpitaux, je voudrais éviter qu'il y ait des rumeurs concernant le changement de statut de ce personnel. Une étude est actuellement faite, avec les responsables de la Caisse de pensions de La Chaux-de-Fonds, qui connaîtra le même phénomène, et l'Etat, s'agissant du traitement du personnel hospitalier. Il sera engagé par un établissement unique pour l'ensemble du canton. L'intention, évidemment, est de préserver aussi les intérêts de notre caisse. Nous ne voulons pas perdre la moitié de notre personnel et avoir un taux de couverture qui chute à 30 %. Rien n'est démontré et il n'y a aucune raison que ce personnel soit assuré par la Caisse de pensions de l'Etat. Mais, si cela devait être le cas, il n'y a aucune raison que la Ville finance, seule, le défaut de couverture pour verser à 100 % ces prestations de libre passage. C'est hors de question. Nous cherchons une solution.

Une autre solution serait de garder le personnel des hôpitaux, situé en ville de Neuchâtel, dans notre Caisse de pensions et une troisième solution serait de créer une caisse de pensions pour le domaine de la santé, avec des conditions particulières, adaptées au personnel des hôpitaux. Il y a donc différentes solutions et, bien sûr, nous plaidons pour une solution qui ne péjore pas les intérêts du personnel de la Ville qui resterait assuré dans la Caisse de pensions, ni les pensionnés. Ce n'est évidemment pas à eux de payer la facture d'une cantonalisation des hôpitaux. Des solutions sont donc possibles.

Concernant l'évolution des comptes 2004, nous nous étions engagé, au mois de décembre, lors de l'adoption du budget, d'en informer la Commission financière. La plupart des mesures que nous avons prises concerne des décisions qui sont de la compétence du Conseil communal. Nous souhaitons, comme vous nous l'avez d'ailleurs demandé, que la Commission financière soit informée des mesures que nous prenons. C'est donc pour répondre également aux engagements que nous avons pris à votre égard que nous avons consulté et présenté les dossiers à la Commission financière. Le travail n'est pas fini, nous continuons d'étudier de nouvelles mesures d'économie ou de recettes

## Séance de lundi 3 mai 2004

supplémentaires puisque, en cours d'année, les comptes évoluent. Nous en savons plus au mois de mai qu'en janvier. Nous en saurons plus en juillet ou en août qu'actuellement, par exemple sur le plan de la taxation, la population venant de rendre sa déclaration d'impôts. Nous n'avons donc pas d'éléments connus sur le plan des taxations des personnes physiques actuellement, c'est trop tôt. Nous n'avons pas un échantillon suffisamment large pour en retirer des conclusions. C'est pire pour les entreprises car elles n'ont pas un délai au 31 mars pour remettre leur déclaration d'impôts. Les sociétés anonymes font adopter leurs comptes jusqu'au 30 juin. Actuellement, nous n'avons pas beaucoup d'éléments supplémentaires par rapport à ceux que nous connaissions il y a quelques mois pour ce qui concerne la taxation des personnes morales.

Nous continuons nos travaux pour pouvoir avoir un dispositif d'économie et d'amélioration de recettes que nous pourrions mettre en œuvre au fil du temps. C'est l'accompagnement normal des comptes en cours d'année. Nous ferons bien sûr la projection des recettes et des dépenses, jusqu'au 31 décembre, sur la base des comptes au 30 juin. Au début d'août, nous aurons déjà des estimations fiables. Actuellement il est trop tôt pour faire des projections, alors même que sur le plan des recettes, nous avons peu d'éléments nouveaux. Alors, ce n'est pas un "scoop", c'est l'engagement que nous avons pris à l'égard du Conseil général et de la Commission financière. Nous continuerons donc de travailler main dans la main avec la Commission financière sur ces questions.

Pour le reste et revenir à ces analyses et conclusions qui sont tirées sur l'évolution des charges et des recettes, nous ne pouvons pas, simplement, dire que cela augmente de x %, ce n'est pas jouable, nous allons contre le mur. Ce n'est pas vrai, cela ne fonctionne pas comme cela. Il y a différentes activités, par exemple tout le domaine de la santé ou celui des Services industriels, lorsque les SI rachètent un réseau à Hauterive, achètent plus d'énergie et en vendent plus, on ne peut pas dire qu'il y a une augmentation des charges et une augmentation des recettes et qu'on va contre le mur. L'activité de la Ville est plus complexe qu'une analyse aussi brute des choses. Je vous inviterai à analyser plutôt les activités, les missions et les coûts. Si on parle des Travaux publics, l'ouverture du Fun'ambule, n'a pas été insignifiante sur l'évolution de nos charges mais nous avons, en revanche, un transport public de plus. La gare est mieux desservie, l'attractivité est meilleure. Je crois que c'est un crédit dont chacun avait été convaincu, à l'époque, de la nécessité de construire le Fun'ambule pour accueillir l'Exposition nationale et que cela résolvait le problème majeur que nous aurions pu

## Séance de lundi 3 mai 2004

avoir dans notre ville en 2002. Le domaine de la santé et des hôpitaux, vous le savez, connaît, dans l'évolution de ses charges, un niveau beaucoup plus important que l'inflation. C'est aussi une somme considérable qui ne va pas rester dans nos comptes longtemps ces prochaines années. Mais, là aussi, il faut faire une évaluation de la part du domaine de la santé dans les comptes de la Ville et l'exclure. On sait pourquoi cela augmente plus. Des analyses sont faites sur le plan suisse. La seule différence que nous avons peut-être avec d'autres villes, c'est que nous avons des activités cantonales qui sont englobées dans nos comptes et il faut aussi comparer, dans ces domaines, l'évolution pour voir si nos marges, notre efficacité ou nos coûts, en matière de santé, sont plus élevés qu'ailleurs. C'est le cas puisqu'il semble que, dans le canton de Neuchâtel, nous avons des coûts élevés, raison pour laquelle il y a une réforme au niveau de l'organisation des établissements hospitaliers. Ne tirez donc pas de conclusions hâtives sur la base uniquement d'évolutions regroupées de l'ensemble de nos charges et de nos recettes.

## **01 chancellerie et présidence**

**Mme Raymonde Wicky** déclare :

- Les bornes dites interactives, en ville de Neuchâtel, j'avais déjà posé une question, sont censées favoriser l'information aux habitantes et habitants de notre ville, mais aussi aux personnes qui viennent la visiter. Malheureusement, il serait peut-être préférable qu'il n'y ait pas de bornes censées être interactives quand elles ne sont pas à jour. C'est à nouveau le cas actuellement. Je sais qu'on parle des comptes 2003, mais j'aimerais savoir combien on a payé en 2003 pour des bornes qui ne sont pas très interactives et ce que le Conseil communal entend faire pour que ce soit réactualiser, pas seulement une fois, mais systématiquement.

Ma deuxième question a trait à l'organisation de la Chancellerie. Je me suis fâchée tout à l'heure quand j'ai reçu un questionnaire concernant les Autorités de la Ville de Neuchâtel. Tous les groupes politiques ont dû déposer des listes très précises, avec plein d'informations, le 19 avril, contenant quasiment tout ce qu'on nous demande de remplir ce soir. Je me demande s'il n'y a pas quelques économies à faire au niveau de la vérification des listes et autres plaisanteries de ce genre. Je ne remplirai pas ce questionnaire.

**M. Pascal Sandoz** déclare :

- Nous constatons, en page 64 sur la gestion et les comptes, que le Conseil communal a établi un état de situation concernant les motions et postulats en suspens. Le Bureau du Conseil général a pris acte du rapport et a, dès lors, préavisé le classement de trois motions et de neuf postulats, dont l'état d'avancement est décrit aux dites pages. Nous aimerions tout d'abord remercier le Conseil communal et le Bureau du Conseil général pour le travail accompli. C'est en effet suite aux demandes formulées par certains groupes, en 2002, lors de la session des comptes, que cette tâche a été réalisée. Comment le Conseil communal entend-il procéder pour aboutir au traitement effectif des 12 objets concernés? Pour une grande majorité du groupe radical, nous estimons la procédure retenue incomplète. Accepter la gestion du Conseil communal au sens de l'article 2 du projet d'arrêté I qui précise : "La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2003 est approuvée", pour notre groupe signifierait en aucun cas que les 12 objets en question seraient classés. En effet, toutes les propositions des conseillers

## Séance de lundi 3 mai 2004

généraux doivent pouvoir faire l'objet d'un débat démocratique. Nous proposons au Conseil communal de venir devant notre Autorité avec un rapport dont l'arrêté permettrait de se prononcer sur chacune des proposition de classement. Dans le cas contraire, nous courrions le risque de voir tel ou tel groupe reprendre les motions et postulats en question pour les relancer. Nous aurions alors perdu encore plus d'énergie et puis il est toujours possible qu'un groupe dépositaire d'un objet décide de le retirer, ce qui réglerait le problème. Enfin, et pour conclure, nous pensons que la démocratie ne peut pas se satisfaire d'un multipack et encore moins d'une amnistie de motions. Merci au Conseil communal de se prononcer sur cette question.

**M. Philippe Ribaux** souligne :

- Mon intervention allait dans le même sens.

**M. Blaise Horisberger** précise :

- Sur le même sujet, en tout cas en ce qui me concerne, un débat au Conseil général peut se réduire à sa plus simple expression, qui consiste à un lever de mains, s'il n'y a pas matière à débattre. Peut-être que ces motions et postulats, autant que je le sache, pour notre groupe, c'était la conclusion à laquelle nous étions arrivés, c'est que ces 12 objets seraient effectivement considérés comme classés. Ma question allait au-delà. Je me préoccupe par contre de 55 objets restants. Si nous avons réussi à liquider les arriérés des arriérés, restent les 55 autres objets. Si je me souviens bien, l'ambition ou la portée de la question que nous avons posée, il y a une année, allait au-delà de voir lesquels de ces objets étaient devenus caduques, mais bien plutôt d'aller dans le sens d'un traitement accéléré ou d'une proposition du Conseil communal, discuter avec le Bureau du Conseil général, pour voir de quelle façon il était possible d'accélérer le traitement des objets méritant traitement. Je serais intéressé d'entendre le Conseil communal à ce sujet, s'il a des propositions qui vont au-delà de ce qui figure dans notre rapport sur les comptes et la gestion.

**Mme Raymonde Wicky** relève :

- Le groupe socialiste n'était pas très satisfait non plus de la manière dont les motions à classer et postulats ont été traités et qui se noyaient quelque peu dans une masse d'où certaines auraient pu, une fois ou l'autre, nous échapper. S'agissant de ces motions-ci, nous ne voulions pas remettre en question le processus. Nous les avons examinées,

## Séance de lundi 3 mai 2004

mais, par contre, nous entendions interpellier le Conseil communal pour lui demander si un nouvel exercice de ce genre devait se passer, d'agir de manière telle qu'il y ait un rapport spécifique sur ces motions afin que nous puissions les classer tout à fait clairement et de manière tout à fait transparente. Mais, nous accepterions, avec un vote, comme l'a proposé le préopinant, le classement des motions proposé dans cet exercice.

**M. Antoine Grandjean**, Président du Conseil communal, déclare :

- Les bornes interactives sont un sujet que nous nous passons de président en président depuis trois ans. Il est vrai que c'est un dossier que nous avons traité, au sein du Conseil communal, il y a de cela quelques mois et nous avons décidé de stopper, pour le moment, la collaboration avec l'entreprise qui gère ces bornes. Il y a deux raisons à cela. Tout d'abord une raison technique, dans la mesure où la fiabilité de ces bornes n'a pas été démontrée. Nous avons eu beaucoup de problèmes techniques et, la deuxième raison, c'est que ces bornes, contrairement à ce que nous espérions, n'ont toujours pas de liens directs avec le système informatique de la Ville. Cela veut dire qu'aujourd'hui, nous devrions faire une double mise à jour pour avoir, non seulement notre site Internet qui soit "up to date" et qui contienne des informations qui soient totalement correctes. En même temps nous devons faire, manuellement, en plus, une mise à jour pour ces bornes. Nous ne vous cacherons pas que, là aussi, c'est par souci de simplification que le Conseil communal a eu la volonté de renoncer à l'entretien de ces bornes, en matière de contenu concernant la Ville, car nous voulons avoir un effort principal sur le site Internet que nous gérons totalement. Mais, nous laissons la porte ouverte et le jour où les responsables de ces bornes auront fait le pas nécessaire pour avoir ce lien informatique avec le système de la Ville, nous nous réjouissons de pouvoir, à nouveau collaborer. Mais, continuer de la même manière qu'aujourd'hui, nous ne l'avons pas voulu. C'est la raison pour laquelle ces bornes ne sont pas à jour et c'est un autre partenaire, en l'occurrence les TN, qui a repris le contenu de ces bornes. Nous le regrettons, mais nous espérons pouvoir modifier ce fait à l'avenir si les partenaires font l'effort nécessaire sur le plan technique.

En ce qui concerne les problèmes de postulats et de motions, nous ne cacherons pas que nous avons été surpris que dans certains groupes il y ait une réaction un peu virulente concernant cette manière de faire, car nous devons traiter le problème sur deux aspects. Il y a le problème du principe, de savoir si on peut ou si on doit classer des motions et des postulats au travers du rapport de gestion. Ensuite, il y a le problème de

## Séance de lundi 3 mai 2004

la procédure qui a été adoptée. En ce qui concerne, tout d'abord le principe en lui-même, nous nous permettons tout de même de vous faire remarquer que ce n'est pas la première fois que nous classons des motions ou des postulats de cette sorte, dans la mesure où, en 2002, nous avons déjà appliqué ceci à un postulat, le no 108. Il avait été classé dans le rapport de gestion, avec les comptes 2001. Par ailleurs, nous vous rappelons aussi qu'en ce qui concerne le règlement général, vous avez admis une modification, en ce qui concerne le traitement des motions et des postulats, en introduisant un délai maximum de deux ans et en supprimant le principe qu'il doit y avoir un rapport distinct pour traiter de ces motions. Il nous paraît donc qu'en ce qui concerne le fond et les principes, le fait de traiter de ces motions et de ces postulats dans le cadre du rapport de gestion était quelque chose de totalement correct.

En ce qui concerne la procédure, il est vrai que le démarrage de la réflexion faite par le Conseil communal faisait suite aux exigences et aux demandes, tout à fait justifiées du Conseil général et qui étaient liées au retard que le Conseil communal a pris dans le traitement d'un certain nombre de propositions émanant du Législatif. Le Conseil communal a fait un rapport. Il a été distribué aux membres du Bureau. Dans ce rapport, vous trouviez les textes complets des différentes propositions, l'état de la situation et également des propositions de classement, pour certaines de ces propositions du Conseil général, qui étaient, chaque fois, argumentées. Le Bureau du Conseil général, en date du 17 février, il avait le temps d'en parler aux groupes, s'est penché sur ce rapport. Ce que nous constatons, c'est qu'il y a eu trois motions et cinq postulats dont le classement a été accepté par le Bureau et, ceci, sans qu'il n'y ait aucune opposition. Dans ces cas, le Conseil communal a été pleinement soutenu.

Nous avons eu un cas d'un postulat où il y avait une opposition au sein du Bureau. Là aussi, après en avoir discuté, le Conseil communal a décidé de maintenir la proposition de classement. Il y avait deux autres cas qui étaient le classement d'un postulat qui avait été refusé par le Bureau du Conseil général, et le Conseil communal a écouté ce Bureau, il ne vous propose pas le classement ce soir. Nous avons enfin un cas un peu plus difficile où le Bureau du Conseil général n'a pas réussi à se départager. Dans ce cas aussi, au vu de la réaction du Bureau du Conseil général, nous avons décidé de ne pas proposer le classement. Nous croyons donc que le Conseil communal a largement écouté l'avis du Bureau du Conseil général et qu'il n'a en tous cas pas fait un forcing pour essayer de liquider un maximum de propositions.

## Séance de lundi 3 mai 2004

Nous aimerions vous dire aussi que, dans le cadre du Bureau du Conseil général, nous avons expliqué la procédure qui allait être tenue. Nous avons dit que nous allions traiter de ces postulats et de ces motions dans le cadre du rapport de gestion et nous avons même dit qu'au vu des dates selon lesquelles nous nous étions préparé, nous avons largement le temps de préparer les interventions pour le Conseil général du 3 mai. En l'occurrence donc nous croyons que le Bureau a bénéficié d'une information complète et que ce Bureau s'est prononcé en toute connaissance de cause sur les différentes propositions.

Le rapport que nous avons fait, dans le cadre du rapport de gestion, qui concerne ces différentes propositions était-il suffisamment clair ou non? Nous croyons qu'il l'était, dans la mesure où nous avons rappelé, les adresses des procès-verbaux où vous pouviez retrouver, non seulement le détail du contenu des propositions, mais également les débats, les développements et les positions des différents groupes. Nous avons fait en sorte, sur le point 8.3 du rapport du Conseil général, de donner une information claire puisque nous avons expliqué à nouveau le principe du rapport du Conseil communal au Bureau, le principe de la prise de position du Bureau. Nous avons mis une explication pour chaque motion et postulat et nous avons même fait encore un rappel, avec un petit tableau, pour les motions et les postulats, vous expliquant combien il y en avait encore de déposés, combien étaient en traitement et combien étaient demandés en classement. Nous croyons, là aussi, que le rapport était clair.

Bien sûr, il n'y a pas eu, dans les conclusions du rapport de gestion du Conseil communal, formellement, la demande de classement. Mais je crois que, pour ceux qui ont lu le rapport du Conseil communal et nous pensons que tout le monde l'a lu ici, la position du Conseil communal était absolument claire. Par ailleurs, nous nous permettons de vous dire que lorsqu'il s'agissait de classer les postulats que nous avons traités dans le cadre du rapport de gestion 2001, il n'y avait pas non plus, dans les conclusions, formellement, une décision à prendre et il n'y a jamais eu d'arrêté du Conseil communal pour rappeler ou clore une demande de type motion ou postulat.

En ce qui concerne la situation d'aujourd'hui, il est vrai que les arriérés sont toujours importants et pour répondre au souci du groupe popecosol, mon collègue Bonhôte me disait que nous pourrions refaire un bloc d'une trentaine pour les prochains comptes si cela marche aujourd'hui... Ce n'est pas sûr que nous procédions de la sorte... (Rires dans la salle). Nous vous dirons simplement que nous allons essayer de les traiter mais



## Séance de lundi 3 mai 2004

c'est peut-être aussi à la source qu'il faut traiter le problème. Aujourd'hui, nous avons du retard, nous le savons. Nous essayons d'avancer le plus possible. Nous croyons que nous avons fait au moins un état de la situation pour que les choses soient claires et transparentes et nous vous demandons de bien vouloir prendre en compte les différents classements qui vous sont proposés ce soir.

### **M. Pascal Sandoz** ajoute :

- Je remercie le Conseil communal de ses explications. Le but de notre intervention est simple et beaucoup l'ont compris, c'est que cette procédure ne devienne tout simplement pas une habitude car certaines questions méritent débat. A notre sens certaines questions ne sont pas closes. Je pense par exemple à la création d'un fonds pour soutenir les emplois. Il y en a d'autres bien sûr. Il y a eu des évolutions dans les différents dossiers. La proposition que j'aimerais faire au Conseil général c'est qu'il se prononce, comme l'a proposé quelqu'un tout à l'heure, clairement sur le classement des différentes motions et postulats qui figurent aujourd'hui dans le rapport, en précisant que cela ne doit pas devenir une habitude, quand bien même, je suis conscient que le Bureau du Conseil général aura fait un excellent travail, mais le Conseil général n'y aura pas été associé.

### **M. Antoine Grandjean**, Président du Conseil communal, réplique :

- Nous vous dirons deux choses. Que cela devienne une habitude : oui, peut-être. Peut-être que nous allons pouvoir traiter de plus en plus de motions dans le cadre du rapport de gestion. Ce n'est pas là qu'il y a le problème, si je vous comprends bien. Le problème est de savoir si on doit toujours tout accepter en bloc. Non! Aujourd'hui, ce que nous vous proposons, c'est effectivement de prendre acte du classement d'un certain nombre de motions. Si le Conseil général, dans sa grande sagesse, dit oui, par exemple, pour les 1,3, 5, 17 etc., mais pas pour la No 4, le débat est ouvert et, en l'occurrence, les avis vont être exprimés, le Conseil communal pourra s'exprimer et il y aura un vote. Nous ne voulons donc pas qu'il n'y ait pas de discussion. La discussion est ouverte, mais nous croyons que ce mode-là de traitement de motions et de postulats nous permet aussi d'avancer et de gagner en efficacité.

## 02 Finances

**M. Pascal Sandoz** déclare :

- La lecture du rapport de gestion et des comptes nous a laissé un fort sentiment de perplexité au chapitre du CEG. Je cite un bref passage, en page 124 du rapport : "Les restructurations et réorganisations en cours ont un fort impact sur les systèmes d'information et constituent autant de nouveaux défis à relever et en parfaite synergie avec les services utilisateurs. (C'est maintenant que cela devient intéressant) Dans le présent rapport, un poids important a été mis sur la nécessité de maintenir des forces de proximité compétentes en regard de l'identité structurelle". Qu'est-ce que cela veut dire? La Ville se referme sur elle-même et ne traite qu'avec ses utilisateurs proches? Tient-elle tant à son identité structurelle qu'elle en oublierait les synergies à tirer avec d'autres partenaires, dont le SIT et le Service informatique de La Chaux-de-Fonds? Passe-t-elle à côté d'une opportunité de restructuration offrant un potentiel d'économie et une hausse des compétences? Plusieurs échos, et pas de moindres, sont parvenus à nos oreilles pour stigmatiser l'attitude de la Direction des finances dans le dossier NOVINE, qui signifie "Nouvelle vision de l'informatique neuchâteloise" et qui est inscrite au schéma directeur 2004-2008 de l'Etat. Certes, l'enjeu de l'informatique est stratégique mais nous ne comprenons pas que la Ville traîne les pieds, comme cela nous a été rapporté. Le Conseil communal confirmera ou infirmera bien sûr ces propos rapportés. Toujours est-il que les dossiers traités au Grand Conseil sont clairs, il n'y a pas de problème informatique majeur dans le cadre de NOVINE. La mise en synergie des centres de compétence informatiques du canton, le STI, le CEG et le SIC ne pose pas de problème insurmontable mais il existe des difficultés au niveau du pilotage politique. Ce sont ces termes que l'on trouve dans le rapport qui a été remis aux députés. Voilà en substance le contexte général. Je n'entrerai pas ce soir dans le détail des scénarios qui parlent de l'organisation existante, qui développent des variantes dites, soit de désenchevêtrement, soit fédérateur ou encore de nouvelles structures. Pour en avoir le cœur net, je souhaite savoir si la Ville met les pieds contre le mur; si oui pourquoi, si non, joue-t-elle vraiment un rôle moteur?

**Mme Françoise Jeanneret**, Directrice des finances, déclare :

- Tout ce dossier concerne effectivement l'étude NOVINE, actuellement en cours et qui figure en fait dans le programme de législature du Conseil d'Etat. Le but et l'intention initiale étaient, à travers une voie

## Séance de lundi 3 mai 2004

rapide, de créer un établissement cantonal de l'informatique. C'est une solution envisageable. Il y a d'autres solutions possibles et que nous avons accepté d'étudier puisque le CEG est l'un des partenaires important de l'Etat dans le cadre du réseau informatique neuchâtelois. Avec 55 collaborateurs, nous sommes un poids lourd dans l'informatique neuchâteloise. Nous sommes, avec l'Etat, à l'origine de la création de l'entité neuchâteloise qui a amené les services informatiques à être très reliés depuis une vingtaine d'année grâce à des choix identiques. Cela permet au canton de Neuchâtel de se positionner, sur le plan suisse, dans différents projets, grâce à ces intégrations des choix informatiques et des stratégies informatiques du canton et des communes.

Concernant l'étude et le choix de la solution la meilleure, nous voulons, comme nous l'avons dit, avoir des services optimaux, que ce soit dans le domaine informatique, mais dans les autres aussi. Mais, il est particulièrement important dans le domaine informatique que les responsables aient des visions communes pour des développements qui sont toujours interactifs entre ceux de l'Etat et des communes. Le CEG est particulièrement actif dans le domaine, que l'on appelle au sens large, les administrations. Il a des contrats de collaboration avec 55 communes neuchâteloises. Le CEG a notamment fait les sites Internet de la plupart des communes, une trentaine durant ces deux dernières années. Il est présent dans tout ce qui est informatique communale. Il est également présent dans tout ce qui est informatique de la santé puisque nous venons d'avoir la confirmation du Département de la santé publique, que le mandat en matière d'informatique de la santé était confirmé. Le CEG assure donc l'entier de l'informatique de la santé des établissements du canton de Neuchâtel, à satisfaction, puisque ce mandat a été confirmé après avoir été étudié par le Service de la santé publique.

A propos de la question de ces études et des variantes d'organisation que le Conseil communal préférait étudier, le Conseil communal est entré en matière. Il a défini trois variantes qu'il souhaitait voire étudier sur les 8 qui avaient été définies au départ. Mener une étude sur 8 hypothèses d'organisation des services informatiques de La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel et l'Etat, paraissait complètement disproportionné. Le Conseil communal a donc répondu, en octobre 2002, à la demande de la Cheffe du département. Par la suite, en juin 2003, des délégations du Conseil d'Etat et des Conseils communaux des villes de La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel se sont rencontrées pour avoir la confirmation que nous étions d'accord d'étudier des variantes, même celles qui nous convenaient à moitié puisque nous avons fait un compromis. Nous

## Séance de lundi 3 mai 2004

souhaitions que la variante que nous privilégions soit étudiée, mais nous étions également d'accord d'étudier des variantes qui ne nous paraissaient pas jouables et qui n'avaient pas notre préférence. Le 27 août, nous avons à nouveau confirmé notre accord pour mener ces études en demandant qu'un consultant externe soit associé aux études à mener puisque nous avons connu les mêmes difficultés dans le domaine des polices sur l'organisation des uns et des autres. Nous avons constaté, je crois, que les résultats ont été annoncés récemment, que la présence d'un consultant externe neutre était utile pour que les responsables chargés de l'étude puissent travailler sereinement, en tenant compte des avis exprimés par tous les partenaires.

La Cheffe du Département nous a réunis le 22 janvier 2004. A la suite de cette lettre et de la réponse de la Ville de La Chaux-de-Fonds, il y a eu un silence de 6 mois. Nous n'avons pas le sentiment, je sais que nous sommes attaqués sur notre position dans ce dossier au Grand Conseil, de retarder les études et nous n'avons jamais refusé de participer à une séance. Le dossier est lent, mais nous n'avons pas la conduite de ce dossier. C'est un projet de l'Etat qui est conduit par le Conseil d'Etat. A la suite de cette séance de janvier, il s'agissait d'établir un cahier des charges et d'avoir des offres d'experts en matière informatique mais aussi en matière de stratégie informatique. Nous avons demandé ces offres et nous les avons transmises à nos partenaires pour définir le mandat de ce consultant externe pour assister les responsables de nos services informatique dans l'étude des dossiers. Le Conseil communal est donc ouvert, mais il ne veut pas automatiquement perdre des compétences dans des domaines particuliers. Il nous semble aussi parfaitement clair qu'il ne doit pas y avoir de doublons entre les services cantonaux et les services communaux.

Cela fait une dizaine d'années que les centres de compétence sont développés de manière différente. Nous ne faisons pas les mêmes projets au niveau de la Ville qu'au niveau de l'Etat. Nous avons des activités différentes, par exemple dans tout le domaine des impôts et les logiciels nécessaires, la Ville est un simple utilisateur et elle ne participe pas au développement des outils informatiques en matière d'impôts. Par contre, les logiciels pour la facturation des crèches est une tâche communale et nous pensons qu'il s'agit aussi d'une ressource stratégique d'avoir à disposition des services compétents pour faire des activités communales. Nous en sommes donc là et nous pensons que nous allons aboutir. Nous avons bon espoir de trouver une solution optimale qui satisfasse les trois partenaires de cette affaire, sans créer de difficultés du côté des communes puisque nous avons aussi des

Séance de lundi 3 mai 2004

engagements et des responsabilités à l'égard des clients du CEG avec lesquels nous travaillons depuis des années.

### **03 Forêts et domaines**

**M. Mathieu North** déclare :

- A propos du bâtiment des Caves du Palais, si je me souviens bien, nous avons voté un crédit d'étude pour déterminer quelle serait l'utilisation de ce bâtiment et le Conseil communal visait essentiellement à réaliser une Maison suisse du vin. Le groupe libéral, par ma voix, avait, à l'époque, accepté de voter ce crédit, en relevant toutefois qu'il était peut-être prudent de viser aussi et d'examiner aussi si d'autres utilisations ne seraient pas possible car il n'était pas certain que cette Maison suisse du vin se réalise. Je suis tombé sur une publication des viticulteurs vaudois qui font état de décisions de l'interprofession du vin suisse, IVS, qui a récemment lancé un organisme qui doit promouvoir la communication dans la promotion du vin suisse et qui s'intitule bien entendu "Swiss wine communication SA". Cet organisme se présente et l'article se termine par cette phrase : "Dans sa philosophie, la nouvelle structure nationale s'engage à tenir compte des racines régionales des différents producteurs et négociants et dans sa physionomie, l'ISV projette de créer, à la Zeughausstrasse, à Berne, une Maison du vin suisse". Qu'en est-il de l'étude projetée, est-elle en cours et tient-elle compte de ce qui paraît être une nouvelle information et cette information qui, pour moi est nouvelle; est-elle déjà dépassée ou non?

**M. Daniel Domjan** intervient :

- Nous savons que dans les années précédentes le Home bâlois a été réévalué et que, depuis, il est totalement inoccupé. J'aimerais savoir quelles sont les intentions du Conseil communal par rapport à ce bâtiment et aussi pour quelles raisons, quand on a des demandes de location, il arrive que l'on refuse pour des occupations temporaires. Je trouve dommage qu'un tel domaine soit laissé à "vau l'eau" alors que déjà d'autres projets fleurissent, dans le cadre de Chaumont, pour construire des appartements, entre autres.

Séance de lundi 3 mai 2004

**M. Pierre Bonhôte**, Directeur des forêts et domaines, déclare :

- Pour ce qui concerne le Home bâlois, sujet qui, comme le muguet, revient habituellement au mois de mai, nous pouvons vous dire que nous n'avons pas grand chose de plus à vous dire que l'année dernière. Nous avons eu un locataire potentiel intéressé, qui souhaitait pouvoir utiliser ce bâtiment pour des colonies de vacances mais qui a renoncé au vu du prix de location. C'était un organisme français qui s'y était intéressé. Depuis, il n'y a plus eu d'intéressés. Dès lors, il se présente deux options. Soit nous transformons ce bâtiment en appartements, ce qui signifierait que la Ville devrait y faire un investissement, probablement assez important pour transformer les lieux en appartements, soit que nous vendions ces bâtiments, ce qui est l'option qui apparaît être la plus réaliste pour essayer de nous débarrasser de cette épine qui est plantée dans notre pied depuis un certain temps, en particulier depuis que l'école qui l'occupait a quitté les lieux.

Pour ce qui concerne la Maison du vin suisse, si j'avais eu connaissance de l'article que vous avez lu, si vous me l'aviez transmis, je l'aurais soumis à qui de droit pour avoir des éclaircissements, ce que je n'ai malheureusement pas pu faire. Je ne peux donc que vous dire que, pour l'instant, nous avons pris, de notre côté, quelques retards dans les études qui doivent être menées pour la réaffectation et la réhabilitation de ces Caves du palais car nous avons d'autres dossiers plus urgents à traiter mais, maintenant, le projet devrait pouvoir démarrer. Quoi qu'il en soit le bâtiment devra être assaini. L'association Maison du vin suisse, aux dernières nouvelles qui datent déjà de quelques semaines, poursuivait ses démarches, avait des contacts avec des sponsors qui n'étaient peut-être pas aussi fructueux qu'ils l'avaient souhaité mais elle ne désespérait pas d'aboutir. Je ne peux pas réagir concernant l'article que vous citez maintenant car il n'a pas été porté à ma connaissance mais, quoi qu'il en soit, pour ce qui concerne les bureaux qui devraient être réalisés à l'étage, le Centre suisse de cartographie de la faune nous a récemment fait savoir qu'il restait toujours aussi intéressé et que l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage était toujours disposé à financer une partie des travaux de transformation pour que ce centre puisse occuper ces locaux.

Séance de lundi 3 mai 2004

## **04 Services sociaux**

**M. Thomas Facchinetti** déclare :

- Le rapport du Conseil communal, au chapitre des Services sociaux, mentionne que les causes économiques sont les principaux motifs de dépenses de la Ville au titre de l'aide sociale. Chômage et défaut de gain représentent 12'722'630 francs l'an passé et 60 % des dépenses, 7,5 millions environ au titre du chômage et du défaut de gain. C'est considérable. Le rapport nous indique aussi, un peu plus loin, que l'Office du travail traite de plus en plus de cas de litiges, 47 l'an passé, entre employeurs et employés, sous forme parfois de médiation mais que, surtout, dans tous les cas ou presque, les employés obtiennent gain de cause. Je raccroche ma question aux Services sociaux mais sa réponse dépasse peut-être ce cadre. Le Conseil communal utilise-t-il systématiquement les informations dont disposent ses services lors du choix de l'attribution de travaux ou de l'achat de biens et services pour écarter, peut-être, les entreprises qui ne respectent pas, de manière grave et répétée, leurs obligations légales ou contractuelles, notamment à l'égard de leurs employés? Le cas échéant, le Conseil communal peut-il nous indiquer quelle ligne de conduite il adopte dans ce genre de décision?

**M. Jean Dessoulavy** précise :

- La page 207 du rapport du Conseil communal nous informe de la quantité importante d'associations, commissions, fondations et autres fonds auprès desquels notre Ville est représentée. Les Services sociaux sont en effet actuellement représentés auprès de 26 entités. Nous nous posons la question de savoir quels critères sont retenus pour que la Ville décide d'être présente? Nous posons cette question non pas pour remettre en cause l'importance, pour notre cité, de manifester sa présence et son soutien à des entités qui contribuent au développement et à l'enrichissement de la vie sociale de notre ville, mais pour savoir si toutes ces représentations sont véritablement indispensables. De plus, nous aurions aussi voulu savoir s'il est possible de nous informer sur la charge d'un tel devoir de représentation, à savoir donc quelle charge de travail cela représente pour le personnel administratif de la Ville? A noter que nous pensions initialement poser cette question sous le poste Chancellerie car d'autres services sont concernés, comme les Affaires culturelles, mais comme c'est essentiellement le département des Services sociaux qui est concerné nous la posons maintenant.

**Mme Raymonde Wicky** demande :

- J'interviens au niveau des crèches. Il a été relevé tout à l'heure, par une personne dans l'assistance, que nous nous arrêtons parfois à des détails. Il est vrai que le rapport de gestion fourmille de détails et certains peuvent être très importants du point de vue sociologico-économique. Si je prends les pages qui concernent les crèches, on a plusieurs tableaux qui indiquent comment sont calculés les prix pour les enfants en fonction du revenu des parents. Malheureusement, ces informations sont dispersées sur plusieurs tableaux, à chaque crèche son tableau, sur 5 ou 6 ou 8 pages et les critères ne sont pas forcément les mêmes pour tous les tableaux. Les conclusions ou les questions que nous pourrions nous poser, par rapport à ces données qui sont fort intéressantes, sont complètement dispersées, peut-être par manque de synthèse ou d'analyse de la part des services. Je souhaiterais que, sur cet objet en particulier, mais aussi sur beaucoup d'autres qui figurent dans le rapport, on essaye d'être un tant soi peu plus synthétique afin que l'on ne se perde pas dans les détails mais que l'on puisse avoir une analyse un tout petit peu plus haute des situations.

**M. Eric Augsburger**, Directeur des services sociaux, déclare :

- On peut dire assez brièvement que l'Office du travail est à disposition aussi bien des employés que des employeurs pour que ceux-ci connaissent la loi sur le travail ou certains de ses aspects. Il arrive que nous renseignions, via l'Office du travail, des employés et que ceux-ci ne donnent pas suite aux informations que nous leur donnons. Parfois des employés souhaitent une conciliation avec leur employeur qui se termine, il est vrai, très souvent par un gain de cause pour les employés et que nous ne saurions en tenir rigueur aux employeurs qui ont, quelquefois par méconnaissance de la législation, donné, par exemple, un délai de congé beaucoup trop court, en ne respectant pas le délai de dédite selon la loi. Mais, je m'empresse de dire que ces entretiens se font sous le sceau de la confidentialité et que nous ne saurions exploiter, ensuite, telle faille ou problème qu'un employé rencontrerait avec telle entreprise.

Quand les cas de conciliation n'aboutissent pas, il est de notre devoir de conseiller aussi à l'employé de s'adresser au Tribunal des prud'hommes voire même de dénoncer le cas au Ministère public. L'Office du travail a aussi la possibilité, à travers son activité en matière de surveillance des apprentissages et de la main-d'œuvre étrangère, d'être en contact permanent avec les entreprises de la place, de les sensibiliser aussi sur



## Séance de lundi 3 mai 2004

le respect de la loi et de les éclairer sur certains aspects, de manière à éviter ce type de problèmes. En ce qui concerne les adjudications, cela touche l'ensemble du Conseil communal car, dans toutes les directions, nous sommes amenés à adjudiquer des travaux à des entreprises, particulièrement d'ailleurs dans le domaine de la construction. La loi sur les marchés publics nous impose de demander à la Commission paritaire, réunissant syndicats et entreprises, des attestations en ce qui concerne le respect des conventions collectives, là où elles existent. Toutes les entreprises ou toutes les branches de l'économie ne sont pas conventionnées, la vente en particulier. On demande aussi des attestations en ce qui concerne le paiement des charges sociales, le paiement des impôts et, c'est par ce biais, que nous avons un contrôle sur ces entreprises. Malgré le respect des conventions collectives, un travailleur peut subir des préjudices et nous pouvons le conseiller et même l'orienter sur des démarches juridiques qui lui permettent de défendre ses droits.

Nous veillons aussi à ce que les entreprises auxquelles nous adjudiquons des travaux, quand bien même il n'y a pas de salaire minimum dans ce pays, paient correctement leurs employés. Nous faisons référence à en tous cas 3'000 francs par mois pour les employés qui, à nos yeux, est un salaire minimum. En dehors de cela nous ne pouvons pas exploiter des renseignements confidentiels que détient l'Office du travail pour éliminer une entreprise d'une adjudication. Si nous le faisons, nous ne serions pas dans la légalité. Nous veillons toutefois à ces éléments même si un certain nombre d'éléments nous échappent. Je peux rassurer M. Facchinetti en lui disant que, jusqu'à ce jour, nous n'avons pas adjudiqué de travaux de construction à une célèbre entreprise de fast-food représentée dans pratiquement toutes les villes et villages de Suisse.

Quant à la question de M. Dessoulavy, c'était une remarque qui nous était faite, ici, l'an dernier. On nous disait qu'il manquait, dans le rapport de gestion, toutes les représentations que les différentes directions sont amenées à faire. Nous avons fait une liste aussi exhaustive que possible. Vous voyez que nous ne nous ennuyons pas. Pour ceux qui se posent la question de savoir ce que nous faisons de nos journées, ils auront un petit aperçu de nos représentations dans différentes fondations, associations, institutions, etc. Cela ne veut pas dire que nous y passons le plus clair de notre temps mais que nous sommes étroitement associés à la vie de ces institutions, plus ou moins selon les institutions en question. Certaines participations sont historiques et découlent de la législation. Je prends au hasard la Fondation des homes de l'Ermitage et des Rochettes. C'est une fondation à statut communal et

Séance de lundi 3 mai 2004

qui, dans ses statuts, prévoit qu'elle est présidée par la Directrice ou le Directeur des Services sociaux. Nous ne saurions donc échapper à cette "obligation" fort agréable au demeurant. Mais, la première, l'Association Job Service par exemple, c'est parce que nous la subventionnons qu'elle estime nécessaire que nous fassions partie de son comité, ce qui est d'ailleurs fort appréciable pour nous. Cela nous permet de voir, de l'intérieur, les activités menées par Job service. Nous y prenons un grand intérêt même si nous n'allons pas à toutes les séances du comité car il y a des choix à faire. Mais vous constatez que nous jouons la transparence quant à la participation de la Direction à ces différentes institutions qui sont, pour la plupart d'entre-elles, subventionnées.

Quant à Mme Wicky, nous tenterons de tenir compte de sa remarque et d'unifier les statistiques, particulièrement en ce qui concerne les crèches et les revenus des parents.

## **05 Travaux publics**

**M. Jean-Pierre Baer** déclare :

- Une remarque concernant la page 273 du rapport et les échanges abattages, plantations d'arbres. On ne peut que se réjouir de voir que le parc d'arbres de la ville est régénéré et entretenu. Par contre, nous avons une réflexion par rapport à l'ensemble du quartier qui part des piscines pour nous amener jusqu'au centre-ville si on longe le lac. Force est de constater qu'il y a un grand déficit d'arbres plantés puisque l'on a abattu des arbres en prévision de l'exposition au port du Nid-du-Crô, qui n'ont jamais été remplacés. Je vous encourage à faire le parcours à pied qui nous amène, par le bord du lac, jusqu'au centre. Au mois de juillet et d'août cela sera particulièrement pénible puisqu'il n'y a bientôt plus un arbre, pour de bonnes raisons, en prévision de l'exposition, du chantier de la Riveraine, du renouvellement des Jeunes-Rives. Mais, toujours est-il qu'aujourd'hui, devant le Palace il n'y a plus d'arbres, au bout du port, vers la maison du Plongeur, les peupliers malades ont dû être enlevés. J'aimerais que l'on ne doive pas attendre la fin du débat démocratique qui aura lieu pour les Jeunes-Rives pour replanter des arbres mais que, peut-être, dans les endroits pour lesquels il n'y a aucune ambiguïté, on en plante rapidement.

**M. Sébastien Bourquin** intervient :

- Au tableau consacré à la déchetterie, pour le taux de récolte des déchets on constate une baisse du volume récolté du verre, de l'aluminium et du compost notamment, en comparaison avec l'année 2002. Malgré l'ouverture de la déchetterie communale, en septembre 2003, le Conseil communal n'a pas réussi à augmenter sensiblement le taux de récupération. Il est vrai qu'il ne l'a pas prévu pour la première année, mais, à la lumière des tonnes de déchets récoltées en 2003, on peut douter de l'efficacité d'une seule déchetterie pour augmenter le taux de récupération des déchets, tels le compost ou l'aluminium. Le groupe socialiste a déjà été sceptique à cet égard et a déposé, suite au vote de la déchetterie, un postulat demandant des mesures complémentaires. Notre Conseil a accepté le postulat amendé lors de sa séance de janvier. Le Conseil communal a demandé un délai supplémentaire, par son amendement, c'est-à-dire jusqu'à la fin de 2004, afin d'étudier de nouvelles mesures. Vu le bilan mitigé de la récolte des déchets recyclables en 2003, il est temps de tirer la sonnette d'alarme et de demander au Conseil communal d'agir enfin dans ce domaine, il est vrai peu spectaculaire, mais combien important. C'est pourquoi je dépose, ce soir, un nouveau **postulat** ayant pour objectif d'atteindre, d'ici 2007, un taux de récupération au moins équivalent à la moyenne suisse.

**M. André Obrist** relève :

- Les comptes de la déchetterie accusent une amélioration de plus de 100'000 francs par rapport au budget, ce qui est réjouissant. Cependant, l'excédent des charges avoisine les 900'000 francs. Le Conseil communal peut-il nous dire comment le personnel de la déchetterie contrôle le lieu de domicile des "clients" de façon à savoir si ceux-ci peuvent venir déposer gratuitement leurs déchets et, si tel n'est pas le cas, comment est calculé le prix des déchets déposés?

**Mme Raymonde Wicky** déclare :

- J'aimerais savoir quelle est la plante mystérieuse qui manque à la page 270, entre l'étoile de Noël et les chrysanthèmes cascade et qui a été reproduite à 3000 exemplaires? Merci d'avance. Nous nous sommes demandés si c'était du cannabis? J'ai une autre question, plus sérieuse, il s'agit de la longueur des chantiers en ville de Neuchâtel, plus particulièrement du chantier du Chemin-Vieux. Depuis combien de temps dure le chantier du Chemin-Vieux? Un chantier qui traîne est-il moins coûteux qu'un chantier "ramassé"? Prend-on aussi en compte,

## Séance de lundi 3 mai 2004

dans les coûts d'un chantier, les coûts que cela représente pour les habitants des rues qui ne peuvent pas, pendant des semaines et des semaines, accéder à leur domicile avec un véhicule? Par ailleurs, sur le même chemin, était-il indispensable, par les temps financiers difficiles qui courent, de construire une rigole pavée, au milieu de la rue, sur toute sa longueur? Cette rue est parfaitement charmante, elle ne nécessitait, de fait, aucun aménagement supplémentaire pour que la circulation y soit naturellement ralentie, de par son étroitesse de départ, de par les deux murs qui la bordent, de chaque côté et les places de parc alternées. Combien coûte la jolie rigole pavée?

**M. Philippe Ribaux** souligne :

- Le Conseil communal se réjouit de la tendance à la baisse du poids de la quantité globale de déchets par habitant, soit 8 kilos entre 2002 et 2003. S'agit-il d'une baisse réelle ou ces 8 kilos ont simplement été se promener ailleurs?

**M. Didier Burkhalter**, Directeur des travaux publics, déclare :

- L'abattage des arbres? Vous avez dit que vous ne souhaitiez pas que l'on en parle! On va en parler un petit peu. Vous vous inquiétiez de "l'abattage des salles de gymnastique" il y a deux mois, maintenant ce sont les arbres dans la région. Votre prochaine intervention sera consacrée à l'abattage des stades... Je voudrais juste préciser qu'il y a eu 52 arbres abattus en plus des 21 pour la halle sportive de la Riveraine et il faudra quand même qu'on attende un peu car nous allons d'abord replanter le stade avant de replanter des arbres! Nous ne pourrions peut-être pas forcément replanter le tout et il y aura donc compensation mais je comprends bien votre remarque et, s'agissant des Jeunes-Rives, nous verrons bien les projets qui viendront. Je ne vais donc pas m'exprimer dans les détails.

Les fleurs, maintenant. Tout d'abord, une légende manque effectivement en page 270 du rapport. Je pourrais vous répondre que les plus belles fleurs sont peut-être parfois celles dont on ne connaît pas encore le nom. Ce n'est pas du cannabis, ce sont des fleurs coupées. Il s'agit en fait de reines-marguerites et de tournesols. J'ai posé la question puisque vous aviez bien voulu me soumettre la vôtre avant. Sinon, j'aurai été bien en peine de vous répondre.

Concernant également la question de M. Calame sur le fleurissement de Serrières que vous avez posée dans votre bouquet de questions, nous

## Séance de lundi 3 mai 2004

regarderons cet élément mais je dois vous dire que tous les nouveaux projets venant des services aussi pour fleurir davantage, je les ai refusés. Cette année, il est peu probable que nous fassions plus. Si on peut faire plus avec moins, nous le ferons mais ce n'est pas toujours simple. Nous allons essayer de fleurir au mieux ce qui se fait normalement, déjà avec un certain nombre d'économies quand même, sans forcément augmenter encore le fleurissement de la ville dans cette période.

Le Chemin-Vieux? C'est un long chantier. Je sais sa fin, mais plus son début, navré. Il va se terminer au début juin et il a en effet duré des mois. Pourquoi? Tout d'abord parce que c'est un chantier qui permet de changer pratiquement tous les équipements souterrains. Nous avons fait la "totale" et nous nous sommes rendu compte, en cours de route, qu'il n'y avait pas de système d'évacuation des eaux de surface. Tout a donc été refait dans l'optique d'un passage au séparatif le moment venu. Nous en avons profité pour rénover également, bien sûr avec financement des privés, les canalisations touchant les propriétés privées. Tout s'est fait en discussion avec les personnes qui habitent ce chemin. Les accès ont été garantis. Bien sûr, par moment, tout n'est pas accessible, mais le chantier est aussi long en raison des accès garantis. C'est vrai qu'on a fait une rigole en pavés, au milieu. Je crois même que cela a été fait après discussion avec les riverains. Ce chantier se fait à l'interne. Il est donc long puisque nous le faisons à l'interne et sans mettre un paquet pour des raisons d'économie. Il est plus long d'un mois que ce que nous avions prévu parce que nous avons eu des problèmes avec le mur bordant la rue Martenet, qui s'est révélé complètement insuffisant et qu'il a fallu rénover en même temps. Il était juste de le faire à ce moment. Je vous annonce la fin du chantier début juin. Les contacts avec les riverains sont bons, c'est en tous cas ce que me disent mes services, je ne suis pas allé personnellement et je n'ai pas eu le temps de tout vérifier dans le détail.

Concernant les déchets, je veux vous dire que vous déposez un postulat qui traite exactement ce que nous avons prévu de faire. Vous déposez un postulat pour nous demander ce que nous allons faire. Nous souhaitons arriver à la moyenne suisse, ou très proche de cette moyenne, en 2007. C'est le tableau qui se situe en page 262 du rapport. Vous arrivez donc à la moyenne suisse avec un taux de recyclage de l'ordre de 35 % et j'aimerais vous dire que cela marche bien. Nous sommes à 26 % en février. Nous sommes donc à peu près dans le schéma prévu. Sur l'année 2003, c'était le lancement et vous pouvez déposer tous les postulats que vous voulez, mais celui-ci enfonce

## Séance de lundi 3 mai 2004

vraiment une porte ouverte. Ce que vous avez dit sur le postulat socialiste est faux. Nous n'avons pas demandé un délai supplémentaire, nous avons même admis de faire plus vite. Nous avons deux ans pour répondre à un postulat et nous avons dit que nous ferions le bilan après une année et que nous ferons ensuite le rapport. C'est donc exactement l'inverse de ce que vous avez dit.

Concernant les quantités de déchets, il y a en effet une petite baisse par rapport à 2002. On ne se glorifie pas de cette baisse du nombre de kilos par habitant car la tendance va plutôt vers une augmentation, sur cinq ans en tous cas. Nous devons aussi dire que l'année 2002 incite à la prudence, car avec l'Exposition nationale, et même si nous avons tenté d'éviter les problèmes de ce côté, je ne suis pas sûr que l'année 2002 soit très révélatrice. J'aimerais encore rappeler que le taux de recyclage augmente actuellement et que nous constatons aussi une stabilisation du tonnage de déchets totaux. Nous pourrions donc avoir une baisse de déchets incinérés et une augmentation du recyclage, ce qui serait évidemment l'objectif, mais, pour le moment, je n'aimerais pas que l'on tire des enseignements définitifs. Nous avons eu l'occasion d'avoir un stagiaire qui a fait un travail de stage très intéressant sur l'évolution de la mise en fonction de la déchetterie régionale et il constate ces éléments positifs, de manière générale, plus vite que nous l'attendions. Cela se passe donc très bien.

S'agissant du contrôle, nous contrôlons ponctuellement, comme cela avait été dit à plusieurs reprises à votre Conseil. Nous n'avons pas un système policier. Nous contrôlons ponctuellement avec les plaques de voitures; cela vaut ce que cela vaut, mais cela permet de voir. Le stagiaire a aussi fait des pointages assez précis et il y a peu de problèmes avec les gens qui viennent. Pour les personnes qui ne sont pas dans la zone de la ville ou de nos partenaires qui font partie de la convention que nous avons signée pour la première année, nous avons un tarif pour facturer immédiatement ce qui est amené à la déchetterie.

**Mme Raymonde Wicky** précise :

- Je remercie le Conseil communal pour sa réponse mais qui m'amène à poser d'autres questions auxquelles je ne demande pas qu'on me réponde dans l'immédiat. Peut-être a-t-on éludé deux ou trois choses parce que je n'ai pas été assez précise dans la manière dont j'ai posé ma question. Est-ce à dire que si c'est un chantier interne c'est un chantier qui ne coûte rien? C'est la première question et je voudrais quand même savoir combien coûte cette rigole pavée qui court tout le

Séance de lundi 3 mai 2004

long de la rue? Nous sommes en train de faire des économies pour tout et il m'importe de savoir aussi ce qu'il en est dans ce genre de situation?

**M. Didier Burkhalter**, Directeur des travaux publics, précise :

- Je ne suis pas capable, aujourd'hui de vous donner le coût de la rigole pavée. Concernant le fait qu'un chantier interne ne coûte rien, c'est évidemment faux. En revanche, quand vous avez du personnel qui peut faire ce chantier, pas forcément avec le même rythme qu'une entreprise privée qui aurait un mandat précis, ce n'est pas du tout impossible de le faire. Dans le cadre global, c'est une opération positive. Nous ne pourrions pas faire cela partout et il faut faire une appréciation globale sur l'ensemble du service. Mais, là, il était possible d'engager quelques forces pour faire ce chantier et nous n'aurions pas eu les moyens de le faire autrement, d'où le fait que nous l'avons choisi ainsi. En revanche, nous ne pouvons pas mettre le "paquet" et prévoir des gens qui ne font que cela car nous n'en avons pas assez. Cela se fait donc de manière relativement lente. Mais pour les coûts des détails, je vous les donnerai donc par la suite.

## **06 Urbanisme**

**MM. Pascal Sandoz** déclare :

- Le Conseil communal a lancé la procédure d'attribution du mandat d'architecte pour la direction des études préparatoires pour la restauration de la Collégiale. Il y a quelques temps, la restauration du monument des Comtes de Neuchâtel s'est soldée par des dépassements de délais et de crédits importants. Plus récemment, le simple entretien effectué à la Collégiale, par une entreprise privée mandatée par la Ville, s'est conclu semble-t-il par autant de dégâts que de nettoyages. Ces deux exemples montrent que la maîtrise du dossier n'est de loin pas garantie d'avance. Le Conseil communal peut-il nous informer sur la procédure et ses jalons dans le temps, depuis l'attribution du mandat pour la direction des études préparatoires jusqu'à la réalisation complète des travaux et le mode de contrôle qu'il entend employer pour déterminer le sérieux des entreprises qui seront mises en concurrence ainsi que la façon dont il suivra et contrôlera l'évolution des travaux?

**M. Philippe Ribaux** intervient :

- Lorsque je lis le rapport de la sous-commission financière qui s'est penchée sur les comptes de l'Urbanisme, il est indiqué que les pertes sur débiteurs des immeubles locatifs du patrimoine financier passent de 18'000 francs à 160'000 francs, de 2002 aux comptes 2003, c'est-à-dire une augmentation assez considérable. Ce qui me surprend, c'est la phrase qui suit : "Même s'il est normal que la Ville compte plus de locataires en situation difficile qu'une gérance privée, des efforts pourraient être faits à ce sujet". Sans être la pythie de Delphes, si j'essaye de décrypter ce que je lis, j'en conclus qu'il y a un dysfonctionnement dans ce service, sur ce plan, que la sous-commission estime que des efforts sont nécessaires mais qu'elle n'a pas obtenu d'assurance ferme, puisqu'elle utilise le conditionnel, de la part du Directeur de l'urbanisme. Je voudrais avoir des éclaircissements à ce sujet. La deuxième question, dans ce domaine, est de savoir s'il ne serait pas plus judicieux, actuellement et compte tenu de la situation telle qu'elle se présente aujourd'hui, de tout simplement confier cette gérance à un organisme privé?

**M. Christian Boss** précise :

- Je reviens sur un sujet qui a occupé plusieurs fois nos débats. Il s'agit du ballon captif. A l'époque, nous avons mis en garde contre le non-sérieux de cette opération où la Ville, il faut le rappeler, avait cautionné un emprunt de la société aujourd'hui faillie. Je renvoie à la page 120 du rapport de gestion et des comptes qui dit clairement que "la Ville a perdu 76'500 francs, perte sèche". Aujourd'hui, nous nous trouvons en face d'une société faillie à qui ont dit : "Veuillez débarrasser votre "Stewi"". Ici il y a un tas d'argent investi pour quelque chose qui n'est pas beau, qui n'est pas au bon endroit. Nous aimerions savoir ce que la Ville pense faire, étant entendu qu'une société faillie pourra difficilement démonter, à ses frais, une installation qu'elle a financé à l'époque?

**Mme Doris Angst** souligne :

- Nous aimerions savoir, concernant les Jeunes-Rives et étant donné que nous allons parler du rapport seulement le 17 mai, si le Conseil communal peut nous rassurer au sujet des deux places de jeux pour jeunes enfants, telles qu'elles existaient avant l'exposition? Nous aimerions savoir si elles seront restaurées avant cet été?



**M. José Caperos** intervient :

- En ce qui concerne le ballon captif, j'allais poser la question au niveau des transports, car à la page 155 du rapport, il y a une série de prestations extraordinaires, justement en application de l'article 153 du Règlement général. J'aimerais juste compléter la question du groupe radical. Le groupe libéral aimerait savoir si la Ville, à travers ses services, est lésée par l'entreprise qui a fait faillite et connaître les montants des factures impayées si c'est le cas? Existe-t-il un espoir de récupérer quelque chose de la masse en faillite et si un repreneur de la société ne se manifeste pas, combien cela coûtera-t-il d'enlever l'engin qui se trouve au quai Osterwald?

**M. Christian Boss** ajoute :

- Encore une question qui découle du rapport de la Commission financière, premier paragraphe, chapitre 6 où il est fait état que pour l'entretien des immeubles du patrimoine administratif, il était prélevé 808'000 francs aux réserves. Quels étaient les critères? Je n'ai pas forcément tout compris dans le débat général, mais concrètement quelle était la motivation de faire ainsi et en quoi cette chose devrait se répéter ou non durant les exercices à venir?

**M. Philippe Loup** déclare :

- Dans le courant de 2003, le groupe socialiste avait déposé une interpellation à propos des antennes de téléphonie mobile, ou en tous cas d'une antenne qui se trouvait sur le collège des Parcs. Nous avons obtenu une réponse du Conseil communal et je m'étais permis de déclarer que ma satisfaction n'était pas grande. Il se trouve que, dans la réponse, il était déclaré que, finalement, une antenne de téléphonie mobile est peu dangereuse, en tous cas pas pour le bâtiment sur lequel elle se trouve et les occupants de ce même bâtiment, mais que c'est plutôt dans l'environnement où les ondes se dispersent. Il se trouve que, par hasard, j'ai vu qu'il y avait deux mises à l'enquête pour des modernisations d'antennes de téléphonie mobile. Cette fois ce n'est pas sur un bâtiment fait pour développer l'intelligence mais plutôt sur des bâtiments bâtis pour développer l'esprit. Il s'agit de deux clochers d'églises, les Valangines et l'église de La Coudre. Il se trouve que, pour l'église de La Coudre, il est indiqué dans la mise à l'enquête que l'orientation première et principale sera plus ou moins vers l'ouest et en voie directe sur l'école Crêt-du-Chêne. D'où ma question : qu'en est-il

Séance de lundi 3 mai 2004

des désagréments produits par ces antennes? Est-ce véritablement dans le bâtiment où elles se situent ou dans son environnement proche?

**M. Jean Dessoulavy** précise :

- Les défenseurs du projet de la Place de l'Europe claironnaient, il y a trois ans, "adieu le chaos et bonjour les arbres". Souvenez-vous, on nous présentait, à l'époque, ce projet comme visionnaire. En janvier 2001, au sein de cet hémicycle, les envolées lyriques de ses défenseurs le présentaient comme novateur et harmonieux. Cet enthousiasme l'avait en fin de compte emporté puisque ce projet avait été adopté à une courte majorité. Trois ans après cette décision, qui coûte 4,8 millions de francs à notre Ville, nous constatons deux choses. La première, prévisible et la seconde regrettable. Prévisible dans le sens qu'il était prévisible que cette place allait apporter plus de problème et de déceptions que de solutions et de satisfactions. Problèmes de circulation dus à l'étroitesse de la chaussée entre l'hôtel Alpes et Lac et la gare, qui n'a pas été modifiée, aménagements autour de la gare peu attrayants, place de l'Europe qui présente une allure quelconque. A ce propos, je doute que Jean Monnet et père de l'Europe eût, de son vivant, plaisir à côtoyer une telle place et enfin l'espace de béton, devant l'entrée est de la gare, qui reste inutilisé la plupart du temps. Bref, tout cela pour dire qu'il était prévisible que ce nouvel aménagement poserait plus de problèmes qu'il en résoudrait. Regrettable car trois années après l'acceptation du projet, les finances de notre Ville doivent encore supporter des coûts additionnels. Le rapport de la Commission financière nous informe laconiquement de l'existence de plusieurs imprévus et d'exigences en matière d'organisation de chantier. Le Conseil communal peut-il nous donner plus de précisions chiffrées sur ce dépassement de crédit? En page 317 du rapport, le Conseil communal nous parle de la dernière étape des travaux d'aménagement pour cette place qui consistent en la réalisation du parvis de l'OFS. Trois ans après le lancement du projet, est-ce normal? Nous aurions, en outre, aimé savoir comment le Conseil communal envisage de traiter la question du couvert, côté est de la gare, auquel les services de l'urbanisme ont semble-t-il décidé de renoncer?

**M. Pierre Bonhôte**, Directeur de l'urbanisme, déclare :

- Nous ne pouvons que remercier les différents groupes de l'intérêt qu'ils portent à cette section de l'urbanisme. Commençons par les monuments les plus prestigieux, à savoir la Collégiale, en vous invitant à ne pas tout confondre un époussetage un peu vigoureux d'un plafond et une

## Séance de lundi 3 mai 2004

restauration générale d'un bâtiment de cette importance. S'il est vrai que l'époussetage malencontreux du plafond de la Collégiale a eu certaines conséquences, sur le cénotaphe en particulier, il faut bien se rendre à l'évidence du fait que ce mandat a été confié, d'une manière quelque peu rapide, en raison de l'échéance de fin d'année et que cela n'a rien à voir avec les procédures qui seront suivies pour l'adjudication des travaux de restauration générale. Pour en revenir à cette restauration, rappelons que, le 29 mars 2003, le Conseil général a octroyé un crédit de 812'000 francs pour mener ces études préparatoires qui doivent conduire à un bilan de l'état de conservation du bâtiment et puis à l'élaboration d'un projet de restauration qui sera prêt pour 2005. Le travail sera mené pas une équipe pluridisciplinaire. Les travaux ont été adjugés à une équipe composée d'architectes et de divers spécialistes du domaine.

L'ensemble du travail sera suivi par une commission de construction, comme il se doit, qui rassemblera le maître de l'ouvrage, les utilisateurs et un certain nombre d'experts cantonaux et fédéraux. Nous devrions, si tout se passe bien, pouvoir solliciter votre Autorité pour un crédit à la fin de l'année 2005, l'objectif étant toujours que la Collégiale soit restaurée pour le millénaire de la ville, en l'an 2011.

Pour ce qui concerne les pertes sur débiteurs, il est clair qu'elles sont toujours trop élevées, en particulier lors de situation telle que nous la connaissons. Ce qu'il faut bien avoir à l'esprit c'est que ces pertes, souvent, consacrent, un certain nombre d'années après, un manque de recettes qu'il n'a finalement pas été possible de récupérer. C'est ce qui s'est passé pour les pertes dont vous avez parlé puisque nous avons dû passer l'éponge notamment sur 75'000 francs qui constituaient une requête de séquestre suite à l'incendie du café Horticole, montant que nous n'avons jamais pu récupérer, raison pour laquelle il a fallu, aujourd'hui passer ce montant en perte.

Pour ce qui concerne la question qui a trait à l'encaissement des loyers de manière générale, j'ai déjà exposé la procédure lors d'autres examens de comptes ou de budgets. Nous procédons tout d'abord à un rappel, à une mise en demeure, à une résiliation. A ce moment, généralement les locataires s'acquittent de leur dû et, le cas échéant, nous allons jusqu'à l'expulsion. Il se trouve actuellement que la gérance des bâtiments compte deux personnes en moins puisque le délai de carence s'applique à deux employés, comptable et administratif et qu'effectivement nous nous posons la question de savoir si nous allons remettre en place une gérance au sein de l'administration ou si nous

## Séance de lundi 3 mai 2004

allons externaliser un certain nombre de prestations. Il s'agit de prestations administratives et comptables, pas de tout ce qui concerne la politique du logement que nous menons car, il est vrai, nous nous posons la question de savoir si nous avons la taille critique nécessaire pour entretenir une gérance dans ses aspects administratifs et comptables.

Pour ce qui concerne la question des Jeunes-Rives, attendez deux semaines et vous aurez toutes les réponses détaillées aux questions que vous vous posez. Nous devrions pouvoir tenir les délais, malgré le renvoi du rapport aux débats de la séance du 17 mai. Il est prévu dans ce rapport qu'une place de jeux soit réaménagée, ce qui n'exclut pas que d'autres jeux soient posés ou installés ici et là mais il y a, en tant que place de jeux, une seule place prévue. C'est celle qui est proche de la place du Douze-Septembre.

Concernant le prélèvement aux réserves, il est clair que nous ne prélevons pas aux réserves plus que la valeur des travaux que nous effectuons, c'est la limite fixée. En l'occurrence, nous attribuons ou prélevons à cette réserve, comme aux autres rares réserves dont nous disposons, également en fonction des impératifs financiers de la comptabilité générale de la Ville. Si nous avons, les années précédentes, attribué de gros montant aux réserves pour l'entretien des bâtiments, je crois que l'an dernier c'était plus de 2 millions de francs, cette année nous avons prélevé 800'000 francs, prélèvement qui a été justifié par la situation financière, mais qui n'a pas excédé la valeur des travaux que nous avons entrepris.

Le ballon captif rebondit d'année en année. Effectivement, la société propriétaire de ce ballon a fait faillite. C'est un fait nouveau depuis la dernière fois que nous en avons parlé. La perte s'élève effectivement à 76'500 francs pour la Ville. C'était la part proportionnelle à la caution que nous avons engagée pour cet investissement. En ce qui concerne d'autres entreprises, nous ne pouvons pas vous donner le détail des factures ou des créances qu'elles ont encore envers la société exploitante du ballon. Nous n'avons pas eu de communication à cet égard. Ceux qui, il faut le relever, ont essuyé les plus grosses pertes dans cette affaire, ce sont les promoteurs du projet qui ont perdu pratiquement la totalité de leurs fonds propres, soit plus d'un million de francs, promoteurs qui, on peut le dire, étaient aussi enthousiastes que probablement peu rigoureux dans leur gestion, mais il faut dire que d'autres s'y sont laissés prendre et que la proximité d'Expo.02 a fait croire à beaucoup de gens qu'il serait possible d'exploiter des attractions

## Séance de lundi 3 mai 2004

de ce genre en réalisant assez rapidement des profits importants qui permettent de rembourser des emprunts à court terme puisque, pour une partie, cet investissement était financé par de tels emprunts. Aujourd'hui, trois options se présentent, soit il y a un repreneur pour le ballon, ce qui n'est pas encore exclu. On verra si l'Office des faillites reçoit la visite ou la proposition d'un éventuel repreneur. Soit la plate-forme sert à un autre usage, ce qui n'est pas non plus exclu, pour autant que le Conseil d'Etat accepte que la plate-forme reste à cet endroit, et nous également. Je vous rappelle que si la plate-forme reste, un nouveau permis de construire doit être sollicité et une nouvelle concession auprès de l'Etat. La troisième solution c'est celle du démontage. Je peux vous dire qu'aujourd'hui, au prix où est l'acier, il y a un certain nombre d'intéressés pour le démontage qui devrait donc ne rien nous coûter. Avant que le prix de l'acier ait pris l'ascenseur, nous avons eu des propositions de personnes qui étaient prêtes, soit à démonter cette plate-forme pour la réutiliser comme telle ailleurs, soit à la récupérer en tant qu'élément de ferraille ou en tant qu'élément de construction, mais sans rien facturer à quiconque. Nous espérons donc toujours aujourd'hui qu'un repreneur puisse se présenter et sinon nous n'avons pas trop d'inquiétudes quant au démontage de cette infrastructure.

Pour ce qui concerne l'antenne du collège du Crêt-du-Chêne il est vrai que sa puissance devrait être augmentée, c'est ce qui a fait la mise à l'enquête publique. Il faut savoir que les normes d'émission restent pleinement respectées dans le collège du Crêt-du-Chêne. Les calculs ont été faits dans deux points du collège. Le point le plus proche du clocher du temple de La Coudre et un point un peu plus lointain qui correspond à une direction du faisceau. Nous restons en-deçà des normes puisque nous étions, dans la situation antérieure à ces deux points, respectivement à 1,78 volt/mètre et 1,07 volt/mètre. La limite étant de 5 volts/mètre. Maintenant nous passerions à 3,13 et 1,78. Nous restons encore assez nettement en dessous de ces normes. Toutefois, ce sont des calculs théoriques et nous avons ordonné que l'on procède à des mesures sur place une fois que l'antenne sera modifiée, comme nous pouvons le faire dans le cas du permis de construire. Il y aura donc des mesures qui seront effectuées à l'intérieur du collège pour contrôler que l'on respecte bel et bien les normes.

Pour ce qui concerne l'espace de l'Europe, nous constatons que certains ne changent pas d'avis, nous non plus. Nous sommes satisfait de cet aménagement qui correspond effectivement à ce qui avait été prévu par notre Autorité dans le rapport qui vous avait été soumis. Certains étaient particulièrement enthousiastes. D'autres l'ont, dès le début, voué aux

## Séance de lundi 3 mai 2004

gémonies. Nous constatons que les fronts n'ont pas beaucoup bougé aujourd'hui. Le crédit n'est pas encore bouclé. Nous ne pouvons pas vous dire s'il y aura un dépassement et de quelle ampleur, ce d'autant plus qu'il y a encore des subventions à recevoir dans ce cadre. Il s'agira donc de faire le point prochainement. Pour ce qui concerne la terminaison du parvis de la tour de l'OFS, il est évident que nous n'allions pas le terminer avant que la tour soit construite, ce qui aurait été une belle aberration puisqu'il aurait fallu le démonter par la suite. Nous ne comprenons pas très bien le sens de votre question. Si ce chantier dure trois ans c'est parce qu'il fallait ajuster la dernière partie de cette réalisation sur le chantier de la tour de l'OFS. Pour ce qui concerne le couvert dont vous avez parlé, ce ne sont pas les services de l'Urbanisme qui ont renoncé à le construire, c'est le Conseil communal, pour des raisons financières.

**M. André Calame** intervient :

- J'ai essayé d'être bref ce soir mais on ne m'a pas répondu concernant nos belles ruines de la rue de l'Ecluse et du nord du château. Puis-je avoir une réponse ce soir?

**M. Philippe Ribaux** précise :

- Je voudrais savoir où en est le dossier de la place du Port et j'espère qu'on ne me répondra pas que cette question revient chaque année comme le muguet mais si cela devait être le cas et si cette place ne devait définitivement ne plus avoir d'autre fonction que de nous rendre neurasthéniques ou alors de mauvaise humeur, je proposerai qu'on la rende au parcage automobile.

**M. Pierre Bonhôte**, Directeur de l'urbanisme, complète :

- Pour ce qui concerne la rue de l'Ecluse, il me semble que nous avons écrit quelque part, était-ce dans le rapport concernant Tourisme et transports, que nous élaborons, en collaboration avec la fondation Au Suchiez un projet d'auberge de jeunesse. C'est à cet endroit que devrait, si tout va bien, prendre place la nouvelle auberge de jeunesse de la ville. La Fondation a vendu l'ancienne auberge du Suchiez, qui est fermée depuis la fin de 2002. Maintenant, le projet est en cours de montage, en particulier du point de vue financier. Vous vous souviendrez peut-être qu'au budget des investissements il est prévu que la Ville participe à hauteur de 450'000 francs à la réalisation d'une nouvelle auberge de jeunesse. Cela pourrait être à cet endroit. Quelques étages de parking

Séance de lundi 3 mai 2004

souterrain, dessous, pour assurer la rentabilité de l'opération et une auberge de jeunesse dessus, voilà l'état du projet qui avance bien. Nous espérons pouvoir vous solliciter à l'automne pour le financement.

La place du Port ne revient pas comme le muguet, mais plutôt comme les orties. Pour ce qui concerne cette place le rapport de la sous-commission financière vous informe des démarches en cours. Après avoir échoué dans les tentatives de régler la question à l'amiable avec les entreprises en leur demandant de remettre les aménagements conçus en ordre de fonctionnement, nous nous sommes résolu à l'expertise. La demande d'expertise de preuves à futur va être incessamment déposée de manière à ce que cette question puisse être réglée du point de vue juridique.

## **07 Police**

**Mme Dorothee Ecklin** déclare :

- Nous avons remarqué que la présence policière en ville de Neuchâtel en 2003 avait été renforcée. Nous avons aussi constaté que ce renforcement allait de pair avec l'engagement de moyens parfois disproportionnés, par exemple 4 à 5 voitures pour un voleur à la sauvette ou présence d'une dizaine d'agents regroupés à la gare. Le Conseil communal a également renoncé, en 2003, à l'engagement d'un demi-poste de médiateur pour des questions d'économie. Cette évolution n'est pas passée inaperçue au sein de la population, laquelle n'est pas forcément non plus d'accord avec cette évolution. Voilà deux ans que nous acceptons un budget qui comporte un renforcement des effectifs du Corps de police. La discussion a chaque fois été reportée avec la promesse d'un prochain rapport. C'est aujourd'hui également la deuxième fois que nous acceptons des comptes qui attestent cette politique alors même qu'il ne nous a jamais été donné l'occasion d'en discuter. Il y a dans ces choix des options politiques importantes et nous dénonçons, à ce titre, un certain déficit démocratique que constitue le procédé suivi par le Conseil communal. A force de nous promettre des rapports et de nous faire attendre un débat, la politique en question se met en place et, finalement, nous avons l'impression qu'on cherche à nous mettre devant le fait accompli. Qu'en est-il de ce rapport, pourquoi est-il si compliqué à écrire et pourquoi n'a-t-on pas un rapport d'information intermédiaire qui nous permettrait de vérifier la situation? J'ai une autre remarque. Politiquement, l'année 2003 a été notamment marquée par notre querelle à propos des relations entre la police et les

## Séance de lundi 3 mai 2004

militants des partis politiques lors des élections fédérales. En prévision des élections dont la campagne vient de démarrer, le Conseil communal a-t-il prévu d'intervenir et si oui dans quel sens et comment?

**M. Sébastien Bourquin** relève :

- A l'étude du rapport je me suis posé des questions sur les zones bleues et le régime des vignettes annuelles pour l'autorisation de stationner dans ces zones. Le rapport est peu transparent sur cette question. On y voit juste un comparatif des autorisations vendues entre 2002 et 2003. Malheureusement, ces chiffres ne sont pas comparables puisque cela ne repose pas sur les mêmes bases. Il aurait été intéressant de voir s'il y avait eu une évolution positive du nombre de vignettes vendues aux habitants de ces zones. D'ailleurs nous aurions aussi souhaité trouver une explication de la baisse des recettes dues à ces vignettes. Par ailleurs, comparé au budget 2004, on constate une hausse importante de ces recettes. Le rapport de gestion ne donne pas de clarté, le budget non plus, la commission ne l'a jamais soulevé non plus. Je demande donc sur quoi reposent les fluctuations des recettes des vignettes? D'autre part sur le principe de ces vignettes, on peut se poser la question sur l'équité de ce traitement. A peu près 10 % des automobilistes en ville de Neuchâtel sont soumis à ce régime zone bleue et des vignettes annuelles. On peut se demander s'il est juste et légalement admissible qu'une partie doit payer pour stationner son véhicule et l'autre y échappe certainement. Vous allez certainement pas attendre que je demande l'abolition de ces vignettes. Je souhaite plutôt demander l'équité de traitement dans l'autre sens, c'est-à-dire d'étudier la généralisation des zones bleues en ville de Neuchâtel et c'est à ce titre que je dépose un **postulat** qui demande l'étude au Conseil communal.

**M. Daniel Domjan** intervient :

- Peut-on connaître les intentions du Conseil communal sur la question du plan de stationnement dans le périmètre de la Maladière? En effet, durant les travaux des nouvelles halles de la Riveraine, comme du chantier du nouveau complexe sportif et commercial, les possibilités de stationnement pour les habitants du quartier deviennent de plus en plus difficiles, particulièrement par l'afflux des pendulaires du CSEM et du CPLN. Ne serait-il pas possible de prévoir une extension de la zone bleue, avec vignettes dans ce secteur comme ce fut le cas durant l'exposition?



**M. Jean Dessoulavy** déclare :

- En perspective de l'Euro 2004 de football qui se déroulera au Portugal en juin, nous aurions voulu savoir si le Corps de police se tient prêt à manifester une présence plus soutenue au centre-ville pour certains matches que l'on a pris l'habitude de qualifier de "chauds"? Lors d'une telle compétition, les nerfs des supporters sont soumis, comme tout le monde le sait, à rude épreuve. Certaines communautés ont tendance à réagir de façon agressive suivant les résultats de leur équipe favorite. La police sera-t-elle prête à intervenir pour prévenir des incidents fâcheux comme ceux qui se sont produits au centre-ville le soir de la finale du championnat d'Europe des nations en juin 2000? Je me souviens que, ce soir-là, la police avait été débordée et tardé pas moins de deux heures avant de pouvoir intervenir pour maîtriser les supporters de l'équipe vaincue qui paralysaient tout le trafic devant la poste centrale. Plusieurs voitures avaient passé un sale quart d'heure et les échauffourées avaient été légions. Ainsi donc, nous nous demandons si, en vue des rencontres potentiellement à risques qui auront lieu en juin, la police a prévu de se tenir particulièrement vigilante afin d'éviter que se répètent de tels débordements?

**M. Antoine Grandjean**, Directeur de la police, déclare :

- En ce qui concerne le rapport sécurité, je peux vous rassurer, il avance. Vous allez me dire qu'il avance lentement, c'est vrai. En l'occurrence les travaux de réflexion sur le contenu de la police de proximité sont aujourd'hui très largement avancés. La difficulté c'est d'intégrer ces réflexions à la nouvelle construction que nous avons en matière policière entre la police cantonale et la police des villes. Vous l'avez certainement lu dans les journaux, nous sommes aujourd'hui tombé d'accord sur un certain nombre de principes de fonctionnement. Ces principes sont une chose et nous en étudions le détail. Or, il se trouve que la mise en pratique et les solutions à trouver en matière de détails sont beaucoup plus compliquées que ce que nous imaginions. Nous avons une remise en question du mode de fonctionnement, aussi bien en ce qui concerne la police cantonale que ce qui concerne la police des villes, remise en question assez importante car nous avons constaté que les procédures qui sont appliquées à la police cantonale et dans les polices des villes sont fort différentes.

La police cantonale dépend très largement d'exigences qui viennent de la justice, donc d'exigences très lourdes sur le plan administratif. Par contre, les polices des villes, qui travaillent beaucoup plus dans la

## Séance de lundi 3 mai 2004

proximité, ont des procédures beaucoup plus légères. Or, du moment où on veut trouver, et c'est le but du projet, une synergie et gagner en souplesse, il faut que les procédures des uns et des autres soient compatibles. C'est vrai que ces réflexions ne sont pas encore abouties. La conséquence est la suivante : aujourd'hui, nous ne savons pas, sur la masse d'heures que nous avons à disposition, le nombre d'heures que va nous prendre le travail au profit du Canton dans le domaine de police secours et quelle est la masse d'heures dont nous disposerons encore pour le travail de proximité. Et nous aimerions bien sûr avoir un maximum d'heures à disposition pour le travail de proximité et un minimum de tâches administratives liées à police secours. Et bien sûr, la police cantonale aimerait que les polices des villes interviennent un peu plus pour alléger la charge de cette police cantonale. C'est aujourd'hui le genre de discussions que nous avons et tant et aussi longtemps que nous n'avons pas véritablement la connaissance de nos disponibilités il nous est difficile de dire ce que nous allons faire. En l'occurrence, ce sont bien ces négociations qui nous retardent dans ce dossier.

Vous avez dit, et vous avez raison, que la présence de la police a augmenté à Neuchâtel, c'est vrai parce que nous avons des effectifs plus importants qui ont été votés dans le cadre budgétaire. Il faut savoir que nous croyons que ces augmentations d'effectifs répondent véritablement à une demande. Je ne crois pas que nous ayons reçu de plaintes, en tous cas à ma connaissance, en ce qui concerne la présence. Au contraire puisque vous avez cité l'exemple de la gare, qui est très parlant. Les CFF ont fait une étude auprès de leur clientèle pour demander, à l'échelle de la Suisse, quels étaient les problèmes, les améliorations souhaitées dans telle ou telle gare. Il s'est trouvé que dans la gare de Neuchâtel, comme dans d'autres, le problème de la sécurité est ressorti. Et les CFF ont demandé à la police cantonale de bien vouloir les aider à faire en sorte que la gare soit plus accueillante dans ce domaine. Il se trouve que les CFF se sont adressés justement à la police cantonale puisqu'il s'agit d'un territoire "fédéral" sous la responsabilité de la police cantonale. Celle-ci ne pouvait pas fournir cette prestation. Nous avons donc eu un entretien avec la police cantonale et les CFF et il se trouve que ce sont les patrouilles de la Ville de Neuchâtel qui font ce travail, mais ceci va être rediscuté dans le cadre des collaborations que nous sommes en train de mettre sur pied entre les différents partenaires.

C'est vrai que vous avez tout à coup l'impression qu'il y a des policiers à la gare. C'est vrai qu'il y en a et que cela correspond à une demande des CFF et de leurs clients. Le débat aura donc lieu sur le fond, mais je vous

## Séance de lundi 3 mai 2004

demande d'attendre que nous ayons nous aussi une vision complète, car je ne pourrai pas répondre à un certain nombre de questions et cela ne sert à rien que je vienne avec un catalogue de propositions telles que nous les avons aujourd'hui si dans quelques mois je vous précise que nous ne pouvons en faire que la moitié pour des questions financières. C'est la raison pour laquelle nous avons dû attendre quelque peu.

En ce qui concerne votre deuxième question, c'est un grand classique que celui de l'affichage sauvage. J'aimerais simplement vous rappeler que cet affichage est interdit par notre règlement que, comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, par souci d'équité, nous n'allons pas ni avoir une tolérance particulière pour les partis politiques ni effectuer une chasse aux sorcières. Nous considérons que les partis politiques ne sont pas au-dessus des lois et nous espérons et nous en appelons véritablement à la responsabilité des différents partis politiques pour éviter que nous ayons une ville qui soit couverte de papiers. Cela dit, j'espère que vous l'aurez remarqué, le Conseil communal a décidé et a mis en application une mise à disposition de surfaces supplémentaires pendant toutes les périodes de votations, alors que les contrats que nous avons avec la SGA s'arrêtaient uniquement aux périodes d'élections. Aujourd'hui, pour les périodes de votations, ces panneaux sont à disposition. Ils sont gratuits et nous avons donc amélioré et augmenté les surfaces à disposition.

En ce qui concerne les zones bleues et les vignettes nous pouvons dire que les recettes liées aux vignettes ont augmenté. Elles ont augmenté avec le plan de stationnement II, dans la mesure où nous avons augmenté les zones à zone bleue. Bien sûr, comme nous avons étendu la zone bleue, le nombre de vignettes demandées par les différents quartiers nouvellement équipés ont augmenté également. En deuxième lieu, nous aimerions dire que le plan de stationnement III ne va certainement pas généraliser la zone bleue à Neuchâtel, mais il va peut-être la faire disparaître en partie car ce plan, aujourd'hui en préparation, prévoit, pour la partie du centre-ville, d'avoir un système de parcage payant, avec toujours un système de macarons et d'utiliser la zone bleue pour les zones plus périphériques. Nous disons donc que nous allons arriver, petit à petit, à avoir une certaine uniformisation dans les contraintes. Il y aura des contraintes liées au parcage dans quasiment toute la zone urbaine, mais ces contraintes seront variables, pour certaines uniquement dans la durée, pour d'autres liées aux prix et à la durée. Attendez le troisième plan de stationnement qui répondra en détail à cette problématique.

## Séance de lundi 3 mai 2004

En ce qui concerne le cas de la Maladière, le plan de stationnement III va répondre en partie à ce problème, mais, en réalité, nous allons devoir prendre des mesures spécifiques durant la période de construction puisque nous aurons un chantier gigantesque à cet endroit. Nous savons que nous aurons, dans le secteur de Panespo, une quarantaine de places qui seront perdues durant toute la durée du chantier. Le reste du parking de Panespo sera toujours accessible. Il y aura des circulations variables en fonction de l'évolution du chantier. Nous aurons également des pertes de places sur ce que l'on appelle le quai Comtesse et elles seront définitives mais elles ont été comptées dans le cadre de la réalisation des places souterraines liées au complexe. Nous aurons aussi, pendant les travaux, quelques places en zone bleue qui vont disparaître rue Breguet et également rue Charles-Edouard-Guillaume mais ce sera en fonction de l'évolution des travaux. Il n'y a pas de miracles au niveau des solutions. On ne peut pas mettre les voitures en lévitation. Il y aura inévitablement une gêne pour les personnes du quartier. Il faut le dire clairement et honnêtement. Nous voulons essayer de faire en sorte de trouver des solutions soit dans le secteur des piscines où nous avons une possibilité de déchargement. Aujourd'hui nous savons que ces parkings ne sont pas pleinement occupés, soit dans la zone des Jeunes-Rives puisque, là-aussi, nous avons encore un certain nombre de possibilités. Nous allons aussi étudier la possibilité d'avoir, pour certaines zones, pendant la période des travaux, un système de macarons pour les habitants du quartier. C'est à l'étude, mais nous n'avons pas encore décidé de ce qu'il en sera.

Vous nous rappelez de mauvais souvenirs avec l'Euro 2000, c'était notre entrée en fonctions. Ce qui a été fait par rapport aux dernières compétitions, c'est de demander et d'exiger de la part des établissements publics d'avoir une annonce de toutes les manifestations organisées et notamment des projections de matches. Jusque-là nous ne l'avions pas. Un établissement public pouvait très bien projeter un match, faire venir des supporters sans que nous le sachions et c'est au moment du problème que nous étions avertis. Mais bien sûr que si vous avez tout à coup 80 personnes qui se tapent dessus ce n'est pas évident, avec seulement 8 agents à disposition, de pouvoir intervenir en même temps et efficacement. Nous avons donc demandé cette information pour que nous puissions prévoir. Cela dit, nous ne vous cacherons pas que ce n'est pas évident. Quels sont les matches à risques? Lorsque nous avons eu une finale entre l'Italie et la France, a priori, honnêtement, nous ne pensions pas que ce serait un match à risques. Nous avons vu que l'affaire a dégénéré. Nous allons rester

## Séance de lundi 3 mai 2004

attentif, nous saurons où il y a des projections et des concentrations de supporters et c'est sur cette base que nous pourrons travailler.

En ce qui concerne les contrôles radar, nous sommes confus car nous ne pourrions pas vous donner les chiffres que vous avez demandés puisque je ne connaissais pas votre question avant ce soir. Je n'ai donc pas en tête le nombre de contrôles effectués dans tel ou tel quartier, mais je m'engage à vous donner l'information puisque nous avons la liste de ces contrôles. Ce que nous pouvons vous dire c'est que le nombre de contrôles effectués pendant l'année 2003 est en augmentation. Nous avons effectué près de 300 contrôles radar pour l'année 2003. Vous voyez que c'est presque tous les jours que nous avons un contrôle et c'est nettement plus que les 250 environ que nous avons les années précédentes. Nous avons contrôlé plus de 80'000 véhicules; nous avons mis 9000 amendes environ. Nous croyons que nous avons plutôt augmenté la pression de ce côté.

Ce que nous aimerions dire aussi c'est que la difficulté est administrative. Nous avons de la peine à suivre sur le plan administratif et nous nous sommes déjà fait taper sur les doigts parce que les factures arrivent trop tard par rapport aux amendes que nous mettons parce que cela marche trop bien. Cela paraît complètement fou mais, en réalité, nous pourrions mettre plus d'amendes, plus de radars. Mais nous voulons dissuader. Le but n'est pas de faire de l'argent, mais dissuader. C'est la raison pour laquelle nous travaillons avec des postes fixes mais qui ne sont pas forcément en fonction, de manière à ce que les gens adaptent leur vitesse. Les exemples que nous avons démontrent que, sur un week-end, à une entrée de ville, ce sont 200 procès-verbaux qui sont dressés, avec un poste fixe tel que celui que nous avons à l'entrée de la ville, que ce soit en vitesse ou en feux qui ne sont pas respectés.

Vous pouvez le lire dans le rapport, nous avons eu un nombre d'infractions à la LCR en hausse en 2003. Nous avons donc effectué plus de contrôles et nous avons eu plus d'infractions. Nous avons une situation où le nombre d'accidents est en baisse. Nous ne pouvez pas le lire dans le rapport, les infractions dans les zones 30 sont plus nombreuses que dans les zones 50. Lorsque nous faisons un contrôle dans ces zones 30 nous avons en général entre 20 et 30 % d'infractions. Sur les rues à 50, nous avons entre 10 et 20 % de véhicules en infraction. C'est toujours trop, mais il y a une différence et ce que nous voulons justement, et c'est le but du rapport que nous avons déposé, c'est modifier le comportement en simplifiant la situation car, aujourd'hui, on change de régime beaucoup trop souvent. On passe à une rue à 30,

## Séance de lundi 3 mai 2004

puis elle ne l'est plus, puis elle l'est à nouveau et c'est quelque chose qui ne permet pas de modifier profondément le comportement de l'automobiliste. Nous regrettons que vous ne vous représentiez pas au Conseil général car nous sommes certain que nous aurions eu un bon accord et un soutien de votre part sur ce dossier.

### **M. Blaise Horisberger** déclare :

- Puisque c'est à la demande des CFF que la police neuchâteloise est présente dans cette gare, les CFF couvrent-ils les frais de présence policière dans leurs locaux? J'ai pu personnellement, étant un usager régulier de la gare de Neuchâtel, constater différentes choses. Il m'est tout d'abord arrivé, devant attendre un train pendant relativement longtemps, d'assister au regroupement de 8 ou 9 agents de la force publique aux uniformes divers et variés qui ont passé je ne sais pas combien de temps car je suis parti avant eux, mais au moins 40 minutes à se tenir, totalement inactifs, au milieu du hall. Je dois dire qu'en ce qui me concerne, le sentiment que j'en ai retiré c'était plutôt un sentiment d'insécurité que de sécurité, me demandant bien ce que ces 8 ou 9 agents pouvaient bien attendre, aussi longtemps à cet endroit. Deuxième anecdote qui a aussi généré chez moi plutôt un sentiment d'insécurité c'est lorsque j'ai aussi vu un véhicule des forces de l'ordre arriver toutes sirènes hurlantes, prendre le rond-point, vers l'OFS, à l'envers pour aller se parquer devant la boulangerie, devant le bâtiment de la gare, et voir ensuite deux policiers en sortir et quitter leur véhicule dans le plus grand calme, sans avoir apparemment la moindre intention précise. Cela a généré chez moi plutôt un sentiment d'insécurité ne sachant pas très bien de quoi il retournait. Ces comportements correspondent-ils aux consignes données aux forces de l'ordre?

### **Mme Dorothée Ecklin** ajoute :

- Je ne comprends pas très bien. Il semble tout à coup que l'augmentation des effectifs de la police n'est plus liée au rapport sur la police puisqu'on a quand même pu engager des policiers avant d'avoir le rapport alors même qu'on ne sait pas comment cela va s'organiser. Il y a tout à coup autre chose. La question qui me surprend, c'est de savoir pourquoi systématiquement on répond au sentiment d'insécurité ou à cette forme d'insécurité qui rampe dans notre société par un corps de police armé. Par rapport à l'affichage sauvage je n'ai pas obtenu la réponse qu'on m'avait promis de donner lors de notre dernière discussion.

Séance de lundi 3 mai 2004

**M. Antoine Grandjean**, Directeur de la police, complète :

- En ce qui concerne les CFF, non, nous ne facturons pas aux CFF quoi que ce soit comme nous ne le faisons pas pour de nombreux prestataires. Lorsque nous allons à un match de football, nous ne facturons pas les heures de la police et lorsque nous allons à un spectacle, pour surveiller, nous ne facturons pas non plus les heures de police. Mais ce qui me paraît très important de dire c'est qu'à la gare vous trouvez différentes forces de police. Vous avez, au minimum, la police cantonale et la police ferroviaire parce que ces gens, comme vous, prennent le train, parce qu'ils font les contrôles dans les trains. La police cantonale fait tout particulièrement les contrôles dans les trains régionaux dans le canton de Neuchâtel plus les contrôles sur le TGV. La police ferroviaire fait les contrôles de toutes les lignes qui vont au-delà du canton. La police de la Ville de Neuchâtel fait les contrôles en gare de Neuchâtel. Vous pouvez donc très bien avoir effectivement des gens qui arrivent à la gare comme n'importe quel citoyen qui prend le train. Ils le prennent aussi et cela fait partie de leur travail.

En ce qui concerne l'arrivée intempestive d'un véhicule avec des gens qui sont moins intempestifs lorsqu'ils sortent, il faudrait simplement leur poser la question. Vous aviez le temps puisqu'ils ne couraient pas! Je ne peux pas vous répondre. Comment voulez-vous que je réponde à une question pareille? Je ne sais pas ce qu'ils allaient faire.

En ce qui concerne la réponse sur les problèmes d'effectifs et c'est ce que nous allons mettre dans le rapport. La réponse à l'insécurité n'est pas qu'une question de police, c'est un phénomène de société. Nous savons pertinemment que nous n'allons pas tout résoudre ainsi. Par contre, ce que nous savons c'est que pendant la période d'Expo.02, où nous avons de fait des augmentations très importantes au niveau des effectifs, nous avons effectivement connu un nombre d'atteintes au patrimoine, à la propriété qui a été beaucoup plus faible que d'habitude. Et pourtant nous avons beaucoup plus de gens à Neuchâtel. Il y a donc une relation de cause à effet, mais nous disons alors clairement et nous serons d'accord à ce sujet, que ce n'est bien sûr pas qu'avec de la police que vous ferez de la sécurité.

## **08 Police du feu**

La parole n'est pas demandée.

Séance de lundi 3 mai 2004

## **09 Instruction publique**

La parole n'est pas demandée.

### **10 Affaires culturelles**

**Mme Dorothee Ecklin** déclare :

- L'année 2003 a été difficile pour la Maison du concert. Nous aimerions avoir quelques informations de la part du Conseil communal sur ce point.

**M. Eric Augsburger**, Directeur des affaires culturelles, déclare :

- Mme Ecklin a raison de dire que l'année 2003 était difficile, mais l'année 2004 encore plus. L'association Maison du concert c'est quatre compagnies de théâtre et de danse. Encore faut-il faire la part des choses quand on parle de difficultés. L'association elle-même, qui est locataire de la Ville, a effectivement des difficultés pour honorer son loyer et les charges. Nous espérons que cela ne durera pas indéfiniment dans la mesure où l'association ne louera pas seulement la salle de spectacles, mais l'ensemble du bâtiment, à savoir en tous cas deux établissements publics, le restaurant et le cabaret et que cela devrait pouvoir lui procurer des rentrées financières qui pourront l'aider à faire face à ses charges locatives pour la salle de spectacles.

Il faut sérier les problèmes. Si l'association a des problèmes, les compagnies en ont également et cela me permet de remettre l'église au milieu du village en disant que les compagnies qui se plaignent de difficultés les ont depuis fort longtemps et que cela n'est pas dû à un changement de politique culturelle de la part de la Ville et en particulier de la Direction des affaires culturelles, dans la mesure où ces compagnies n'ont jamais bénéficié de subventionnement au fonctionnement, mais de subventions à la création. Dès lors qu'elles créent moins, elles touchent moins. Il n'en demeure pas moins que le problème rencontré par ces compagnies ne nous laisse pas indifférent et que cela induira, déjà aujourd'hui, une réflexion quant à la politique que nous pouvons avoir via des subventions extraordinaires à la création. La réflexion est en cours. Elle aboutira probablement "ici", au Conseil général avec, peut-être des modifications plus ou moins importantes de la politique culturelle telle que le Conseil général l'avait sanctionnée en 1998, faisant suite à une étude de deux sociologues sur la politique culturelle. Autrement dit, il y aura lieu, pensons-nous, à l'avenir, d'avoir



## Séance de lundi 3 mai 2004

un soutien probablement plus ciblé, plus régulier, reconnaissant par-là une activité culturelle dans la durée mais nous ne promettons pas de "raser gratis" dans la mesure où le gâteau culturel n'a pas tellement augmenté ces dernières années en termes de subventions et que plus nombreux sont ceux qui souhaitent également se le partager, voyant bien que de nombreux acteurs culturels ont fait leur apparition ces dernières années en ville, ce qui est réjouissant et ce qui n'est sans doute pas étranger au fait que la Ville de Neuchâtel a été classée par l'IDHEAP première ville de suisse en matière culturelle.

**M. Blaise Horisberger** intervient :

- Juste une petite clarification. J'ai entendu M. Augsburger dire que l'association de la Maison du concert allait louer le restaurant et le cabaret. Sait-on à quoi le cabaret sera affecté. Compte-t-il maintenir l'activité actuelle ou y a-t-il d'autres projets?

**M. Eric Augsburger**, Directeur des affaires culturelles, précise :

- J'espère ne pas trahir l'idée de ceux qui seront censés gérer ce cabaret. Ce sera un cabaret au sens premier, au sens noble du terme, si je puis dire, avec des activités de cabaret qui ne sont pas forcément des spectacles "d'effeuilleuses".

## 11 Services industriels

**Mme Raymonde Wicky** déclare :

- A la page 478 du rapport, ce tableau sera intégré dès les comptes connus, concernant les prestations de faveur. Les comptes sont-ils inconnus?

**M. Antoine Grandjean**, Directeur des Services industriels, déclare :

- Il s'agissait d'un résidu de l'ancienne construction que nous avons, les années précédentes, puisque nous avons complètement changé le rapport de gestion de par le regroupement comptable. Vous retrouvez ces tableaux aux pages 463 et 461.

## 12 Hôpitaux

Séance de lundi 3 mai 2004

**M. Didier Burkhalter**, Directeur des hôpitaux, déclare :

- Il y a eu une question, concernant le NHP, qui demandait si, dans le bâtiment historique, nous avons raison d'essayer de conserver plus que quelques murs? Nous allons profiter d'un communiqué de presse sur le chantier qui est à une année de sa terminaison pour préciser qu'en effet, dans le cadre de cette réfection, nous n'avons pas pu garder tout ce qui était prévu. Il était prévu de garder les murs et les dalles. Pour des raisons de statique et de vieillissement de cet immeuble, nous ne pouvions pas garder davantage. En revanche, nous avons tenu à garder des témoins de ce bâtiment historique, d'une part parce que c'était dans la sanction et c'était prévu depuis le début, d'autre part parce que cela nous paraît vraiment être la bonne idée. Tout est neuf, sauf cette partie qui est vraiment le bâtiment de départ avec une première pierre de 1808 et je pense que c'est bien que l'on garde ce témoin de l'histoire.

### **13 sports**

**M. Alexandre Brodard** déclare :

- En automne 2001 nous avons voté un crédit de 800'000 francs à investir sur 5 ans pour des places de sport. J'ai fait le tour de ces quelques places que nous pensions aménager. Je me suis rendu compte qu'il y en a assez peu qui ont été réalisées, j'aimerais savoir du Conseil communal si elles vont être réalisées rapidement? Il reste deux ans d'après vos prévisions et j'espère qu'elles ne seront pas retardées pour des raisons d'économies momentanées.

**M. Didier Burkhalter**, Directeur des sports, déclare :

- Cela peut paraître particulier, mais vous n'aviez pas annoncé votre question et comme je n'étais pas à la séance de groupe je n'ai pas avec moi tout le détail. Nous avons freiné le programme, c'est clair, par rapport à nos intentions de base, comme à peu près tout. Nous avons souhaité quand même aller un petit peu moins vite dans certains domaines et des places ont été réalisées, des places relativement peu coûteuses ont été améliorées et les grandes places qu'il reste à faire, nous les avons repoussées, compte tenu de la situation financière. Mais nous poursuivons le programme. Il y aura un certain nombre de choses qui seront faites cette année, l'année prochaine et je crois que l'on devrait terminer vers 2005 ou 2006.

Séance de lundi 3 mai 2004

## **14 Tourisme et transports**

**M. Daniel Domjan** déclare :

- En page 120 du rapport du Conseil communal nous constatons que pas moins de six crédits, par l'article 153, ont été ouverts au chapitre du tourisme et des transports. Pour un certain nombre d'entre eux nous estimons que leur planification était tout à fait possible, par exemple la réimpression du plan de la ville, comme la campagne nationale d'affichage, qui sont connus bien à l'avance. Nous rappelons que cet article 153 doit être utilisé seulement dans les cas où le crédit ne peut être prévu au moment de l'établissement du budget. Le Conseil communal peut-il nous informer sur les raisons qui ont induit à l'utilisation de l'article 153 du Règlement général?

**M. Philippe Ribaux** précise :

- Comme je prends assez régulièrement les bus des TN, lorsque l'on affiche quelque chose au sujet du Fun'ambule sur les petits displays qui sont au fond des bus, c'est plus souvent pour annoncer qu'il est en panne qu'autre chose. Je proposerais qu'on annonce plutôt lorsqu'il fonctionne. Je voulais savoir si ces révisions qu'on nous annonce ont des incidences particulières sur les comptes de la ville et si cela continuera à en avoir à l'avenir et dans quelle proportion?

**Mme Fabienne Spichiger** intervient :

- Après le retrait, pour raison économique, des deux précédents restaurateurs, la Société de navigation a finalement créé sa propre société de restauration. Cette société, détenue par la Société de navigation, largement subventionnée par les pouvoirs publics, dont notre Ville fait partie, installe une terrasse sur la terre ferme, au port de Neuchâtel. Quel est le statut d'un établissement qui, dès lors, devient public et néanmoins géré avec les fonds des contribuables? Que se passe-t-il en cas de déficit de la société de restauration? Est-il englobé dans les comptes de la Société de navigation? Par ailleurs, pourquoi un tel établissement, s'il est effectivement public, ne respecterait-il pas les lois concernant l'obligation de disposer de toilettes et d'eau courante pour les clients, sachant que le personnel envoie les gens aux toilettes dans les restaurants voisins?

Séance de lundi 3 mai 2004

**M. Roland Mäder** déclare :

- Concernant la journée sans voiture en ville, cela coûte de l'argent et l'impact n'est pas forcément déterminable. Est-ce la raison pour laquelle on veut passer à une semaine et quel est le coût de cette nouveauté?

**M. Christian Boss** relève :

- Sous rubrique "Pays des trois lacs", page 551 du rapport, nous apprenons qu'une association a été constituée pour la conduite notamment de Festilac. Si nous pouvons deviner qui la finance, nous aimerions savoir quelle est la répartition des coûts, en particulier pour la Ville de Neuchâtel? De même, nous souhaitons savoir si cette manifestation sera soumise à la taxe sur les spectacles ou, comme pour l'Expo.02, en sera-t-elle exonérée?

**M. Pierre Bohnôte**, Directeur du tourisme et des transports, déclare :

- Les articles 153 émergeant au budget du Tourisme et des transports n'ont pas concerné des éléments qui pouvaient être prévus puisque la réimpression du plan par Tourisme neuchâtelois a fait l'objet d'une demande de financement après que le budget avait été bouclé. Il en a été de même pour la campagne d'affichage du Pays des trois lacs qui s'est montée particulièrement rapidement alors que le budget avait déjà été adopté. Voilà la raison pour laquelle ces deux articles 153 ont été votés.

Pour ce qui concerne la société Cap Gourmand, elle a été créée par la Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat, dont elle est une filiale à 100 %, dotée d'un capital action de 100'000 francs. Il n'y a donc pas de renflouement ou de financement de cette société par la Société de navigation. Par contre, en cas de bénéfice de la société Cap Gourmand, c'est évidemment l'actionnaire unique qui encaisse ce bénéfice. Ce choix de constituer une société filiale à 100 % pour traiter le volet restauration a été fait après un certain nombre de mauvaises expériences liées à l'affermage de la restauration à d'autres restaurateurs, expériences quelque peu cuisantes : soit les restaurateurs auxquels la tâche était confiée avaient une cuisine qui n'était pas excellente et une gestion qui ne l'était pas non plus, soit une bonne cuisine et une mauvaise gestion, ce qui fait que, l'un dans l'autre, à part la longue période de travail avec Robert restauration, nous avons estimé qu'il était préférable d'intégrer plus complètement la restauration à la navigation en créant cette société. Cela nous permet d'avoir un contrôle

## Séance de lundi 3 mai 2004

complet de la gestion de ce volet qui est indissociable de celui de la navigation puisqu'il participe largement à l'attrait des bateaux de la LNM.

L'expérience, à ce jour, est bonne dans le fonctionnement. L'année 2003 a été décevante pour ce qui est la Société de navigation comme pour toutes les sociétés de navigation en Suisse. Nous espérons que l'année 2004 sera meilleure. Effectivement, une petite terrasse a été installée sur le quai. Nous ignorions que les clients étaient envoyés dans les WC des établissements publics voisins, mais nous avons prochainement une séance du comité de gestion dans laquelle nous soulèverons cette question. On pourrait imaginer que les clients utilisent les WC des bateaux à quai mais pas ceux des autres établissements publics, c'est évident. Mais il est bien clair qu'il n'y a pas de subvention pas le biais des pouvoirs publics.

Pour la semaine de la mobilité, cela concerne l'année 2004, pas 2003. Mais nous répondons volontiers à votre question. Il est prévu d'étendre quelque peu les prestations et la durée de la période au cours de laquelle on traite des questions de mobilité, sans augmenter le budget pour autant. Il reste d'environ 15'000 francs pour l'ensemble de la manifestation. Il y aura un certain nombre d'événements qui seront surtout liés à la communication, sur le thème du lien entre sport, mobilité et santé. Une éventuelle action avec l'Onde verte est éventuellement prévue et des activités secondaires. Tout cela est en cours de montage. Il n'y aura pas une multiplication d'événements tout au long de la semaine, mais une plus grande thématisation de la mobilité au travers d'actions de communication sans dépenses supplémentaires.

Pour ce qui concerne Festrilacs, rappelons que le 15 mai 2003 les quatre villes ardeplage de Neuchâtel, Yverdon-les-Bains, Bienne et Morat ont créé la "Conférence du 15 mai" qui est donc l'organisme au sein duquel ces quatre villes ont décidé de collaborer de manière durable à la promotion du Pays des trois lacs, à la valorisation des acquis d'Expo.02. Le 20 octobre 2003, cette "Conférence du 15 mai" a adopté un programme d'action qui comprend trois volets : le premier est une promotion touristique commune avec un travail en commun des quatre offices du tourisme, des deux sociétés de navigation, de l'espace Mitteland et de la "Conférence du 15 mai". Ce programme sera présenté le 15 mai au cours d'une manifestation populaire. Le deuxième événement, c'est le Festrilacs qui consiste à un événement culturel annuel si possible, au Pays des trois lacs et le troisième élément ce sont les échanges scolaires.

## Séance de lundi 3 mai 2004

Le Festrilacs doit être une manifestation qui doit se dérouler sur les quatre sites des anciennes arteplages de manière à offrir des événements culturels diversifiés au cours des mois de juillet et août, aussi bien pour les indigènes que pour les touristes qui nous rendent visite car nous savons que ce qui est susceptible de faire revenir des gens dans notre région, après Expo.02, c'est notamment l'organisation d'événements ou de manifestations culturelles qui montrent que la région connaît une certaine animation pendant l'été. Pour ce qui concerne Neuchâtel, ce Festrilacs aura lieu du 21 au 25 juillet. Il se monte en collaboration avec une structure professionnelle qui viendra poser ses chapiteaux dans les quatre villes successivement et qui bénéficie d'une certaine renommée et de réseaux de communication important puisqu'elle est sponsorisée par Migros et qu'elle bénéficie des canaux de diffusion de cette chaîne. La programmation fera très largement appel aux acteurs culturels locaux qui se pressent déjà au portillon pour se produire dans le cadre de cette manifestation. La structure choisie est celle de l'association puisque nous avons sollicité des loteries, aussi bien la Loterie romande que la Seva et que pour pouvoir obtenir des fonds de la part des loteries, il faut être constitué en association. Les villes ne peuvent pas directement en toucher. Cette association rassemble donc les quatre villes, l'espace Mitteland, qui participe également au financement des projets, et les deux sociétés de navigation. L'ensemble des trois projets de la "Conférence du 15 mai" est financé, selon une clé de répartition, entre les quatre villes. Nous participons à raison d'un tiers à ce financement. Le budget pour 2004 est de 270'000 francs pour les quatre villes. Nous contribuons donc à hauteur de 90'000 francs et l'espace Mitteland a versé une contribution de 100'000 francs pour l'ensemble des projets.

Pour ce qui concerne les conditions appliquées à la manifestation, il est clair qu'elles seront identiques dans les quatre villes et il faudra voir sur quel niveau nous nous alignons en matière de taxe sur les spectacles, aussi bien que frais d'utilisation des terrains.

Encore quelques mots sur la subvention Onde verte que nous vous proposons de raccourcir quelque peu pas le biais du deuxième arrêté puisqu'un certain nombre de considérations ont été faites dans le débat d'entrée en matière. Ce n'est évidemment pas de gaîté de cœur que nous vous proposons de revenir un peu en arrière avec cette subvention en supprimant celle aux abonnements mensuels. C'est là une manière de faire des économies assez rapides. Je ne sais plus qui disait tout à l'heure qu'il était facile de faire des économies et que c'était tout à fait indolore et qu'on pouvait le faire très rapidement. Je dirai que c'en est

## Séance de lundi 3 mai 2004

une que vous voyez maintenant. Il y en a encore d'autres qui ne sont pas mises en œuvre et qui seront peut-être aussi un peu douloureuses. Là, on voit assez clairement les conséquences qu'ont de telles économies. Nous sommes néanmoins d'avis que, malgré cette restriction aux abonnements annuels, les conditions qu'offre notre Ville en matière d'abonnements de transports publics restent attrayantes, aussi bien au travers de la communauté Onde verte que des subventions que nous maintenons pour les abonnements annuels. Nous avons pu constater, d'ores et déjà, sur le mois d'avril 2004, un report partiel des abonnements mensuels sur les abonnements annuels, comme nous l'avions prévu, puisque 42 nouveaux abonnés annuels, 99 renouvellements d'abonnements annuels et 227 transferts de gens qui étaient habituellement abonnés mensuels qui sont passés aux abonnements annuels. Cela fait que les ventes d'abonnements annuels ont évolué ainsi pour les mois d'avril : 2002, 187, 2003 165 et 2004, 368. On voit donc bien qu'il y a un report assez évident sur les abonnements annuels.

On peut donc dire que l'objectif de fidélisation est assez largement atteint. Vous nous disiez tout à l'heure qu'il n'y avait pas lieu de fidéliser les utilisateurs des transports publics. Ce n'est pas notre avis, les transports publics sont en concurrence avec les transports individuels et, dès lors, tout ce qui peut conduire à les fidéliser, pour l'utilisation des transports publics, est une bonne chose, même si nous regrettons évidemment que cela se fasse par le biais d'une suppression d'une prestation qui était appréciée. On a enregistré, aux guichets, environ 15% de mécontents et de gens qui ont dit qu'ils auraient de la peine à passer à l'abonnement annuel, vu le changement de financement et qu'ils risquaient de rester à l'abonnement mensuel pour des raisons financières.

La question du paiement par tranche est particulièrement problématique. Nous avons eu des échanges avec la direction des TN à ce sujet. Elle y est tout à fait opposée pour un certain nombre de raisons. Tout d'abord, le rabais accordé sur l'abonnement annuel, qui coûte 9 abonnements mensuels, est lié au fait, notamment, qu'il y a une économie de frais administratifs pour la compagnie. Cela représente une simplification du point de vue commercial. Il faut savoir, par ailleurs, que le 76 % des abonnements vendus concerne deux zones, donc se vend à 360 francs et que, dès lors, faire des tranches avec ces 360 francs se justifie relativement difficilement au vu de la charge administrative que cela représente. C'est évidemment tout différent pour des abonnements généraux qui coûtent entre 2700 et 4000 francs, suivant la classe de

## Séance de lundi 3 mai 2004

tarif. Par ailleurs, on sait que les TN sont également soumis à des impératifs d'économies, qu'augmenter les charges administratives par l'introduction d'un saucissonnage du paiement des abonnements annuels est assez mal venu par les temps qui courent, cela d'autant plus qu'il y aurait forcément une certaine gestion de contentieux à prévoir. En plus, les TN ne pourraient pas le faire seuls. Seule la communauté Onde verte pourrait introduire ce paiement par tranche mais, pour cela, il faut réunir l'unanimité des 7 entreprises de transports concessionnaires du canton. Vous voyez que la tâche apparaît pour le moins titanesque d'arriver à convaincre les 7 entreprises de transports concessionnées parce que la Ville de Neuchâtel modifie son financement des abonnements Onde verte. Cela me semble particulièrement difficile, mais nous poursuivrons la discussion à ce sujet pour voir s'il y a des moyens termes à trouver.

**M. Didier Burkhalter**, Directeur des travaux publics, déclare :

- C'est en effet aux Travaux publics que se trouve le Fun'ambule. C'est donc moi qui en suis responsable. Vous savez que nous avons remis l'exploitation aux TN et que nous espérons une évolution dans ce domaine puisque ce serait mieux qu'un jour, si possible pas trop lointain, le Fun'ambule fasse entièrement partie du réseau et soit repris complètement par les TN. Mais, pour le moment il est donc à la Ville.

Concernant les arrêts d'exploitation, il y en a deux importants chaque année. Il peut y en avoir même, de temps en temps, un supplémentaire pour les cabines. Ces deux arrêts d'exploitation sont notamment en avril et en octobre. Ils sont faits pendant les vacances scolaires. Dans les funiculaires c'est assez difficile de remplacer. Quand on fait un arrêt d'exploitation avec un bus, on peut le remplacer. Avec un funiculaire, on ne peut pas. Normalement, dans les funiculaires, vous avez des arrêts sur un bon mois. Sur les autres, ce sont des funiculaires nettement moins complexes et modernes. Dans le cas présent, nous faisons ces arrêts pour des travaux d'entretien. Ce sont des arrêts programmés, normaux, réguliers et ces travaux touchent à la sécurité et j'y tiens absolument car on ne peut pas faire marcher un tel funiculaire, qui transporte déjà près d'un million de voyageurs par année et qui fonctionne 7 jours sur 7 depuis tôt le matin jusque tard le soir, sans avoir ces arrêts d'exploitation. C'est vrai qu'ils sont un peu mal ressentis. En avril, nous avons eu plusieurs remarques de gens qui se plaignent de ces entretiens. C'est plutôt une bonne chose car cela prouve qu'il est souhaité qu'il fonctionne. Mais, dans la communication, nous pourrions peut-être faire un peu mieux. La communication, pour les arrêts



## Séance de lundi 3 mai 2004

d'exploitation, est aussi orchestrée par les TN qui font des communiqués, qui font également des informations dans ce que l'on appelle le système d'information embarquée des trolleybus. On peut imaginer de mettre des affichages électroniques aux stations sud, vers l'Université. C'est un projet que nous avons depuis un certain temps mais que nous avons stoppé pour des raisons financières. Nous allons toutefois essayer de le faire cette année ou l'an prochain. Il y a peut-être aussi une collaboration à avoir avec la radio locale, d'une manière plus intensive sur ce point. C'est aussi quelque chose qui est actuellement envisagé.

La présidente, **Mme Béatrice Bois**, constate que la parole n'est plus demandée. Elle soumet alors les arrêtés liés aux comptes et à la gestion au vote du Conseil général. L'arrêté I est **adopté par 37 voix sans opposition**. Quant à l'arrêté II, il est **adopté par 23 voix contre 9**.

Séance de lundi 3 mai 2004

Discussion en second débat. Les articles premier et 2 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 37 voix contre 0

**Arrêté  
concernant les comptes et la gestion  
de la Ville de Neuchâtel  
pour l'exercice 2003  
(Du 3 mai 2004)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2003, à savoir :

a) le compte de fonctionnement des revenus et charges budgétaires qui se présente, en résumé, comme suit :

	Fr.
Charges	524'312'491.55
Revenus	<u>513'158'099.65</u>
Excédent de charges	11'154'391.90 =====

b) Le compte des investissements qui se présente, en résumé, comme suit :

Dépenses	53'370'681.70
./. Recettes	<u>2'591'112.63</u>
Investissements nets	50'779'569.07
./. Amortissements	<u>27'027'296.71</u>
Solde reporté au bilan	23'752'272.36 =====

**Art. 2.** - La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2003 est approuvée.

Neuchâtel, le 3 mai 2004

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

La secrétaire,

Béatrice Bois

Doris Angst

Séance de lundi 3 mai 2004

Discussion en second débat. Les articles premier et 2 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 23 voix contre 9

**Arrêté**  
**portant modification de l'arrêté relatif**  
**aux subventions aux abonnements « Onde verte » acquis par**  
**les habitants de la ville de Neuchâtel**  
**(Du 3 mai 2004)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- L'article premier de l'arrêté relatif aux subventions aux abonnements « Onde verte » acquis par les habitants de la ville de Neuchâtel, du 13 janvier 2003, est modifié comme suit :

**Article premier.**- Du 1<sup>er</sup> avril 2003 au 31 mars 2006, toutes les personnes domiciliées sur le territoire communal pourront acquérir l'abonnement de base « Onde verte » **annuel**, au tarif junior/senior.

**Art. 2.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 3 mai 2004

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

La secrétaire,

Béatrice Bois

Doris Angst

Séance de lundi 3 mai 2004

La présidente, **Mme Béatrice Bois**, déclare :

- Nous allons passer maintenant au chapitre concernant le classement des motions et postulats. Je ne vais pas répéter ce qu'a dit M. Grandjean avant. Le Bureau s'est donc penché sur l'étude de trois motions et un préavis favorable a été donné pour leur classement, à l'unanimité. Je propose donc de classer ces motions en bloc. Comme il n'y a pas d'opposition à cette procédure je considère que le classement de ces motions est accepté. **Il s'agit des motions nos 131, 185 et 209.**

Nous passons maintenant au classement des postulats. Nous en avons traité 10. Huit n'ont pas posé de problèmes, leur classement a été accepté à l'unanimité. Le classement du postulat **no 90** n'a pas été accepté, par 3 voix contre 2. Il s'agit du sujet traitant de l'intégration des enfants non francophones. Le regroupement des postulats **90 et 98** a aussi été refusé. Pour le postulat **no 97** traitant d'installations et d'équipements dans les cours des écoles primaires, les membres du Bureau n'ont pas réussi à se mettre d'accord. Le Conseil communal en a tenu compte et il renonce au classement. Ce postulat figure donc toujours à l'ordre du jour. Je propose également de voter en bloc pour le classement des huit postulats.

**M. Pascal Sandoz** déclare :

- En ce qui concerne le postulat **no 81** du 25 septembre 1993 concernant la création d'un fonds extraordinaire destiné à encourager la formation et à maintenir les emplois, malgré les deux pages et demi de développement du Conseil communal, je ne suis personnellement pas satisfait de la réponse en ce sens que j'estime qu'on ne répond pas à la question de la création d'un fond. Peut-on s'exprimer par vote sur ce postulat en particulier?

La présidente, **Mme Béatrice Bois**, soumet donc la question du classement du postulat **no 81** au vote du Conseil général. Ce classement est **accepté par 22 voix contre 5.**

**Les postulats no 79, 89, 98, 105, 107, 124, 81 et 96 sont donc considérés comme classés.**

Séance de lundi 3 mai 2004

**1a**  
**04-502**

**Postulat du groupe popecosol, par Mmes et MM. Sébastien Bourquin (non inscrit), Doris Angst, François Konrad, Dorothée Ecklin, Blaise Horisberger, Eliane Henry Mezil, Jimmy Gamboni, Bernard Junod, Nicolas Pépin et Ingrid Mougin Mora, relatif à la valorisation des déchets**

(Déposé et développé par écrit le 3 mai 2004)

Voici le texte de ce postulat : "**Le Conseil communal est prié d'étudier des mesures concrètes pour augmenter rapidement le taux de récupération des déchets en ville de Neuchâtel pour atteindre un taux au moins équivalent à la moyenne suisse d'ici 2007**".

Ce postulat est accompagné d'un **développement écrit** dont voici le texte:

"La ville de Neuchâtel s'illustre par un taux de récupération des déchets parmi les plus bas en Suisse. Malgré l'ouverture d'une déchetterie communale à Plaines-Roches en 2003 et à la lecture du rapport de gestion 2003, il faut constater que les habitantes et habitants de la ville de Neuchâtel recyclent toujours seulement un peu plus de 20% de leurs déchets. La récupération de l'aluminium, du compost et du verre a même diminué entre 2002 à 2003. Le Conseil communal espère pouvoir atteindre dans quelques années et grâce à la seule ouverture de la déchetterie et une campagne d'information d'un montant de 40'000

## Séance de lundi 3 mai 2004

francs des taux de récupération de 35%. Les premiers mois d'exercice de la déchetterie communale démontrent que cet objectif ne pourra pas être atteint sans d'autres mesures. Or, le Conseil communal ne se montre guère pressé d'agir et souhaite attendre la fin 2004 pour dresser un premier bilan de la déchetterie avant de prendre d'autres mesures pour réduire les déchets incinérés sans valorisation. Il est pourtant temps de se rendre à l'évidence que la voie choisie par le Conseil communal n'est pas la plus appropriée et guère réaliste pour faire de Neuchâtel une ville qui maîtrise la gestion de ses déchets. De ce fait, nous prions le Conseil communal d'étudier d'autres mesures concrètes afin d'atteindre les objectifs qu'il s'est donnés lui-même. Entre autres, nous proposons d'examiner les mesures suivantes :

- Augmenter le nombre de conteneurs à compost en les rendant obligatoires pour tout immeuble d'au moins quatre logements ;
- Créer des centres de compostage dans les quartier, en collaboration avec les associations de quartier ;
- Multiplier les centres de collecte notamment pour le fer blanc et l'aluminium ;
- Réintroduire le ramassage à domicile du papier et carton une fois par mois ;
- Doter les centres de collecte dans les quartiers de panneaux d'information sur la valorisation des déchets ;
- Introduire la taxe au sac ou toute autre mesure incitant à réduire le volume des déchets non-valorisés ;
- Informer les habitantes et habitants régulièrement sur les déchets, le recyclage et le taux de récupération.
- Prendre des mesures à l'égard des fast-food générant de grandes quantités de déchets non valorisés".

En prenant le « taureau par les cornes » et en se dotant d'une véritable politique volontariste en matière de gestion des déchets, la ville de Neuchâtel pourra enfin répondre aux exigences du développement durable dont elle ne cesse de se réclamer.

La présidente, **Mme Béatrice Bois**, déclare :

- Puisque ce postulat est accompagné d'un développement écrit, et conformément au règlement, il sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance. Il en sera au stade de la discussion.

Séance de lundi 3 mai 2004

**1b**  
**04-503**

**Postulat du groupe pepecosol, par Mmes et MM. Sébastien Bourquin (non inscrit), Blaise Horisberger, Eliane Henry Mezil, François Konrad, Doris Angst, Jimmy Gamboni, Dorothee Ecklin, Bernard Junod, Nicolas Pépin et Ingrid Mouglin Mora, relatif à la généralisation des zones bleues**

(Déposé et développé par écrit le 3 mai 2004)

Voici le texte de ce postulat : " **Le Conseil communal est prié d'étudier la généralisation des zones bleues et de prendre des mesures visant à rendre payante toute place de stationnement sur domaine public. Les nouvelles recettes doivent être utilisées pour la promotion et l'extension de l'offre des transports publics ainsi que de la mobilité partagée**".

Ce postulat est accompagné d'un **développement écrit** dont voici le texte:

"Certains quartiers de la ville de Neuchâtel sont soumis au régime des zones bleues. Leurs habitants doivent acheter un macaron pour leur véhicule s'ils souhaitent pouvoir le stationner durant la journée. D'autres habitants vivant dans d'autres quartiers échappent à cette obligation et peuvent parquer gratuitement sur domaine public. Aujourd'hui, il apparaît

## Séance de lundi 3 mai 2004

de plus en plus difficile de trouver une justification plausible à cette inégalité de traitement. Pourquoi certains habitants devraient-ils s'acquitter d'une taxe annuelle pour avoir le droit de parquer leur véhicule (sans garantie de place) à proximité de leur logement tandis que d'autres bénéficient (encore) de la gratuité totale ?

Le Conseil communal prévoit pour l'exercice 2004 des recettes sensiblement plus élevées provenant de la vente des macarons et des autorisations de circulation en zone piétonne ce qui démontre qu'il ne remet pas en question l'existence des zones bleues avec le régime des macarons. Par souci d'égalité de traitement et en vue de la maîtrise de la mobilité motorisée individuelle croissante, le Conseil communal est prié :

- de généraliser les zones bleues sur tout le territoire communal ;
- de rendre les macarons obligatoires ;
- de revoir la tarification à la hausse pour les deuxièmes véhicules d'un même ménage ;
- d'étudier la mise en place de tarifs spécifiques (à la journée, à la semaine et au mois) pour les pendulaires et visiteurs se rendant à Neuchâtel.

L'extension des zones bleues à tout le territoire communal ainsi que l'abolition des places de stationnement gratuites devront contribuer à maîtriser le problème récurrent de la pénurie des places de parc en ville et réduire, du moins stabiliser, le nombre de véhicules circulant en ville.

Par ailleurs, avec les recettes supplémentaires, la Ville pourra enfin poursuivre ses efforts visant à promouvoir l'utilisation des transports publics. Les nouvelles recettes dues au régime de parcage payant devront par conséquent être utilisées pour la promotion et l'extension de l'offre des transports publics ainsi que de la mobilité partagée. La Ville de Neuchâtel pourra ainsi :

- financer l'augmentation de la cadence de certaines lignes de bus ;
- prévoir de nouvelles dessertes en transport publics ;
- encourager le partage de voitures par des mesures incitatives ou des subventions à durée limitée.

En généralisant une pratique limitée jusqu'à présent à une petite partie du territoire communal, le Conseil communal ne pourra plus être accusé d'inégalité de traitement et maîtriser du coup le problème du stationnement en se donnant les moyens pour favoriser les transports publics".



Séance de lundi 3 mai 2004

La présidente, **Mme Béatrice Bois**, déclare :

- Puisque ce postulat est accompagné de son développement écrit, et conformément au règlement, sa discussion sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.

La séance est levée à 0h20

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :

Le chancelier-rédacteur,

La présidente,

La secrétaire,

Rémy Voirol

Béatrice Bois

Doris Angst